

Le 15 décembre 2022 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 décembre 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. BANBUCK, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

Mme BADOUC par M. DELAGE
Mme BASSEZ par M. TRAORE
M. GIBLIN par M. BOUFRAINE
Mme DEFRANCE par Mme BOCABEILLE
Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN
M. CHAPPELLIER par Mme COUTO
M. NICOLLE par M. BANBUCK

Membre absent : M. BELAINOUSSI

Secrétaire de séance : Mme COURDY

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Corinne Courdy. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Abstention : 5 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Courdy est désignée secrétaire de séance.

QUESTION ORALE

Jean-Luc LAURENT, Maire

En application du règlement intérieur, j'ai été saisi d'une question orale du Groupe Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologie. Je suppose que la question est lue par M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai posé au Maire la question suivante : quelle est l'origine de l'absence de recettes de stationnement dans les rues de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. La réponse est la suivante : il n'y a pas d'absence de recettes de stationnement. En effet, les habitants des rues de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité, qui sont des riverains kremlinois, doivent s'acquitter d'une redevance de stationnement, que ce soit en s'abonnant auprès de la police municipale de proximité pour bénéficier des tarifs prévus pour les Kremlinois ou bien en s'acquittant aux horodateurs des tarifs applicables aux utilisateurs non abonnés. C'est la réponse que je peux apporter. Nous passons au premier rapport.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Conformément à la délibération du Conseil municipal n° 2022-095 du 15 septembre 2022, un référendum d'initiative locale s'est tenu le dimanche 27 novembre 2022 pour que les Kremlinois soient directement décisionnaires du projet qui leur était soumis de réduction de la vitesse à 30 km/heure sur les voies communales. Le scrutin s'est déroulé dans les conditions fixées par le cadre législatif en vigueur.

Le projet de délibération a été approuvé par 66,61 % des électeurs. La participation ayant été inférieure à 50 % des inscrits, il est donc nécessaire que la délibération soit à nouveau examinée par le Conseil municipal pour qu'elle soit approuvée selon les modalités requises. Aussi, dans le respect de la décision des Kremlinois, la municipalité s'est engagée à mettre en œuvre la décision votée. Eu égard à l'approbation démocratique recueillie lors du référendum kremlinois annuel du 27 novembre 2022, il est proposé d'adopter la délibération de réduction de la vitesse à 30 km/heure sur les voies communales et de solliciter en cohérence le Conseil départemental pour mettre en œuvre également la réduction de vitesse sur ses voies au Kremlin-Bicêtre.

La diversité des mobilités qui se renforce, l'émergence de nouveaux modes de déplacement qui recomposent dans les faits les mobilités sur notre ville, la place de l'automobile dans nos rues, l'essor de la pratique du vélo, le respect du piéton et des personnes à mobilité réduite, l'émergence des mobilités alternatives, les nouveaux réseaux de transport en commun, tout cela pose de nouvelles questions à nos villes. La réduction de la vitesse à 30 km/heure n'est néanmoins que la première étape de la construction d'un schéma de mobilité sur la ville. 2023 doit être l'année de cette construction qui associera les citoyens *via* les conseils de quartier. La question de la piste cyclable sur la nationale 7 se posera et doit faire partie de ce travail à venir en partenariat avec le Conseil départemental, mais aussi avec la Métropole du Grand Paris. Tout cela doit avoir lieu dans le dialogue. Nous sommes parfaitement conscients que cette piste sur l'avenue de Fontainebleau ne peut être pérenne. Nous sommes d'accord pour qu'il y ait une piste cyclable de qualité. Nous souhaitons une piste cyclable de qualité sur l'avenue. C'est important, comme il est important que les piétons puissent se déplacer en toute sécurité sur les trottoirs. Nous souhaitons et devons aller au Kremlin-Bicêtre vers un vrai partage des voies de circulation pour toutes les mobilités.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinoises et Kremlinois, manque de transparence dans le processus de choix de la question, coût important au vu du faible nombre de voix concernées, mauvaise foi dans la présentation des résultats à la population de ce projet et dans le projet de délibération également qui nous a été transmis... La liste pourrait être encore longue. Beaucoup de choses ont déjà été dites à ce sujet et beaucoup de choses seront encore dites ce soir sur ces sujets, je n'en doute pas.

Il est un point qui mérite néanmoins que nous nous y attardions un peu. C'est le taux de participation, toujours plus faible, aux scrutins que vous vous entêtez à organiser, malgré l'existence d'autres moyens de consultation de la population, probablement plus adaptés. 6,5 % l'an dernier, 4,4 % cette année. Notons d'ailleurs un double paradoxe. Le bureau de la zone *a priori* la plus concernée par le passage à 30 km/heure au Kremlin-Bicêtre a un taux de participation inférieure à cette moyenne extraordinairement élevée de 4,4 % et, de plus, s'est plutôt opposé à votre proposition. Une opposition à 22 voix contre et 10 pour, je vous laisse juger du niveau de participation. Tout cela pour vous dire que votre formule ne convainc pas. Elle ne mobilise pas.

De tous les référendums organisés à l'échelon communal en France depuis que ce dispositif existe, la Ville du Kremlin-Bicêtre détient, et de très loin — vous pourrez le vérifier —, le triste record du taux de participation le plus faible, et ce sur les deux dernières années. Vous nous direz que tout cela prend du temps. Vous nous parlerez d'un processus et d'habitudes à installer dans la durée. Soit.

Mais ne faut-il pas commencer à se poser des questions et surtout à poser les bonnes questions, c'est-à-dire celles qui suscitent le débat parmi les Kremlinois, par exemple ? Si les référendums arrivent à mobiliser ailleurs, c'est peut-être parce que les questions soumises aux électeurs les intéressent réellement. Alors, oui, vous avez voulu innover, être les premiers à instaurer un rendez-vous annuel. Mais, à ce jour, vous demeurez les seuls à avoir fait ce choix. Personne ne vous suit. C'est peut-être qu'il y a de bonnes raisons à cela.

À force de faire de l'organisation d'un référendum annuel une fin, vous êtes en train d'émauser un outil en posant des questions toujours plus éloignées des préoccupations des Kremlinois. Voilà finalement ce que l'on peut retenir de ce nouvel échec.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, monsieur le rapporteur, chers collègues, mesdames et messieurs les Kremlinois, j'aurais juste deux questions par rapport à cette délibération. Vous indiquez qu'il y a 66 % de personnes qui ont approuvé ce projet. J'aurais souhaité que l'on puisse répondre : de combien a été le taux d'abstention sur ce référendum ?

J'ai une deuxième question. Combien a coûté ce référendum en termes de finances ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le rapporteur. Monsieur Delage, monsieur Jean-Luc Laurent, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, Kremlinoises et Kremlinois, il y a la démocratie qu'il faut faire vivre. Monsieur Laurent, vous le dit souvent, la démocratie n'a pas de prix. Vous avez raison. Mais elle a un coût. Il faut être réaliste. Et sur ce coût aujourd'hui, en 2022, quand on vous entend toutes et tous pleurer chaque jour qui passe, mendier des dotations publiques et ne pas être exemplaires en matière de dépenses, on a le droit de se poser des questions.

Vous évoquez actuellement, depuis peu, une situation d'urgence sur les prix de l'énergie que subit la ville. Lorsqu'il y a des situations d'urgence et exceptionnelles, il doit y avoir une gestion d'urgence et d'exception. Mais pas pour vous. Vous vous dispensez d'appliquer les conseils que vous faites aux autres. Faites ce que je dis, pas ce que je fais. Quel est le montant du référendum cette année ? On parle d'inflation par-ci par-là, mais pas pour le référendum. Nous l'estimons au minimum à 50 000 €. Ce référendum, vous pouvez le maintenir chaque année. Maintenez-le si vous y tenez tant. Mais tentez des économies. Ouvrez, par exemple, un seul bureau de vote. Maintenez-là si vous y tenez tant, mais ne mobilisez que quelques agents et, surtout, payez-les en temps et en heure lorsque vous les mobilisez pour le référendum. Il semblerait que vous comptiez les payer en janvier 2023. Si c'est le cas, c'est une drôle de façon de gérer les dépenses du personnel. Lorsqu'il y a une situation de crise, comme vous aimez le crier sur tous les toits depuis votre grève imposée à la ville et aux habitants, il y a une rigueur nécessaire que vous devez vous appliquer à vous-même pour défendre l'intérêt général, et non des intérêts partisans ou personnels. Pas un mot — et je vais me répéter avec les différents collègues élus de l'opposition sur ce sujet —, pas un mot sur la participation dans votre rapport de délibération. En effet, vous avez indiqué récemment dans la presse que l'opposition raillera sur ce sujet. Mais force est de constater que vous trouvez cette participation tellement ridicule que vous ne l'assumez plus. Vous ne la notez même pas. Vous devriez, ne serait-ce que par nécessité de transparence. 66,61 % des électeurs votent pour, mais il s'agit seulement de 4,42 % des électeurs inscrits, contre environ 6,5 % de participation en 2021. Vous me direz : « Voilà, vous continuez d'évoquer uniquement la participation... » Je pense qu'elle a son importance. C'est aussi une réponse de la population à l'égard de votre majorité, à l'égard de votre communication très importante sur le sujet du référendum. Elle a son importance parce que, finalement, ce sont les Kremlinois qui décident de ce taux. Lorsqu'il est aussi bas, il doit vous conduire à réfléchir, toutes et tous, davantage sur l'utilité et la nécessité de continuer à organiser un référendum local tous les ans et, surtout, au vu de la conjoncture économique locale et nationale, comme vous aimez tant le rappeler.

Enfin, j'ai été aussi très étonné de lire, dans votre rapport, le rôle que la Police municipale devra avoir pour faire appliquer cette mesure. Je vous cite : « La Police municipale de proximité aura un rôle prépondérant dans l'application d'une telle décision avec, notamment, des contrôles de vitesse dans différents lieux de la ville afin que la limitation ne soit pas déclarative. » J'ignore vraiment comment vous allez vous y prendre avec les départs récents et à venir des agents, avec un nombre très en dessous d'agents nécessaires pour couvrir la commune, avec un manque d'agents assermentés. Tout cela est très brouillon en matière d'organisation. Voilà que vous leur ajoutez une nouvelle tâche après celle de contrôler et sécuriser le marché en régie que vous avez instauré précipitamment.

À mon sens, vous qui enchaînez plusieurs échecs et à nouveau ce soir sur le taux de participation de ce référendum, vous devriez vous imposer des perspectives réalistes. La première règle d'un succès, et donc d'éviter un échec supplémentaire, c'est d'avoir une vision, un horizon, un cap, une orientation réelle et non fantaisiste, comme le sont vos orientations budgétaires. L'horizon 2030, que vous évoquez dans ce rapport, n'est pas vraiment votre cap, monsieur Laurent. C'est un cap que vous copiez, que vous copiez mal probablement, mais que vous copiez. C'est celui de votre prédécesseur. Cet horizon manque de réalisme. À la vitesse où vous allez, monsieur Laurent, vous êtes bien en dessous du 30 km/heure en matière d'action depuis 27 années. Vous êtes à 2 km/heure. Vous roulez sans cap, sans horizon, sans vision pour la ville de demain. Vous roulez avec un permis de gérer que vous avez cette fois obtenu sur un fil de rasoir. Peut-être que vous ne vous projetez pas la ville de demain. C'est aussi une possibilité. Mais le cap et les fausses annonces que vous décrivez, à la vitesse à laquelle vous allez, ne sont pas prévus pour 2030, mais plutôt pour 2050.

Tant de gâchis et d'années passées... Nous en sommes au même point en matière de voiries non sécurisées, mais avec, à compter de ce jour, une limitation à 30 km/heure. Quels seront les effets ? Sans aucune action concrète sur la voirie et sur le plan sécuritaire de manière globale, cette mesure n'aura, à notre sens, aucun effet. Si vous pensez motiver des agents de la Police municipale sur des contrôles à 30 km/heure, croyez-moi, ils partiront tous. Nous ne prendrons pas part à ce vote, car ce rapport et cette mesure manquent cruellement d'un projet précis en matière de sécurisation des voies communales.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Ruggieri, vous avez la parole.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'avais compris que vous étiez inscrit. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Mme Bocabeille, puis M. Chiakh. Y aura-t-il d'autres interventions ? Non. La liste est donc close.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinois, vous parlez de référendum. Moi, je vais vous parler du 49-3 qui est permanent.

Intervention hors micro.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Vous me laissez parler. Systématiquement, vous coupez la parole. Ce n'est plus possible. Vous l'avez fait la dernière fois. C'est terminé. Merci.

2022 est marquée par un 49-3 permanent au plus haut sommet de l'État. On s'assoit sur l'acte de voter et on empêche le débat. Quel exemple cela donne-t-il ? On le voit d'ailleurs... La démocratie va mal dans notre pays. Cadre émancipateur et garant de la décision collective, la démocratie permet pourtant au peuple d'exercer sa pleine et entière souveraineté. Au Kremlin-Bicêtre, c'est une méthode que nous développons avec le référendum kremlinois annuel. C'est un rendez-vous démocratique qui rappelle à tous les élus qu'ils ne sont que l'émanation des urnes, donc des citoyens.

Bien sûr, les détracteurs de la démocratie directe — ceux-là mêmes qui préfèrent les décisions dans le secret des salons — ne manqueront pas de railler le taux de participation au référendum kremlinois annuel du 27 novembre dernier, comme nous avons pu l'entendre tout à l'heure. Depuis 20 ans, il n'y a pas eu de référendum dans notre pays. Depuis 20 ans, on prive les Français de se prononcer sur des choix qui structurent notre contrat social. Il faut dire que le dernier référendum qui a eu lieu en 2005 a été copieusement effacé d'un revers de main quand le gouvernement proposa deux ans plus tard de s'asseoir sur le résultat pour faire voter par le Parlement ce que les Français avaient majoritairement refusé. Quel exemple cela donne-t-il ? La délibération soumise au vote du Conseil municipal ce soir prouve l'inverse. Le choix des Kremlinois dans le secret de l'isoloir est respecté. Leurs votes, leurs voix ont une incidence directe sur leur quotidien. Il s'agit là de rendre le pouvoir aux Kremlinois et aux Kremlinoises.

Parce que, ainsi que le disait Derrida, être démocrate, c'est agir en reconnaissant que nous ne vivons jamais dans une société assez démocratique, notre ambition d'ancrer l'exercice démocratique dans la vie quotidienne des Kremlinoises et Kremlinois est intacte et s'inscrit dans le long terme. Le Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun est fier d'approuver ce soir le choix démocratique des Kremlinois et votera donc pour cette délibération.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais répondre et donner quelques éléments techniques pour rappeler en quoi consistent les 30 km/heure. Monsieur Zinciroglu, vous avez demandé comment nous allons gérer toutes ces problématiques. Je vous rappelle que la première des choses, ce sont les droits et les devoirs.

Lorsque vous regardez aujourd'hui les automobilistes, la grande majorité, plus de 97 %, respecte le Code de la route. Et heureusement. Il y a énormément de villes aujourd'hui en France qui sont passées à 30 km/heure. La ville à 30 km/heure a des avantages pour la sécurité. Le passage à 30 km/heure a pour but d'améliorer la sécurité routière et la cohabitation entre tous les usagers. Le champ de vision des conducteurs est augmenté et la distance de freinage est divisée par 2 pour les voitures. Elle passe de 27 mètres à une vitesse de 50 km/heure à seulement 13 mètres à 30 km/heure. Statistiquement — c'est le plus important —, il y a 20 % de chance de survie en cas de choc à 50 km/heure contre 90 % à 30 km/heure. Les retours d'expérience montrent que les collectivités en France ayant mis en place ce dispositif confirment une diminution

significative du nombre d'accidents, ainsi que leur gravité. Pour toutes ces raisons, nous avons simplement proposé par oui ou par non, dans le cadre du référendum, le choix des Kremlinois qui est déterminant pour la sécurité préventive passive sur leur ville. C'est eux qui décident. Ce n'est pas à vous de dire que c'est mal organisé ou que l'on n'est pas prêts. Il y a moins de 18 secondes de différence lorsqu'on passe de 50 km/heure à 30 km/heure. Seulement 18 secondes. Par contre, ces 18 secondes peuvent sauver des vies. Au Kremlin-Bicêtre, pour les piétons, pour les trottinettes, pour les cyclistes, entre un véhicule qui roule à 30 km/heure et un autre qui roule à 25 km/heure, le différentiel entre les synergies qui sont mises sur place est minime. Vous demandez comment seront contrôlés les Kremlinois. Or il n'y a pas que les Kremlinois. Il y a aussi des gens qui passent au Kremlin-Bicêtre.

Par ailleurs, c'est l'intérêt public, c'est l'intérêt général, c'est l'intérêt des Kremlinois dans le cadre de la sécurité des piétons, des personnes, des automobilistes, sans compter que, dans le cadre de la sobriété économique et énergétique, les véhicules consomment moins, polluent moins et font moins de bruit.

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'ai annoncé que je clôturerai la liste. Vous ferez une explication de vote ensuite si vous le voulez. La parole est à M. Delage.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, beaucoup de questions, beaucoup de logorrhée. On pourrait synthétiser en une seule question : qu'allez-vous donc faire à chercher à faire vivre la démocratie ? Synthétiquement, c'est intéressant comme question.

On nous parle de manque de transparence, Mme Hartmann. Où y a-t-il un manque de transparence ? L'élection a été organisée dans le cadre de la loi. Tous les bureaux de vote sont ouverts en effet. Dans le cadre de cette loi pour organiser un référendum au niveau communal, il faut que l'ensemble des bureaux de vote soit ouvert. Pas un seul. Sinon, ce n'est plus un référendum.

Le taux de participation est de plus en plus faible. Si je suis votre logique, le taux de participation étant de plus en plus faible aux élections nationales depuis une trentaine d'années, voire davantage, on devrait demander à l'État d'annuler toutes les élections. C'est la même logique. C'est embêtant quand même.

Je pourrai revenir sur l'explication du processus, de la durée. On fait commencer notre démocratie banalement en 1789. En fait, la Révolution française ne s'est toujours pas terminée. On est toujours en train de faire vivre cette démocratie. On est toujours en train de faire vivre ce que le peuple a gagné année par année depuis cette époque-là. Cela fait plus de 200 ans que l'on tente des choses et que l'on essaie de faire vivre la démocratie. Vous dites que la réduction de la vitesse à 30 km/heure est une question éloignée des habitants. Permettez-moi d'avoir quelques doutes. Il me semble, au contraire, que la question les concerne au plus haut point. Je ne reviendrai pas sur le taux d'abstention et la question sur le taux d'abstention, monsieur Zinciroglu ayant donné la réponse. Quant au coût, il est de 1,5 € par habitant soit 0,1 % du budget de la commune. À l'heure actuelle, nous cherchons 5 M€ que l'État ne nous verse plus. Le ratio est intéressant. Monsieur Zinciroglu, vous parlez vous aussi de situations urgentes sur la commune. La situation est aussi urgente au niveau national. Là encore, je poursuis votre logique. Annulons les élections nationales. On pourrait même annuler la démocratie. Au moins, on serait débarrassés et il y aurait moins de coûts. Oui, la démocratie a un coût effectivement. Mais c'est le coût que l'on paye depuis plus de 200 ans pour la faire vivre et pour faire en sorte que le peuple soit intéressé aux questions de la collectivité. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise démocratie. Il n'y a pas de démocratie ratée ou de démocratie réussie. Il y a juste une démocratie qui essaie de vivre, et ce à l'heure actuelle dans des conditions sociales et économiques extrêmement complexes. Avoir une vision, un cap ? Mais quelle est votre vision ? Quel est votre cap ? Vous ne vous prononcez même pas sur la question et vous boycotez une élection. Être élu de la nation et boycotter une élection, c'est intéressant.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des explications de vote ?

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je viens d'entendre les délibérations. Cela me fait légèrement sourire. Quelle belle preuve de démocratie ! On vient d'assister à tout un laïus de Mme Bocabeille et de M. Delage. Quelques secondes auparavant, on interdit la prise de parole de M. Ruggieri dans le débat général. Je trouve cela quand même assez poussé.

Tout à l'heure, j'ai posé deux questions, à savoir le prix de ce référendum, ainsi que le taux d'abstention. Cela n'a pas été énoncé dans cette délibération. D'après ce que je viens de comprendre, il y a plus de 95 % d'abstention pour un coût de 42 K€. Je trouve que c'est irresponsable. Notamment lors du dernier Conseil municipal, on avait proposé d'organiser cela

sous forme de consultations citoyennes numériques, de consultations citoyennes élargies. Cela aurait peut-être coûté beaucoup moins cher, comme ce fut le cas pour la consultation sur la Régie de l'eau. Pour ces différentes raisons, notre groupe ne prendra pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ? Non. Nous allons passer au vote à l'issue de ce débat qui a permis à chacun de s'exprimer. Comme nous l'avons vu, il a permis aux groupes d'opposition d'exercer leur droit d'opposition, de s'opposer, de ne pas prendre part au vote ou, peut-être, d'émettre d'autres votes. Je reste pour ma part en attente. Et vous ? Quelle est votre position sur les 30 km/heure ? Êtes-vous pour ou contre ? Vu le silence que vous avez sur cette question, à l'évidence, vous n'êtes pas favorables en réalité au passage à 30 km/heure. Sinon, vous n'auriez pas manqué de le dire dans vos interventions. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-131. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA VILLE

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Chers collègues, monsieur le Maire, le rapport qui vous est présenté rappelle en premier lieu les éléments de contexte qui ont marqué la construction de ce budget primitif 2023.

Le premier d'entre eux, vous ne l'ignorez pas, nous l'avons d'ailleurs évoqué à l'occasion du Rapport d'orientations budgétaires, est le contexte économique. Ce dernier est particulièrement marqué par une forte inflation dont tout laisse à penser que, malheureusement, elle restera forte sur au moins le début de l'année prochaine. Nous subissons de plein fouet la flambée des prix de l'énergie et, cela, depuis mi-2021. Il y a également une flambée des prix sur l'alimentaire. D'après la dernière étude provisoire sur le sujet de l'INSEE, la hausse s'établit à 12,2 % en 2022. Le carburant subit aussi d'importantes hausses. Ainsi, l'impact pour notre commune est très lourd. C'est la raison pour laquelle nous appelons le gouvernement à agir de manière forte en mettant en place un véritable bouclier d'urgence.

Nous sommes également impactés par les mesures prises par le gouvernement qui visent à améliorer la rémunération des agents publics. Si ces mesures sont évidemment bienvenues, elles ne sont pas sans conséquences sur nos finances.

Dans ce contexte, le choix qui se présente à nous est en réalité très simple : fermer des services publics et, par là même, dégrader la qualité du service public de proximité ; ou alors poursuivre dans la voie qui a toujours été la nôtre, défendre ce bien commun des Kremlinoises et des Kremlinois qui est notre service public.

Ainsi, la nécessité d'augmenter la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, qui n'avait pas été augmentée depuis 2008, s'impose à nous. Il faut rappeler que cet effort partagé entre la commune et ses habitants permettra de préserver ses services et qu'il intervient, pour 2023, alors que la taxe d'habitation disparaîtra complètement.

Pour ce budget primitif 2023, nous faisons le choix de ne pas augmenter les tarifs des services publics relatifs à la restauration, la jeunesse, les seniors et les centres de loisirs. Il faut rappeler que les tarifs municipaux étaient habituellement revalorisés à hauteur de l'inflation, ce qui se traduisait habituellement par une augmentation de 2 %.

La municipalité a fait le choix, hors les tarifs que je viens d'évoquer, de revaloriser à hauteur de 3 % les autres tarifs, soit en réalité moins de la moitié de l'inflation qui sera constatée et qui devrait s'établir autour de 7,1 %.

Ce budget se veut la traduction de nos engagements avec pour objectif clair le renforcement de notre action sur le volet social, l'éducation, l'écologie que voulons populaire, le cadre de vie et, nous venons de l'évoquer, la démocratie locale. Ce budget primitif 2023 s'établit à hauteur de 58 082 290 €, avec 48 130 176 € en fonctionnement et 9 952 106 € en investissement.

Je vous propose maintenant d'aborder plus en détail les dépenses de fonctionnement. Le rapport présente la ventilation de ces dépenses par chapitre avec une comparaison sur l'année écoulée.

Au chapitre 11, qui concerne les charges à caractère général, nous prévoyons une hausse de 10 % par rapport à 2022. Je veux souligner le travail important qui a été réalisé par les services et les élus. Cela a été un travail difficile pour contenir les dépenses sur ce chapitre. Mais les effets de l'inflation trop importants ne peuvent être contenus. C'est particulièrement le cas sur les achats. Le choix ayant été fait de maintenir le périmètre et la qualité des services publics de proximité, les dépenses de ce chapitre augmentent donc naturellement au regard d'une situation économique difficile et qui va tendre à se dégrader.

Sur ce poste des achats, on constate notamment des hausses très importantes : 73 % sur l'eau, l'électricité, le chauffage ; 54 % sur le carburant ; et 9,61 % sur l'alimentation. Nous subissons donc de plein fouet les répercussions d'un contexte économique particulièrement tendu.

Il est à noter, sur le poste alimentaire, que la majorité souhaite que soient proposés l'année prochaine davantage de produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts.

Nous prévoyons aussi une forte hausse, à hauteur de 41 %, sur les achats et prestations de services. Cela correspond aux séjours organisés par la Ville pour les jeunes et les retraités, qui subissent aussi les effets de l'inflation. Cette hausse relève également de notre volonté d'élargir les classes découvertes notamment aux classes de CM2.

On relève enfin, sur ce chapitre, une baisse notable sur les fournitures d'entretien, de voirie, de petit équipement, ainsi que les autres fournitures. Cela s'explique par une baisse du budget alloué aux fournitures liées à la crise sanitaire. Par prudence, ce budget est tout de même partiellement maintenu, ce qui permettra de redémarrer les choses rapidement dans le cas où de nouveaux protocoles sanitaires viendraient à s'appliquer.

Nous pouvons noter également le choix de recourir à des plans pérennes pour le fleurissement de nos espaces verts ainsi que la réduction des crédits qui étaient dédiés aux fournitures de bureau. Cela permet la réduction des dépenses sur cette enveloppe.

Le poste des services extérieurs, c'est-à-dire le chapitre 61, est stable, avec une hausse légère de 3 %. Il se décompose comme suit :

- contrats de prestations et de services : les crédits inscrits à cette nature concernent essentiellement le paiement du délégataire Q-Park dans le cadre de la délégation de service public pour le stationnement à hauteur de 400 K€, la prestation d'installation des illuminations de fin d'année pour 96 K€, en forte baisse par rapport aux années précédentes où cela s'établissait autour de 150 K€.

- locations immobilières et mobilières, charges locatives : les crédits prévus pour le paiement des loyers et des charges sont revus à la baisse pour s'établir à 51,5 K€ ; il est prévu aussi 49,3 K€ pour les préemptions de commerce afin de répondre à l'objectif que nous nous sommes fixé d'avoir une politique commerciale volontariste et pour diversifier l'offre commerciale dans la ville. La nature « location mobilière » connaît une hausse due à un changement de nature et qui concerne la location des barnums du marché forain, qui représente un montant de 121 680 € et qui était précédemment rattachée à une autre nature (autres frais divers).

- entretien des bâtiments et espaces publics : les crédits sont à la baisse, avec une diminution de 123 K€. Il s'agit essentiellement d'un changement de nature, à hauteur de 98 K€. Par ailleurs, étant donné que nous aurons l'année prochaine en plein la gestion du parc de Bicêtre, nous avons prévu des crédits à hauteur de 31 K€.

- maintenance : la nature des maintenances est en hausse, ce qui est lié à ce que j'évoquais précédemment, à savoir le changement de nature.

- formation : ce budget enregistre une légère baisse, mais il faut noter que, sur ce budget, pour cette année, 30 K€ étaient alloués aux charges des contrats d'alternance. Ce ne sera plus le cas l'année prochaine. Le budget de la formation est donc en hausse de manière à renforcer notre engagement sur la formation des agents municipaux, conformément au plan de formation présenté à l'occasion du dernier Conseil municipal.

- autres frais divers : cela comprend le coût global actualisé en année pleine de la prestation d'installation des barnums du marché forain, pour un montant de 138,6 K€. Ce coût était précédemment imputé à une autre nature.

Nous passons maintenant au chapitre des autres services extérieurs qui font l'objet d'une baisse de 10 % par rapport au BP 2022. Nous retrouvons une baisse de 99 K€ sur le poste des rémunérations d'intermédiaires et honoraires, ce qui est essentiellement dû au fait que ces prestations ponctuelles, prévues sur le budget 2022, n'ont pas besoin d'être réinscrites pour l'année prochaine. Il s'agit, entre autres, de frais de notaire, de diagnostic dans le cadre des cessions qui ont été prévues.

Le budget dédié aux fêtes et cérémonies est stable, même s'il enregistre une légère baisse à hauteur de 0,56 %. Dans cette enveloppe, est comprise, entre autres, l'organisation du Festival de l'écologie populaire, de la Fête de la ville ou des Estivales. Il est à noter une baisse importante des frais liés à la nature « catalogues, imprimés, publications, distributions » pour 26,7 K€. Cela traduit le souci de maîtriser nos frais de communication.

La nature « transports et déplacements » est en baisse. Cela s'explique par les prestations de transport pour le centre de vaccination qui n'ont évidemment plus lieu d'être, ce centre étant fermé. Il y a également une diminution de l'enveloppe dédiée à la location des cars étant donné ce qui a été constaté sur le réalisé pour l'année 2022.

Les frais de nettoyage connaissent également une forte baisse de 51 K€ étant donné que nous n'avons plus, pour l'instant, la nécessité de recourir au bionettoyage, imposé par les protocoles sanitaires dans le cadre de la crise Covid. Néanmoins, par prudence, nous conservons une enveloppe, ce qui permet de redémarrer les choses rapidement en cas de nécessité.

S'agissant du chapitre 61, on note aussi une hausse des charges diverses, qui s'explique par les nouvelles missions dévolues à la Police municipale de proximité. Nous l'avions évoqué lors de notre précédente séance du Conseil municipal. Cela concerne la médiation dans le cadre du marché forain, ainsi que la sécurisation et le nettoyage des parcs et espaces verts. Il est à noter d'ailleurs que ces missions sont réalisées par une association qui fait appel à des personnels en insertion professionnelle, ce qui s'inscrit pleinement dans notre volonté de mener une politique sociale. Je vous propose d'aborder maintenant les charges de personnel dont le montant s'établit à 25,6 M€, soit une hausse de 3,6 % par rapport au budget primitif 2022. Je veux d'abord noter que cette hausse est particulièrement contenue au regard de tout ce que nous avons à supporter, comme l'augmentation de 3,5 % du point d'indice que nous supporterons pour la première fois l'année prochaine en année pleine, ce qui représentera un surcoût de 800 K€. Il y a également les incidences liées au glissement-vieillesse-technicité, issues de l'avancement d'échelons et qui constitue le déroulé normal de carrière pour tout agent public.

D'autres mesures sont également intervenues au cours de l'année qui vient de s'écouler. Elles visent à revaloriser la carrière des fonctionnaires tant par la rémunération que par l'avancement, notamment aussi par l'augmentation du SMIC ou la revalorisation des emplois de catégorie B. Enfin, après une année de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), ce régime fera l'objet d'une revoyure et d'ajustements nécessaires, après ce que nous avons pu constater à la suite d'une année de mise en place.

Pour ce budget prévisionnel 2023, les dépenses de personnel représentent 57,2 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui traduit la volonté de la majorité d'une gestion des services publics de la Ville par des agents publics et non par un recours à l'externalisation de ses missions auprès d'entreprises privées. Nous sommes en effet convaincus que les missions de service public ne peuvent être guidées par des logiques de profit, mais par l'efficacité des services délivrés à la population.

Nous passons ensuite au chapitre 14, qui porte sur l'atténuation des produits. Nous avons constaté sur les 3 derniers exercices une baisse du montant de la contribution de la commune au titre du FPIC, avec une moyenne qui s'est établie à 151 957 €. C'est la raison pour laquelle, sur ce budget 2023, nous avons inscrit une enveloppe de 160 K€. Pour ce chapitre, nous devons prendre en compte le prélèvement relatif aux amendes de police auquel la Ville est confrontée depuis deux années consécutives. Nous avons jugé prudent d'inscrire le montant qui a été prélevé au titre de l'année 2022 et qui s'établissait à 530 K€.

Le chapitre des autres charges de gestion courante enregistre une hausse de 6,33 %. Au sein de ce chapitre, certaines dépenses sont néanmoins en baisse, comme la participation obligatoire au Service incendie avec une baisse de 34 K€ et la participation versée à la Philharmonie dans le cadre du dispositif Demos pour 13 K€. Ce dispositif est mis en sommeil pour une année et devrait reprendre en 2024.

Parmi les dépenses en hausse, il y a d'abord le reversement de la fiscalité au titre du fonds de compensation des charges territoriales à hauteur de 465 484 €. De même, la contribution de la Ville à l'école Jeanne-d'Arc connaît une hausse liée à l'augmentation des effectifs et au coût par élève. La hausse s'explique également par la subvention versée à la Caisse des écoles pour un montant de 30 K€. Cette subvention va servir à financer les kits de rentrée, les gourdes et le carnaval.

Par ailleurs, concernant ce chapitre, la municipalité a souhaité, dans un contexte économique particulièrement difficile, renforcer son action auprès des habitants en situation de précarité en augmentant de manière significative la subvention versée au CCAS. Cette augmentation de 66 K€ porte la dotation globale au CCAS à 500 K€.

Nous passons aux charges financières (chapitre 66) qui sont en hausse de 29 675 €. Cette hausse s'explique par l'augmentation des taux d'intérêt qui touche les collectivités comme elle touche les ménages.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont principalement composées des atténuations de titres et régularisations du versement de l'Aide pour l'embauche des assistantes maternelles (ACAM) qui a été revu cette année. Il y a aussi le versement des bourses pour l'émancipation. Enfin, pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, pour les provisions (chapitre 68), il est inscrit une somme de 40 K€. Il s'agit là de constituer une provision relative aux restes à recouvrer pour tenir compte des créances qui seraient admises en non-valeur. Ce montant a été déterminé sur la base de ce que nous avons pu constater sur les exercices précédents. Je vous propose d'aborder les recettes de fonctionnement. Elles s'établissent logiquement à hauteur de 48 130 176 €. Ces recettes se composent des produits des services et du domaine. Les principales variations enregistrées sur le chapitre sont les suivantes :

— Les recettes relatives au droit de place du marché forain sont en augmentation à hauteur de 110 K€. Cela s'explique par deux facteurs : le premier est la prise en compte des recettes en année pleine ; le deuxième est l'augmentation des tarifs avec la facturation de la séance du mardi aux abonnés en produits manufacturés. La convergence sera progressive du droit de place pour les abonnés et les volants dans le domaine alimentaire.

— Il y a également une augmentation des recettes de FPS, à hauteur de 100 K€. Ces recettes ont été plus importantes que celles inscrites au budget prévisionnel 2022.

— Par ailleurs, il y a la révision des tarifs que nous aborderons ultérieurement et la mise en place notamment de stationnements avec la création de places payantes pour les véhicules à deux ou trois roues motorisés.

— Les recettes de restauration scolaire et périscolaire sont à la baisse par rapport au réalisé de 2021 et de 2022 à hauteur de 100 K€.

En matière tarifaire — nous aurons l'occasion d'y revenir avec la délibération sur le sujet —, nous faisons le choix de revoir la tarification droits de place au marché forain et de revoir également les tarifs de stationnement, de ne pas modifier les tarifs concernant les activités pour les jeunes et les retraités, les cotisations pour le Centre social, l'accès à la restauration municipale, les accueils en centres de loisirs et toutes les activités périscolaires. Pour les autres tarifs, une augmentation de 3 % est appliquée, ce qui représente un effort partagé puisque ce taux n'est même pas la moitié de celui de l'inflation.

Je vous propose de passer au chapitre des impôts, taxes et fiscalité reversées. Notre objectif est de maintenir le périmètre et la qualité des services publics locaux. Je rappelle quelques éléments de la situation.

La baisse de la dotation de l'État représente 2,8 M€ pour la période 2013-2022. L'impact de la crise sanitaire, sur les deux exercices où nous l'avons supportée, représente 1,6 M€. Il y a aussi l'inflation et la flambée des prix de l'énergie. Nous faisons le choix de revoir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties plutôt que de dégrader les services délivrés aux Kremlinoises et aux Kremlinois.

La hausse constatée sur le produit fiscal entre le budget prévisionnel 2022 et 2023 s'explique par trois éléments. Le premier d'entre eux est la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives qui est automatique et qui suit l'inflation, autour de 7 %. Le deuxième est l'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui passera de 36,95 % à 41,95 %, ainsi que le taux sur les propriétés non bâties qui augmente dans les mêmes proportions et passera de 17,89 % à 20,31 %. Le troisième est la hausse du produit fiscal du fait de la recette liée à la majoration de la taxe d'habitation que nous avons votée au sein du Conseil municipal et pour laquelle la recette était estimée à 180 K€.

S'agissant de l'attribution de la compensation de la Métropole du Grand Paris, son montant est stable et s'établit à 6 867 569 €. C'est à mettre au regard du reversement dans le cadre du FCCT qui établit à 7,1 M€. Il y a un écart de 200 K€ pour la Ville.

Le montant perçu par la Ville au titre du Fonds de solidarité est de 872 582 €.

Nous avons évoqué les changements à venir du stationnement payant et les prévisions de recettes que nous établissons à 600 K€, soit une augmentation de 9 % par rapport au budget prévisionnel 2022.

S'agissant des autres taxes, les produits de la taxe locale sur les publicités extérieures et sur l'électricité sont en légère baisse, tandis que les produits sur la taxe de séjour restent stables. La taxe additionnelle aux droits de mutation est une recette particulièrement volatile. On se souvient qu'en 2020, nous avons connu des recettes exceptionnelles liées notamment à la vente du centre commercial Okabé. Néanmoins, au vu de la volatilité de cette recette, il convient d'être prudent. Nous avons choisi d'inscrire une recette de 1 M€.

Au chapitre 74, nous retrouvons la dotation globale de fonctionnement. Le rapport nous rappelle que cette dernière est composée d'une dotation forfaitaire, qui dépend de la variation de la population, et de la part de péréquation constituée de la dotation de solidarité urbaine de la dotation nationale de péréquation pour ce qui concerne la Ville du Kremlin-Bicêtre. Avec l'instauration de la contribution au redressement des comptes publics, la DGF a fortement diminué entre 2014 et 2017. Nous avons eu l'occasion de l'évoquer. Notre commune est concernée par le mécanisme d'écrêtement qui se perd en fonction du potentiel fiscal par habitant et qui nous a coûté une partie de cette dotation.

Pour 2023, néanmoins, il est prévu une stabilité de la DSU et de la dotation forfaitaire, car l'écrêtement ne serait pas appliqué. Les variations habituelles de la DGF seraient supportées par l'État. Il faut tout de même rappeler que la demande des maires de France était de lier cette dotation à l'inflation, ce qui était beaucoup plus favorable pour les finances des communes. Mais ce ne sera pas le cas.

Au titre des participations, nous constatons une hausse des participations de l'État. C'est notamment dû au fait que nous percevons l'année prochaine le solde du filet de sécurité qui visait à compenser 50 % des hausses de personnel, 70 % des hausses sur les coûts des fluides et des denrées alimentaires. Il faut noter que ce mécanisme est soumis à des conditions d'éligibilité. Je les ai évoquées à l'occasion du dernier Conseil municipal. Je n'y reviens pas. Le mécanisme était assez complexe.

Pour l'année 2023, nous savons déjà que les dépenses de personnel et relatives aux denrées alimentaires sortiront du dispositif.

Les recettes prévisionnelles versées par le Département sont stables. *A contrario*, les subventions versées par la CAF sont en baisse à hauteur de 135 K€. C'est lié à une baisse des effectifs.

Enfin, la recette de 50 K€ versée par l'ARS (Agence régionale de santé), relative au centre de vaccination, ne sera évidemment pas reconduite en 2023.

S'agissant des compensations de l'État des taxes locales, il s'agit de compensations relatives à la taxe foncière. Elles s'établissent à hauteur de 100 K€, ce qui correspond à ce qui nous a été notifié pour l'année 2022.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) représentent 141 K€. Il s'agit essentiellement des loyers perçus et redevances pour l'occupation du domaine public dus par les entreprises de réseau de gaz et d'électricité.

Pour conclure sur cette section de fonctionnement, nous allons aborder la question de l'autofinancement. Au vu des décisions que nous prenons pour 2023 au titre du budget prévisionnel, l'épargne brute s'établit à 3,4 M€, soit 7 %. Notre capacité de désendettement sera de 7,7 années pour 2023. Pour rappel, le seuil d'alerte est fixé à 12 ans. Enfin, nous retrouvons un niveau d'épargne nette qui s'établit à 700 K€.

Je vous propose de passer à la section d'investissement pour laquelle les montants des dépenses prévues sont de 9 952 106 €.

Nous notons d'abord au chapitre des dotations, fonds divers et réserves, l'inscription d'une somme de 64 295 € qui permet en réalité d'apurer le compte 1069 dans le cadre de la future mise en place de la M14. Cela a été convenu avec le service de gestion comptable de l'État. L'apurement doit se traduire sur 10 exercices.

Au titre du chapitre sur les emprunts, on note une baisse de 14,89 % qui s'explique notamment par l'extinction d'un emprunt structuré avec un montant très important de remboursement pour cet exercice en capital, qui s'élevait à 416 631 €. Cela s'explique par le choix d'avoir un différé de remboursement sur l'emprunt souscrit en 2022 auprès de l'Agence France locale. Le chapitre des immobilisations corporelles comprend les dépenses pour la réalisation des études et des crédits pour l'acquisition de commerces.

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) sont en progression avec une augmentation notable de 31,54 % par rapport au budget primitif 2022. Ces dépenses d'investissement s'inscrivent dans les axes que nous avons présentés à l'occasion du Rapport d'orientations budgétaires.

Je veux rappeler qu'en 2023, le premier budget de la Ville restera celui dédié à l'éducation. Nous continuerons à porter un haut niveau d'investissement sur ce sujet qui est, pour nous, majeur. Un budget de 593 566 € sera dédié aux travaux et à l'entretien des bâtiments scolaires. Par ailleurs, 123 350 € seront consacrés à l'achat de mobiliers et de matériels pour les écoles. On peut noter également un budget de 42 871 € pour l'achat de matériel et des travaux dans les établissements de petite enfance.

Au titre de la culture, une enveloppe de 160 K€ sera dédiée à des travaux de rénovation au sein de la médiathèque L'Écho, liés à un problème d'infiltration. 37,9 K€ seront consacrés à l'achat de matériels pour la médiathèque, dont l'acquisition de la dernière tranche des Ideas Box qui vous ont été présentées à l'occasion d'un Conseil municipal.

Pour ce qui est de la solidarité, 25 K€ seront dédiés à la rénovation de la salle à manger du club Lacroix et 2 500 € pour l'acquisition de matériels pour le Centre social ;

Nous poursuivrons évidemment notre action pour l'écologie populaire. Nous souhaitons faire du Kremlin-Bicêtre une ville durable. Cela se matérialisera, pour les immobilisations corporelles, par une enveloppe pour les travaux pour les parcs et squares d'un montant de 2 176 094 €. Cette enveloppe comprend notamment les travaux d'aménagement du square Jules-Guesde et Marcel-Sembaat, l'aménagement paysager de l'escalier végétale pour la place Victor-Hugo et la mise en place d'un premier îlot de fraîcheur dans les cours de l'école maternelle Mohamed-Megrez.

Par ailleurs, pour le volet concernant les économies d'énergie, 357 500 € seront consacrés à des travaux relatifs aux systèmes de chauffage, d'éclairage et de robinets dans les écoles, la crèche Dolto et le club Lacroix. Cela vise bien entendu à accompagner le plan de sobriété énergétique.

Concernant la voirie, la propreté et le cimetière, 54 125 € seront dédiés à l'achat de matériels et outillages pour la propreté urbaine et une partie de ces crédits doit servir à mener des actions concrètes à la suite des recommandations qui seront faites par le rapport d'audit sur la propreté qui devrait nous être remis en début d'année prochaine.

90 K€ sont prévus pour les travaux d'aménagement au cimetière, 145 K€ pour l'acquisition de nouveaux véhicules dont une laveuse.

70 K€ sont dédiés à la sécurité, notamment pour l'achat de matériels et l'entretien de la vidéoprotection qui fonctionne au Kremlin-Bicêtre. Pour soutenir notre politique visant à diversifier et améliorer le commerce, une enveloppe de 130 K€ sera consacrée notamment au marché forain, mais aussi à la rénovation ou à des travaux qui pourraient s'avérer nécessaires de rénovation pour les commerces préemptés. Il s'agit de faciliter l'installation de nouveaux commerçants dans la ville.

Nous poursuivons avec notre soutien à la démocratie locale. Ainsi, une enveloppe de 150 K€ sera dédiée aux conseils de quartier, avec une répartition de 50 K€ par conseil de quartier. Une enveloppe sera aussi consacrée aux projets portés par le Conseil des jeunes qui verra le jour dès le début de l'année prochaine.

S'agissant des travaux d'accessibilité, beaucoup de choses ont été réalisées au cours de 2022, dans le cadre d'AD'AP. Nous poursuivons cela avec une enveloppe de 90 K€ sur l'année 2023.

Pour l'urbanisme, 225 K€ sont affectés à l'acquisition des derniers lots de la rue de Verdun, 356 K€ sont consacrés aux achats et travaux d'entretien des divers bâtiments communaux et, enfin, 122 K€ sont consacrés à l'achat et au renouvellement de matériels informatiques et à tout ce qui concerne la téléphonie.

Nous passons au chapitre des immobilisations en cours (chapitre 23) qui enregistre une très forte hausse. Cela s'explique essentiellement par les crédits relatifs aux projets de Cité sportive pour un montant de 770 K€. Il s'agira donc de démarrer les études dès l'année prochaine pour cette Cité sportive

Dans le chapitre des immobilisations financières, il est proposé d'inscrire la somme de 200 K€ dans le cas où la Ville serait contrainte de verser le montant d'une acquisition de fonds de commerce par préemption *via* une consignation. Cette dépense s'équilibre en recettes sur le même chapitre.

Enfin, pour clore la rubrique des dépenses d'investissement, 100 K€ sont inscrits aux appuis des travaux effectués d'office pour le compte d'un tiers. Cela permet à la Ville en réalité d'effectuer des travaux dans le cadre d'un péril imminent qui serait constaté, mais il est à noter que la somme doit ensuite être remboursée par le propriétaire. Tout cela est donc nul puisque cela s'équilibre.

Les recettes d'investissement s'établissent à hauteur de 9 952 106 €. Ces recettes d'investissement sont constituées du produit des cessions pour 2,662 K€. Nous retrouvons évidemment l'inscription du produit de la cession du 4, place Jean-Jaurès qui n'a pas pu se réaliser au cours de cette année. Nous le retrouvons donc sur le budget prévisionnel 2023. Ce chapitre comporte également la cession des terrains situés 19 rue Curie et 30 rue Kennedy.

Au chapitre des dotations fonds divers et réserves, on remarque une baisse de 22,36 %. Ce chapitre comprend la recette liée au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, l'État ayant restreint les dépenses éligibles. C'est pourquoi la recette que nous estimons sera forcément moindre que celle dont nous avons bénéficié pour les années précédentes. Ce chapitre comporte aussi la taxe d'aménagement perçue par la commune. Cette recette dépend de la réalisation des travaux d'aménagement. Nous l'avons estimée à hauteur de 100 K€.

S'agissant du chapitre des subventions d'investissement reçues, pour 2023, les subventions sont en forte hausse. C'est lié aux projets d'aménagement que nous allons conduire. Elles s'élèvent à 927 825 €. Elles proviennent de la Métropole du Grand Paris pour la place Victor-Hugo et de la RATP pour les squares Jules-Guesde et Marcel-Sembaat. C'est sur ce chapitre que nous percevons les produits des amendes de police depuis 2021. Ce n'est plus une recette pour la Ville, mais un prélèvement sur sa section de fonctionnement. Pour conclure sur cette section des recettes d'investissement, nous passons au chapitre des emprunts et dettes assimilées. Au BP 2023, un emprunt d'équilibre d'un montant de 2 M€ sera fait, mais cela représente une baisse de 33 % par rapport à un emprunt de 2022. Le seuil maximum d'encours de la dette sur laquelle nous nous sommes engagés, de 26 M€, sera de nouveau largement respecté.

En conclusion, chers collègues, je vous propose d'adopter ce budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses comme en recettes, à hauteur de 48 130 176 € pour sa section de fonctionnement et de 9 952 106 € pour sa section d'investissement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je profite de cette présentation complète pour remercier Jean-Philippe Edet en tant qu'adjoint en charge des finances. Je remercie l'ensemble des élus qui ont eu à piloter les conférences budgétaires et à participer aux arbitrages pour arriver à cette proposition présentée au Conseil municipal ce soir. Je veux aussi remercier les services, la Directrice générale adjointe en charge des ressources, mais aussi l'ensemble des directions, services et notamment la Direction des finances, pour leur travail d'expertise et d'accompagnement particulièrement précieux dans l'élaboration budgétaire. Je vous propose d'ouvrir le débat général. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Monsieur le Maire, il y a sans doute un oubli, mais vous savez que, pour valablement débattre du budget de la Ville, vous devez avoir remis sur table à l'ensemble des élus un document qui n'y figure pas. Ne voyez-vous pas de quoi je veux parler ? Visiblement, non.

Jean-Luc LAURENT, Maire

De quel document parlez-vous ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Nous devrions disposer de la liste détaillée et nominative des indemnités perçues par les élus. Le CGCT prévoit qu'il doit être sur table avant les discussions du budget.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cela n'a effectivement pas été remis, hormis sous l'angle de la présentation budgétaire qui a été faite par Jean-Philippe Edet.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous savez bien que nous parlons d'autre chose, monsieur le Maire. Je parle d'une liste nominative de l'ensemble des indemnités perçues par les élus présents autour de cette table.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je prends acte de votre demande et de votre rappel. Je vous invite à poursuivre votre intervention, monsieur Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je n'en attendais pas moins. Je voudrais, monsieur Edet, vous dire combien j'ai été vraiment estomaqué par l'exploit que vous venez de commettre. C'est un exploit en effet d'avoir réussi à bâtir ce budget en si peu de temps.

Le 24 novembre, lors du Débat sur les orientations budgétaires, vous avez fait état de deux ou trois chiffres.

Vous vous êtes contenté de nous indiquer quelques principes de dépenses et de recettes avec des indications extrêmement vagues. Ces principes rappelaient notamment l'obligation d'équilibre, comme si c'était une orientation alors qu'il s'agit effectivement d'une obligation. Vous avez justifié ces propos vagues après notre départ.

Dès le dimanche 27, après la clôture de ce fameux référendum, le Directeur de cabinet diffusait aux présidents de groupe un projet d'ordre du jour de notre séance présente incluant l'ensemble des décisions que nous sommes appelés à voter. Le 2 décembre, nous recevions en fin de journée l'ensemble du dossier, copieux, dont nous avons à discuter. Il ne vous aura donc fallu que 6 jours ouvrés pour prendre les décisions que vous nous présentez ce soir. 6 jours pour préparer, diffuser et recueillir les résultats de la lettre de cadrage aux services dont nous avons découvert l'existence dans votre rapport de ce jour ; 6 petits jours pour faire les arbitrages et vous résoudre à nous proposer cette augmentation massive de la fiscalité locale. Oui, 6 tout petits jours pour rédiger, contrôler, imprimer et diffuser les quelque 180 pages en 5 délibérations qui concrétisent votre proposition de politique budgétaire pour 2023 et au-delà. Vous mériteriez, monsieur le rapporteur, pour cet exploit hors normes de figurer dans le Livre Guinness des records, mais il faudrait évidemment pour cela que ce record existât et que le vôtre fût homologué.

Nous savons, vous comme moi, ce qu'il en est en réalité. Toutes vos propositions de ce soir étaient actées quand vous avez hypocritement proposé de débattre d'orientations, alors que cela ne servait qu'à masquer vos décisions. Nous avons donc bien raison de nous refuser à nous livrer à cette mascarade tellement grossière qu'elle pourrait entacher d'irrégularité le vote de ce soir. Cette pantomime dont vous avez été le porte-parole zélé, monsieur Edet, n'avait pour objectif que de reculer l'annonce de vos mesures afin de préserver deux séquences gesticulatoires de la majorité : le référendum, qui avait lieu trois jours après, et la journée « mairie en colère » où vous avez pris en otage citoyens, usagers et agents de la collectivité au service d'une propagande que je n'hésite pas à qualifier de mensongère. Oui, mensongère, car de vœux en motions, depuis quelques mois, monsieur Laurent et la majorité qui le soutient aveuglément ont préparé les esprits à l'inéluctabilité d'une hausse dont l'État serait responsable. Point d'orgue : la communication anxigène véhiculée auprès de l'ensemble de la population *via* le dernier bulletin municipal, où je note que les élus d'opposition n'ont pas été invités à donner leur point de vue.

Non seulement vous avez usé d'approximations, outrances et contrevérités pour nourrir votre argumentaire, mais le déroulement inédit de cette journée témoigne d'une utilisation abusive du service public et d'une grave atteinte à son principe de neutralité au bénéfice d'une opération de propagande politique visant à détourner l'attention du public sur les responsabilités écrasantes de M. Laurent et de sa majorité juridique. On parlait tout à l'heure de démocratie. Il s'agit d'une majorité juridique du Conseil municipal, à défaut d'être une majorité politique, puisque je vous rappelle que vous n'avez obtenu en 2020 qu'un tiers des voix des votants.

Oui, vous portez une responsabilité dans la dégradation des finances communales. En moins de trois ans, vous avez conduit la Ville à un risque quasiment certain de mise sous tutelle. Je le démontre. Le compte administratif de 2019, dernier mandat de la mandature précédente, affichait un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de 3,2 M€. La capacité de désendettement (ratio entre le capital restant dû à la fin d'exercice et l'autofinancement généré par le budget de fonctionnement) était alors de 8 ans. L'épargne nette, après amortissement de la dette, était encore positive.

Rappelons que la cote d'alerte est de 12 ans et qu'à partir de 15 ans, la mise sous tutelle est possible.

Dès 2020, certes année du Covid, alors que vous n'aviez sévi que 6 mois, ce ratio grimpe à près de 14 ans. L'épargne nette devient négative. En clair, le fonctionnement ne finance plus le remboursement de la dette. Ne s'agissait-il que de la Covid ? Pas du tout, car, en 2021, la situation s'est encore aggravée. La durée de désendettement s'est dégradée à 15 ans. L'épargne négative est à hauteur de 1,2 M€. Si l'on en croit le budget 2022, qui a été actualisé, au cours du dernier Conseil municipal, la dérive — pour ne pas dire la déroute — continue avec une capacité de désendettement qui frôle les 60 ans.

En 3 ans, vous avez un déficit d'épargne de près de 5 M€. Ce n'est pas la faute de l'État. C'était avant les augmentations, c'était avant l'inflation, c'était avant la hausse de l'énergie. Vous voudriez nous faire croire que c'est parce que l'État ne fait rien que vous êtes dans cette situation. Vous osez même vous réfugier derrière les baisses de la DGF intervenues entre 2013 et 2017 — les fameux 5 M€ évoqués tout à l'heure par M. Delage. Quel culot ! En fait, l'ornière budgétaire dans laquelle se trouve la ville du Kremlin-Bicêtre, c'est vous et vous seul qui l'avez creusée. D'ailleurs, quand on compare notre ville à d'autres communes comparables, c'est éclatant. Votre responsabilité saute aux yeux. Il y a, dans la petite couronne, dans les départements 92, 93 et 94, 25 villes de 20 à 30 000 habitants, tout à fait comparables à la nôtre. Eh bien, en 2021, les derniers indicateurs par habitant sont défavorables au Kremlin-Bicêtre. Pour l'excédent de fonctionnement, la capacité d'autofinancement net, nous sommes avant-derniers et une des deux seules villes à avoir une épargne négative. Depuis 2019, tout est orienté à la baisse. Effectivement, cela est dû au fait que vous avez décidé les hausses de dépenses au-delà du raisonnable, qu'il s'agisse des dépenses générales et des dépenses de personnel, tout en baissant démagogiquement les recettes de stationnement.

De plus, il inexact de dire que l'État aurait laissé les collectivités démunies. Vous l'avez d'ailleurs rappelé, il y a non seulement le soutien, peut-être insuffisant — mais, en tout cas, il existe — et il y a aussi l'indexation des bases.

Cette indexation des bases sera de près de 7 % cette année, ce qui veut dire que la hausse de la taxe foncière sera au total de 21,5 %. C'est énorme. À elle seule, l'indexation des bases rapporterait aux alentours de 1,2-1,3 M€. C'est déjà bien, mais cela ne vous suffit pas. Vous décidez donc de faire peser la hausse sur les propriétaires. En apparence évidemment, c'est facile. Il y a un tiers environ de propriétaires occupants, donc autant de votants. Les locataires ne subiront pas la hausse. Quant aux propriétaires bailleurs, ils ne votent pas. Dans votre argumentaire, vous disiez que la taxe d'habitation allait disparaître en 2023 et que ce n'était donc pas grave si les propriétaires payaient un peu plus. En fait, elle est compensée dans le budget de la Ville. En fait, vous faites payer deux fois les propriétaires.

J'ajoute que cette hausse, certes, va peser sur les propriétaires, les habitants kremlinois, mais ils paieront aussi tout le reste. En fait, ce sera pour eux la double peine.

Quant aux propriétaires bailleurs, ils vont voir leur compte d'exploitation se dégrader avec, comme conséquence très probable, une baisse des budgets d'entretien et de grosses réparations, y compris et peut-être surtout dans le logement social. *In fine*, tout le monde sera perdant.

La vérité, c'est que vous emmenez la Ville vers une paupérisation et une perte d'attractivité d'autant plus certaines que nous allons atteindre des records en termes de bases locatives et de taux d'imposition par rapport à l'échantillon que j'évoquais tout à l'heure.

L'augmentation des recettes de stationnement par l'imposition des véhicules ne manque pas de sel quand on se rappelle, monsieur Laurent, vos précédentes déclarations en matière de prix du stationnement. Cela frappera les plus modestes alors que la baisse de 50 % du FPS que vous avez décidé en 2020, qui pèse encore comme moins-value de recettes dans le budget kremlinois, profite essentiellement aux non-Kremlinois, ce qui est aussi totalement injuste.

On pourrait d'ailleurs se demander si certaines dépenses que vous avez mises dans ce budget ne sont pas surestimées en un but de jeu à plusieurs bandes ou à rebond. C'est notamment le cas de la hausse des dépenses d'énergie. Quand on les compare aux dépenses des années précédentes, elles laissent un peu songeur.

L'inscription des fameux 530 K€ de prélèvement au titre des amendes de police est aussi un sujet intéressant. En fait, ces amendes de police, si elles ont diminué, c'est aussi en partie et peut-être même surtout parce que vous n'avez pas la politique adéquate de vidéoverbalisation qui aurait permis de maintenir un niveau suffisant de recettes d'investissement. D'autres solutions étaient donc possibles, notamment restaurer la tarification du FPS.

Je voudrais dire aussi un mot très bref sur le succès prétendu de vos politiques. Je vais prendre deux domaines. S'agissant de la sécurité, 5 postes affichés aujourd'hui comme pourvus sur les 16 qui sont au budget. Ce sont dans les documents que vous nous avez transmis. Cela montre bien votre volonté de ne pas agir dans ce domaine. Et le commerce ! Vous avez encore fait « cocorico » là-dessus, monsieur Edet. En fait, le marché en 2023 va coûter à la collectivité, alors qu'en 2021, il rapportait. Prenez les éléments qui sont dans le budget, dans les pages par fonction. En 2021, c'était votre gestion, c'était une année pleine. Cela avait rapporté 110 K€. Dans votre budget 2023, vous affichez une perte de 109 K€, soit un delta de 220 K€. Le résultat du passage en régie est un échec. Vous prétendez que c'est une réussite, mais il n'y a que les 21 membres de la majorité qui, au Kremlin-Bicêtre, pensent que c'est une réussite. Tout le monde est mécontent.

Les commerçants perdent de l'argent. Au fil des semaines, ce marché devient de moins en moins attractif.

Sur les préemptions, allez-vous parfois au carrefour de la rue du 14-Juillet et la rue du Général-Leclerc ? Il y a une affiche annonçant « bientôt commerce de proximité » depuis deux ans. En fait, tout ceci acte vos échecs répétés en matière de politique commerciale.

Toute cette augmentation, contrairement à ce que vous avez dit, ne vise pas à améliorer ou à maintenir même le service aux Kremlinois. Cela vise simplement à restaurer l'équilibre financier et à générer un prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement suffisant. Vous l'avez mis à un tel niveau que, par rapport à l'endettement, on aurait pu imaginer qu'il soit même plus faible. Vous pourriez également mettre fin à ce référendum, à soi-disant 1,5 € par habitant. Nous rigolons. Notre collègue Zinciroglu disait que c'était 50 K€. C'est quelque part entre 50 K€ et 100 K€. Vous auriez pu choisir de restreindre vos dépenses de communication. Mais non, il faut toujours courir après la notoriété et faire croire aux Kremlinois que vous agissez. Vous auriez pu modérer le budget « fêtes et cérémonies ».

Vous auriez pu aussi baisser les indemnités d'élus parce qu'il y a des élus qui ne servent à rien. Par exemple, il y a un Maire-Adjoint à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante. Cela tombe bien puisqu'il y a une fonction dans le budget correspondant à la question universitaire : la dépense s'élève à zéro euro.

Il y a donc un Maire-Adjoint qui ne gère aucune dépense. On pourrait multiplier les exemples de cette nature.

En fait, je le répète, au-delà de votre argumentaire dont je dis qu'il est mensonger, l'essentiel de votre projet est d'éviter la mise sous tutelle de la Ville. Avant d'en terminer, je voudrais rappeler, à propos du commerce, qu'il paraît qu'une étude sur le commerce a été menée. Le 8 avril, monsieur Laurent, je vous en ai demandé communication. Cela fait partie des nombreuses demandes qui sont restées sans réponse. On aura fait, à travers cette démonstration, litière de la propagande éhontément mensongère de la majorité sur les questions budgétaires au Kremlin-Bicêtre.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, vous avez pris les devants dans votre communication en affichant sur les murs de la ville et les panneaux publicitaires que les services publics sont en danger. Le principal danger pour les Kremlinoises et les Kremlinois est votre gestion budgétaire. Une remarque concerne l'établissement de ce budget. Il devrait s'appuyer sur les points que vous avez mentionnés sur le Rapport d'orientations budgétaires. Or, sur le rapport du 24 novembre, à aucun moment, il n'a été envisagé une hausse des taxes. Vous augmentez les impôts fonciers de 13,5 %. Vous oubliez que ce taux sera effectué sur la nouvelle valeur locative dont l'augmentation envisagée avoisinera 6 % pour tenir compte, en partie, de l'inflation. Le nouveau taux sera en vérité de 44 et 45 % sur la taxe foncière. Ce matraquage fiscal sera difficilement supportable pour les accédants et les propriétaires kremlinois concernés. Les habitants de la commune sont déjà dans l'obligation de faire des économies et vous, non.

Il vous faut des coupables et, comme d'habitude, c'est la faute du gouvernement qui ne fait rien pour les communes. En étudiant votre budget, l'État est présent en 2022 et c'est 425 K€ reçus. D'ailleurs, vous mentionnez que les participations de l'État sont en hausse.

Votre présentation est entachée de mots valorisants et vous n'hésitez pas à notifier que les formations sont en augmentation, sauf que les chiffres disent le contraire puisqu'ils sont inférieurs à ceux de 2022.

Vous justifiez votre hausse d'impôts directs par la conservation de services de qualité. Pourquoi, dans ce cas, faire une diminution des produits d'entretien ? Les services très attendus des habitants sont ceux de la sécurité et de la propreté. Après vos dépenses de communication, vous faites des choix qui sont irresponsables. Les habitants de la ville désirent que la majorité municipale serre les boulons des dépenses superflues et suivent comme eux le chemin des économies. Votre budget, s'il met en valeur le personnel avec 5 M€ de plus, ne propose que des broutilles dans les économies. Votre budget est très loin des attentes des Kremlinoises et des Kremlinois.

Latifa EL KRETE (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, monsieur le rapporteur, chers collègues, mesdames, messieurs, je vais être très concise. Je m'interroge simplement sur le fait que vous nous présentez ce soir au vote le budget primitif sachant que vous avez la possibilité de nous le présenter au plus tard le 15 avril 2023, ce qui vous permettrait d'être bien plus précis et ce qui nous épargnerait de ce fait des décisions modificatives à répétition. Je vous demande pourquoi une telle précipitation.

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le budget 2023 de notre Ville s'inscrit dans deux ambitions portées par l'équipe municipale : construire une ville durable et faire vivre une ville solidaire. La ville durable, c'est 1 M€ de travaux pour l'aménagement de nouveaux squares, notamment aux emprises des travaux de la ligne 14 qui sont en train de se terminer, une première cour d'école aménagée en îlot de fraîcheur, des investissements nombreux pour améliorer le patrimoine bâti de la ville et, notamment, pour réduire sa

consommation d'énergie, la réhabilitation du gymnase Ducasse et du COSEC Purkart, des travaux d'aménagement qui permettent de préserver les pavillons et de dédensifier la ville.

La ville solidaire, c'est la priorité donnée à l'éducation avec 1 M€ de travaux dans les écoles à nouveau en 2023, un projet éducatif territorial nouveau qui est en cours de finalisation dans le dialogue et la concertation pour une politique éducative à la hauteur des attentes des Kremlinois, une augmentation de la subvention au CCAS pour mieux accompagner encore les Kremlinois qui connaissent des difficultés, l'ouverture d'une épicerie sociale en 2023 qui proposera des denrées et des produits de première nécessité à prix accessibles pour les plus modestes, un chèque énergie communal depuis début décembre avec une aide financière concrète face à la hausse du coût de la vie.

Ce budget, nous le proposons alors que les communes de France sont étonnées entre l'inflation et la hausse des coûts qu'elles subissent et l'inaction du gouvernement qui les laisse en première ligne en ne leur donnant que des clopinettes. Au total, la Ville du Kremlin-Bicêtre a perdu 5,5 M€ entre 2013 et 2022. Que fait le gouvernement pendant ce temps ?

Il préfère supprimer l'ISF, payer des cabinets de conseil des fortunes pour un résultat nul et taxer les travailleurs *via* leur compte personnel de formation. Les communes de France sont en colère, mais elles refusent, parce qu'elles ont le souci de l'intérêt général et du bien public, d'abandonner les Français au bord de la route. En 2023, les Kremlinois pourront compter sur leur Ville pour les protéger et les accompagner dans la crise sociale, économique et énergétique que nous traversons tous. Le Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun votera favorablement le budget 2023 de la Ville.

Kamel BOUFRAINE (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur Laurent, vous gérez les finances de la Ville d'une manière très hasardeuse. Aujourd'hui, vous nous présentez un budget primitif avec une pression fiscale sur le dos de nos concitoyens. Et ça, nous ne pouvons l'accepter.

Vos dépenses en ressources humaines pour placer vos amis, membres de votre parti politique, le MRC, au poste de directeur, vos référendums à plus de 90 % d'abstention, vos préemptions sans projets, votre demande d'audit sur la propreté... Votre demande d'audit sur la propreté sur la ville, monsieur Laurent ? Vous êtes vraiment sérieux ? Vous n'avez qu'à sortir dehors pour constater par vos propres yeux l'état de délabrement de notre ville et nous faire économiser 45 K€ sur l'audit que vous avez commandé récemment. La ville est sale. La ville n'est pas sûre. La jeunesse est laissée pour compte. Cela résulte de votre politique. Nous ne rejetons pas la faute sur les employés communaux, car ils font comme ils peuvent. Nous rejetons la faute sur vous, monsieur le Maire, monsieur Laurent, qui ne faites pas le job. Par votre politique, monsieur le Maire, par vos choix sans concertation, la ville du Kremlin-Bicêtre est devenue une ville au rabais. Ce budget primitif n'est pas ambitieux, n'est pas volontaire, n'est pas écologique. Monsieur Laurent, votre politique n'est pas la nôtre, telle que nous l'entendons, à savoir au service du commun et de l'intérêt général, et non pas dans l'intérêt de votre parti politique, le MRC.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, mon intervention sera simple, pour rappeler des choses qui n'ont pas été bien entendues. Monsieur Banbuck, vous avez annoncé qu'il y avait des personnes plus concernées que d'autres, en particulier les propriétaires, les locataires n'étant pas concernés du tout par cette augmentation d'impôts. Cela représente 70 % de la population en gros. Si on regarde l'augmentation depuis 2017 de l'impôt foncier et de la taxe d'habitation cumulée, on s'aperçoit que ceux qui sont propriétaires, qui sont les plus aisés parmi nous, sont aujourd'hui moins pénalisés que les locataires qui vivent en difficulté dans leur logement. Plus précisément, en moyenne, une famille en 2017 payait 1 600 € d'impôts confondus (taxe d'habitation et taxe foncière). Aujourd'hui, en 2023, elle va payer 1 200 € à peu près. C'est l'effort que l'on demande : une participation des plus aisés alors qu'ils ont déjà gagné une grosse partie sur la taxe d'habitation. C'est la réalité aujourd'hui, c'est que vous êtes en train d'aider les plus favorisés. C'est une façon de creuser le fossé entre deux populations. C'est ce que nous essayons d'améliorer de jour en jour, en tout cas s'agissant de la majorité aujourd'hui.

J'ai entendu aussi M. Banbuck parler de l'énergie. Sur le poste de l'énergie, vous dites que l'augmentation de l'énergie vous laisse songeur. Sortez de votre torpeur. Je peux vous donner, pour votre lecture du soir, si vous le voulez, ce que précise le SIGEIF sur les augmentations permanentes depuis maintenant des années et, plus particulièrement, sur les derniers mois. Ne nous faites pas croire qu'il n'y aura pas d'augmentation sur les énergies l'an prochain, en 2023. Bien sûr, il y aura des augmentations, comme partout, dans toutes les communes de France et au-delà, partout en Europe. Ne rejetez pas des choses qui paraissent évidentes aujourd'hui. Faisons face à la difficulté. Je remarque que vous n'aidez pas du tout notre démarche aujourd'hui parce que, vu la problématique, que nous avons en France, c'est plutôt l'union qui serait motrice aujourd'hui plutôt que de se tirer dans les pattes au milieu d'un Conseil.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mes chers collègues, je suis plus que surpris des propos de M. Frédéric Raymond. Les petits propriétaires kremlinois seraient aujourd'hui des gens extrêmement privilégiés. Je crois que vous vous méprenez complètement et que vous méconnaissez complètement la véritable situation de ces petits propriétaires qui ont mis parfois 20 ou 25 ans, voire davantage aujourd'hui, pour payer l'appartement ou la maison qu'ils ont achetés dernièrement à des prix extrêmement élevés. Généralement, ils le font parce que la famille s'agrandit et qu'ils recherchent des appartements plus grands. C'est pour cela que, souvent, ils franchissent le périphérique pour venir au Kremlin-Bicêtre. En dépit de votre analyse un peu binaire ou simpliste, je voudrais revenir sur le budget primitif 2023. Je constate qu'en dépit des promesses de campagne que vous avez faites des élections municipales, vous décidez d'augmenter la fiscalité des propriétaires kremlinois — des gens extrêmement privilégiés comme chacun sait — et ceci de manière très significative. Vous reniez vos promesses de campagne en donnant plusieurs arguments : la baisse des dotations, la crise sanitaire, l'inflation et, surtout, le refus chez vous de baisser les dépenses de fonctionnement. La vérité impose de dire que votre trajectoire budgétaire est très inquiétante : dépenses non maîtrisées, recours massif à l'emprunt, artifices comptables, explosion de la masse salariale. Je crois que mes collègues qui se sont exprimés l'ont dit d'une manière encore plus précise que moi et plus clairement que moi. Les indicateurs budgétaires sont au rouge. En réalité, l'augmentation de la taxe foncière n'est que la conséquence de vos choix budgétaires. Ce n'est en rien une réponse à une situation subie. Vous expliquez la nécessité d'augmenter la taxe foncière par la nécessité de maintenir un service public de qualité. Mais de quel service public de qualité parlez-vous ? Ce n'est sans doute pas dans l'entretien de l'espace public, ni dans la tranquillité publique, et encore moins dans l'adaptation de la ville au changement climatique. Les crises successives ont eu évidemment un impact sur les finances publiques. Personne ici ne le nie, mais des aides directes, le plan de relance de 36 Mds€ pour les territoires, le Fonds vert (+ 2 Mds€ d'aide pour adapter les territoires aux changements climatiques et améliorer leur cadre de vie), le filet de sécurité énergie ont permis d'amoindrir la crise. Quoique vous en disiez, quoi que vous en pensiez et quelles que soient vos rodomontades, monsieur Laurent, au gymnase Jacques-Ducasse, vous semblez les uns et les autres de la majorité, avoir banni de votre vocabulaire le mot « économies ». Mais elles sont impérieuses et nécessaires. La situation est très sérieuse. Il faut évaluer toutes les dépenses à l'aune de leurs bénéfices pour les Kremlinois.

Il existe une alternative à l'augmentation de la taxe foncière, c'est de faire des économies dans les dépenses. Je vais vous faire quelques propositions pour réduire les dépenses de fonctionnement, puisque vous avez souvent tendance à dire que nous ne faisons jamais de propositions. Je crois qu'il est temps — et d'autres l'ont évoqué — de mettre un terme aux emplois de complaisance, de réduire le nombre de vos collaborateurs et de faire baisser la masse salariale qui a augmenté de plus de 1 M€ depuis 2020, de réduire le train de vie et les frais de bouche de la Mairie, de supprimer les voitures de fonction — j'en avais déjà parlé, me semble-t-il, il y a un an ou deux —, la vôtre en particulier, monsieur Laurent, et aussi celle de votre DGS. A-t-on besoin d'une automobile dans une ville comme la nôtre ? C'est une question qui peut se poser. A-t-on besoin d'une voiture de fonction au moment où nous sommes en pleine crise économique ?

Vous avez, jusqu'à présent, justifié l'embauche de cadres de haut niveau pour réduire le recours aux cabinets extérieurs, mais vous continuez à dépenser 300 K€ sur ce poste. Vous avez dernièrement réalisé un audit sur les finances qui a coûté plusieurs dizaines de milliers d'euros, pour un résultat extrêmement médiocre que l'on nous a remis dernièrement : 4 pages. Cela fait très cher la page. C'est le moins que l'on puisse dire. Comme le disait mon collègue, vous avez lancé un audit de propreté. Je ne comprends toujours pas pourquoi. En effet, vous prétendez avoir d'excellents fonctionnaires et d'excellents collaborateurs autour de vous. Vous prétendez avoir des ressources en interne. Alors, pourquoi faire appel à un cabinet pour un coût de plusieurs dizaines de milliers d'euros ? Monsieur Chiakh, je serais personnellement très vexé, je prendrais cela très mal, que l'on puisse proposer un audit de la propreté, alors qu'il est à la tête d'un service qui, sans doute, en interne, a toutes les qualités et les qualifications pour le réaliser.

Vous proposez une nouvelle fois des dépenses énormes, trop importantes en raison de la situation, dans le domaine des fêtes et cérémonies : 270 K€. Je vous propose de réduire de 50 % ce montant, de supprimer l'organisation des vœux que vous avez l'intention d'organiser dans le gymnase Ducasse, ce qui permettra de rendre aux sportifs le gymnase que vous voulez leur confisquer pendant quinze jours. En période de crise encore une fois, tout le monde l'a dit jusqu'à présent, il faut de la simplicité, il faut réduire les coûts des fêtes et cérémonies.

Vous continuez, monsieur Laurent, à dépenser des sommes très importantes dans l'imprimerie et les publications. Nous vous proposons de réduire de moitié ces dépenses, ce qui permettra de faire une économie d'environ, me semble-t-il, 100 K€. Comme le disait notre collègue M. Edet, il est vrai que vous avez fait cette année une petite réduction d'environ 30 K€. C'est absolument insuffisant au vu des dépenses générales de la commune. Il faut, je crois, réduire le nombre de numéros du magazine. 10 par an pour une Ville comme la nôtre... j'avais déjà fait cette proposition il y a quelque temps. Il faut limiter la communication papier, c'est une évidence, et passer à l'information numérique. C'est bon pour la planète. C'est aussi bon pour les finances publiques.

Je constate une hausse des indemnités des élus de 6 %. Encore une fois, dans une période où l'argent se fait extrêmement rare, je vous fais la proposition suivante : réduire les indemnités des élus de 50 %, ce qui nous permettra d'économiser 125 K€, monsieur Laurent.

Vous voyez, je vous ai fait de nombreuses propositions. Cela représente des économies de plusieurs centaines de milliers d'euros. Ces économies pourront nous permettre de réaliser des investissements nécessaires en faveur de l'écologie, de l'école, de la vie quotidienne et, notamment, en matière d'entretien de la voirie, de la propreté, comme le disait mon collègue, ou de la tranquillité publique. Voilà, mes chers collègues, les quelques propositions que je souhaitais faire ce soir pour alléger les dépenses de fonctionnement de notre budget.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Une question, monsieur le Maire, vous venez de rajouter dans votre liste d'interventions M. Traoré, n'est-ce pas ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Tout à fait. La liste des inscrits n'était pas close pour ce débat important.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est deux poids, deux mesures, toujours.

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

(Hors micro.)

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je vais être encore plus courtois, monsieur Traoré. Je vais vous laisser parler avant moi. Je vais être long. Allez-y, je vous en prie.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Zinciroglu, vous avez la parole.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Pourquoi ce « deux poids, deux mesures », monsieur Laurent ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Zinciroglu, vous avez la parole dans l'ordre où vous vous êtes inscrit.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur Laurent. Merci, monsieur le Maire, monsieur le Conseiller départemental. Merci, monsieur Edet, monsieur le rapporteur. Je sais combien la tâche est compliquée de présenter une délibération en si peu de temps, comme le précisait M. Banbuck tout à l'heure. Les débats ont été intéressants depuis tout à l'heure. Nous n'avons pas participé au Débat d'orientations budgétaires. En préambule, je tiens à préciser de nouveau notre colère et notre mécontentement concernant l'envoi des documents liés au Débat des orientations budgétaires du dernier Conseil municipal. Je trouve cela scandaleux, mais aussi non productif d'envoyer ces éléments aux élus de l'opposition seulement 4 jours ouvrés avant le Conseil municipal, tout comme je trouve non productif et scandaleux ce que vous venez de faire là, monsieur Laurent, précédemment en clôturant le débat et en retirant l'intervention de M. Jean-Pierre Ruggieri, et de donner la parole à M. Traoré qui s'inscrit bien après le listing que vous avez fait. C'est une politique de « deux poids, deux mesures ».

Ainsi que vous me l'avez rappelé tout à l'heure, madame Bocabeille, madame la Maire adjointe, en effet, la séance dernière, je vous ai coupé la parole. Je profite de ce moment pour m'en excuser. Vous acceptez mes excuses. C'est le mécontentement et la colère. Il est important de préciser tout cela. Nous avons quitté une séance pour marquer le coup. En marquant notre mécontentement en quittant la séance, notre souhait était de marquer ce moment pour que la majorité municipale mette fin à ses pratiques et respecte davantage le travail des élus de l'opposition. La plupart d'entre nous ont une vie de famille, une vie privée bien remplie, je suppose, et une vie professionnelle, à part ceux qui sont devenus de véritables politiciens professionnels. Je m'adresse à vous, monsieur Laurent. Vous le démontrez encore ce soir en retirant la parole à certains. En respectant les envois de documents dans les délais, les envois de comptes rendus de commission municipale, les envois de demandes de documents complémentaires dans des conditions optimales, vous permettez à chacune et chacun d'entre nous de travailler dans de bonnes conditions. D'ailleurs, récemment, nous avons demandé beaucoup de documents à votre cabinet, monsieur Laurent, après avoir quitté la séance.

Force est de constater qu'enfin, les délais d'envoi ont été respectés, comme quoi la nécessité de marquer le coup peut avoir un impact. Je m'adresse là aussi à vous toutes et tous, élus de la majorité. Ne permettez pas, sous prétexte qu'il a un pouvoir sur vous en tant que maire, de vous transmettre des documents liés à votre charge en ne respectant pas des délais vous permettant de vous préparer. Je me permets cette remarque parce que, de temps en temps, on a cette impression que vous n'êtes pas assez préparés. Nous ne l'acceptons pas, nous, au sein de notre groupe.

J'avais une autre remarque avant de m'exprimer sur ce budget primitif. Cette remarque concerne Mme Bassez. Je ne sais pas si elle est là ce soir. J'avais cru comprendre qu'elle avait souligné le fait que nous ne voulons ni débattre ni échanger dans cette assemblée. Nous avons prouvé le contraire avec notre groupe depuis 2020. Croyez-moi, nous débattons autant dans cette assemblée qu'en dehors avec les habitants pour qui nous continuerons de défendre l'intérêt du Kremlin-Bicêtre en siégeant au Conseil municipal et à chaque séance. Il est important de ne pas tout confondre. Il y a des sujets où on peut débattre et d'autres non. On ne débat pas sur le non-respect des règles qui s'appliquent au Conseil municipal et, notamment, cette tentative de dissimulation de rapports de délibérations avec un envoi 4 jours ouvrés avant la séance. Ces règles s'appliquent autant à vous, monsieur Jean-Luc Laurent, Maire de la Ville, qu'à l'ensemble des élus et ceux de l'opposition. Il n'y a pas deux poids, deux mesures concernant le règlement intérieur. Il était important pour moi de le rappeler et de faire comprendre la démarche que nous avons lors de la précédente séance de Conseil municipal.

Pour revenir sur ce rapport de présentation du budget primitif — monsieur Traoré, je vais être très long, vous auriez dû intervenir avant moi —, je tiens tout d'abord à vous dire que l'on mesure pleinement la complexité de la conjoncture économique, sociale, climatique et énergétique notamment, et de ses conséquences sur les finances de la Ville. Face à la progression inédite de l'inflation, à l'envolée des coûts de l'énergie, les défis auxquels les collectivités territoriales doivent faire face imposent en effet, et naturellement, un soutien accru de l'État. Pour autant, nous sommes tous d'accord pour dire que, lorsqu'il y a situation de crise et situation inédite, il faut entrer dans une posture de rigueur, voire même parfois d'austérité. C'est en tout cas une attitude responsable que d'agir ainsi, surtout quand on appelle des habitants de la ville à participer à un effort public, comme vous le soulignez très bien, monsieur Raymond. Sachant cela, chacune et chacun d'entre nous doit entamer tous ces débats autour du budget, de la crise et de l'inflation avec cet *a priori*. C'est bien mon problème quand je lis à la fois vos orientations budgétaires et votre présentation du budget primitif de 2023 de ce soir.

Vos choix politiques vont continuer à constituer de la dette locale et constitueront demain une dette malheureuse pour les enfants kremlinois. Mais à quel prix s'endetter autant ? Pour quoi faire ? Pour quel projet et quel avenir ? C'est encore là mon problème. À la lecture des documents dont nous disposons, je ne vous cache pas ma très grande inquiétude car, s'il y a un domaine qui souffre d'approximations et d'un manque de rigueur, c'est bien la gestion financière de la Ville et la gestion financière de Jean-Luc Laurent depuis 1995. Je suis d'autant plus inquiet que je constate, comme toujours, dans les documents qui nous sont fournis, à la fois un manque d'ambition, d'anticipation, beaucoup de contradictions, mais aussi d'approximations dans les points soulevés ou encore dans les maquettes budgétaires que vous nous produisez.

Ce budget primitif est complètement démesuré et fallacieux. Il est démesuré et fallacieux parce qu'il met beaucoup en avant le contexte général et, plus précisément, national. Je vais essayer de ne pas m'attarder longtemps sur la présentation biaisée que vous faites des aides de l'État. Vous y développez beaucoup d'approximations et de fausses informations et, surtout, un manque de constructivité. Je dis que je vais essayer de ne pas m'attarder parce que c'est assez compliqué de résister quand on voit un maire qui passe son temps à mendier l'aide de l'État et à fustiger l'État seulement quand cela l'arrange, gesticulant autour d'une grève et se mettant en spectacle, comme toujours, sur des sujets chimériques. Je prendrai deux exemples révélateurs de ce que je vous dis là. Tout d'abord, s'agissant de la hausse des rémunérations du personnel de + 3,5 %, que nous saluons, je pense, toutes et tous, vous indiquez dans le Rapport d'orientations budgétaires que cette charge reposait uniquement sur les collectivités en vous contredisant sur une de vos modifications budgétaires d'un des conseils municipaux précédents où vous présentiez une participation de l'État en 2022 à hauteur de 50 %, mais aussi dans ce budget primitif où vous indiquez encore une participation à hauteur de 50 % de l'État.

Une autre ironie, la plus intéressante, doit attirer l'attention, je l'espère, de tous vos élus de la majorité, monsieur Laurent, qui, je l'imagine, commencent à vous connaître, mais à qui il est bon de rappeler vos pratiques politiques du passé. Cet exemple révélateur, parmi vos critiques approximatives, est la dotation globale forfaitaire sur laquelle vous vous attardez énormément à chaque fois que l'on parle budget, que ce soit dans la présentation de vos orientations budgétaires ou dans celle de ce budget primitif de 2023, dans toute la propagande politique que vous faites (magazine, site internet, réseaux sociaux). En effet, cette dotation a fortement baissé, comme vous l'indiquez si habilement, de 2013 à 2022, ce que nous devons condamner bien évidemment toutes et tous. En vérité, la baisse considérable s'est faite de 2012 à 2017, une période que M. Jean-Luc Laurent connaît parfaitement, une période où il aurait dû en faire un combat réel en tant qu'ancien député-maire de la majorité présidentielle autour de François Hollande, de 2012 à 2017, avec une évolution record pour Le Kremlin-Bicêtre d'une dotation à cette époque qui était passée de 5,25 M€ en 2013 à environ 2,8 M€ en 2017, soit presque de moitié.

L'évolution ensuite à la baisse de 2017 à ce jour est liée en partie à l'évolution du nombre d'habitants. J'ai donc pris la liberté de lire certains procès-verbaux des conseils municipaux de ces années-là. Vous vous passiez bien, monsieur Laurent, de critiquer ces baisses à cette époque. C'est pourtant à ce moment-là qu'il fallait le faire, monsieur l'ancien député. Il est évident que, sur ces sujets précis, je ne m'adresse pas à vous, monsieur le rapporteur et Adjoint aux finances du Kremlin-Bicêtre. Alors, oui, monsieur Laurent, vous tenterez toujours d'avoir le fin mot de l'histoire. Vous nous expliquerez que vous avez frondé à compter de 2015. Mais comment vous croire ? Vous avez été élu député en 2012 sous la bannière du Parti socialiste avec la photo de François Hollande à vos côtés. Vous devez assumer vos choix. Vous devez assumer vos positions et vos votes de l'époque. C'est grâce notamment à des députés comme vous que la dotation du Kremlin-Bicêtre de 2013 à 2017 diminue de 50 % et passe d'environ 5,5 M€ à 2,5 M€. Je vous dis bravo. Vous méritez un applaudissement pour tout ce spectacle dans les rues du Kremlin-Bicêtre. Vos banderoles, vos affiches partout qui ont dû coûter un pognon de dingue... Bravo pour vos mensonges, bravo pour vos gesticulations, bravo pour ce scandale ! C'est un scandale. Vous avez participé activement à démunir la Ville du Kremlin-Bicêtre à hauteur de 50 % de sa dotation globale et forfaitaire. Ensuite, vous avez frondé. Vous êtes un frondeur, bonimenteur professionnel, quand cela vous arrange. Ce soir, cela vous arrange de reprendre vos activités de bonimenteur. Où est donc passé le Jean-Luc Laurent qui disait — écoutez bien, je vous cite, monsieur Laurent — : « La Ville va de l'avant. Elle amortit la crise pour nos concitoyens. De plus, nous allons faire de nouvelles réalisations en 2013 et nous allons les faire en ne sollicitant aucun effort supplémentaire par la modification de la fiscalité locale. Et nous n'irons pas au-delà en faisant marcher l'emprunt. » Le 29 novembre 2012, Jean-Luc Laurent, vous disiez cela parce que vous étiez député aux couleurs de François Hollande et donc de la majorité présidentielle de l'époque, mais aussi parce qu'en 2012, vous jouissiez encore des recettes de la cession de l'école Pierre-Brossolette. Vous aviez encore des millions en réserve à dépenser, toujours en naviguant à vue, sans voir l'horizon. Mais, aujourd'hui, la situation financière de la Ville est au rouge vif. Donc le discours du bonimenteur change complètement. Vous déplorez avec véhémence la baisse des dotations sous les précédents gouvernements de droite avant 2012. Quand elles se sont poursuivies et accentuées après 2012 avec le gouvernement de gauche que vous souteniez et grâce auquel vous avez été élu, et que vous continuez de l'être, le discours change alors que l'État, en 2023, décide — même si ce n'est pas assez, je pense qu'on leur connaît tous, ce ne sera jamais assez — pour la première fois en 13 ans d'augmenter son soutien aux collectivités. Je ne m'attarderai pas plus sur ce sujet national, auquel vous tentez souvent de nous entraîner et qui me semble surtout peu utile pour les Kremlinois. Mais il me semblait important de rappeler tout cela, parce que, souvent, nous avons la mémoire courte. J'ai souligné en préambule et je tiens à le souligner de nouveau que l'on mesure avec notre groupe pleinement la complexité de cette conjoncture économique, sociale, climatique et énergétique et ses conséquences sur les finances de la Ville. Pour autant, cela ne doit pas être le fil conducteur de votre gestion. Le budget doit permettre d'apporter des réponses précises aux Kremlinois. C'est ce qu'ils attendent de vous, une équipe municipale capable de bien gérer les finances de la Ville selon les moyens qu'elle a. Ce n'est visiblement pas le cas depuis plusieurs années. Pousser un débat local uniquement sur les dotations et aides de l'État revient à ne pas discuter de la réalité des finances de la Ville. Et la réalité, c'est que, quand on lit votre présentation de budget primitif de 2023, on se rend compte que la réalité n'est pas à la hauteur des attentes et surtout pas au niveau d'une Ville comme Le Kremlin-Bicêtre. Vous annoncez clairement en premier lieu une augmentation des taxes locales. Parfait exemple pour protéger les Kremlinois et pour motiver celles et ceux qui sont propriétaires de continuer à y vivre et à y rester. Vous critiquez une mesure gouvernementale de pouvoir d'achat pour les Kremlinois, à savoir la suppression de la taxe d'habitation, tout en justifiant de nouveau le manque de dotations et d'aides de l'État — votre refrain habituel — et vous cherchez de la recette en taxant davantage les habitants, ce qui résume bien votre politique. Vous expliquez que cela constitue un effort qui est demandé aux propriétaires pour préserver le service public. De quoi parlez-vous ? D'un programme sur lequel ils sont pour la plupart contre ? Vous demandez un effort à une partie de la population kremlinoise, propriétaire, dont une majorité est contre votre programme et vos orientations. Vous y annoncez des objectifs bien ambitieux avec de belles tournures, qui sont évidemment des mensonges supplémentaires, pour suivre la maîtrise des dépenses à caractère général. De quelle maîtrise parle-t-on ? Vous évoquez votre ambition et votre volonté d'assurer un service public de qualité. Pour vous en justifier, vous défendez le service public en interne contre la privatisation, ce qui est probablement une bonne chose. Mais, de l'autre côté, vous privatisez les postes de fonctionnaires et vous menez une politique de recrutements la plus élevée depuis 2013 de contractuels. Votre incohérence est totale. Votre prévision relative à la dette est désastreuse. Vos éléments admettent clairement que vous roulez de nouveau la dette, que vous n'avez aucune volonté de rembourser de la dette et que vous ne faites aucun effort pour diminuer le recours aux emprunts. Vous annoncez encore un emprunt d'équilibre de 2 M€. Vous aimez répéter et indiquer que l'encours de la dette se situe dans la moyenne des communes de la même strate. Je lis pourtant les mêmes graphiques et je situe Le Kremlin-Bicêtre et une grande majorité des villes socialo-communistes bien au-dessus de la moyenne et bien endettées. Ce sont les villes qui ont un encours bas qui font baisser fortement cette moyenne du Val-de-Marne.

Aussi, vous expliquez que votre objectif est de renforcer l'autofinancement et de réduire au maximum le recours aux emprunts en donnant des chiffres, de passer d'un taux d'épargne brut de 1,2 % avec un provisionnel à 7 % et, donc, d'une capacité de désendettement passant de 14 à 7,7 années. Comment allez-vous faire, monsieur Edet ? Cela ne vous dérange pas de nous présenter cela sereinement ? C'est une prévision dangereuse, démesurée et, je dirais même, insincère. Quand je lis l'ensemble de votre provisionnel de vos orientations, je doute de nouveau de ce cap que vous vous fixez et qui manque de réalisme, sans prise de décision ferme sur certains sujets et certaines dépenses. En prenant l'ensemble des éléments de recettes, vos orientations, vos dépenses de fonctionnement, ainsi que votre gestion de la dette, il est impossible d'atteindre cet objectif. Vous mentez encore une fois ouvertement aux Kremlinois et à l'opposition, comme vous leur avez menti durant votre campagne municipale en indiquant que vous n'augmenterez jamais la taxe foncière.

Votre politique des ressources humaines est désastreuse. En 2015, la Chambre régionale des comptes critiquait déjà la gestion de la commune, notamment sur le nombre important de contractuels et les dépenses de fonctionnement et du personnel. Mais vous, monsieur Laurent, vous trouvez le moyen de passer de 75 contractuels et à un total de 522 agents en 2015 à 193 contractuels et 600 agents au total en 2022. J'en profite pour vous demander comment se déroule le contrôle actuel de la Chambre régionale des comptes, monsieur le Maire. Avons-nous des informations sur le rapport prévu en fin de contrôle ? Beaucoup des postes contractuels sont vos amis et militants avec qui vous creusez dans les dépenses communales. C'est un véritable scandale. Vous avez en effet déployé un nouvel organigramme fonctionnel avec des postes en doublon, en interne, mais aussi avec les compétences en doublon avec l'établissement public territorial (par exemple, la constitution d'une nouvelle Direction des services techniques), une ingérence politique assumée, tant par vos recrues politiques, mais surtout par un organigramme qui a été présenté par la majorité aux agents territoriaux mettant clairement en avant que le Service communication est sous la tutelle du Cabinet du Maire. Tout cela est à la fois scandaleux et révélateur d'une gestion politicienne n'allant pas dans l'intérêt de la Ville et de ses habitants. Cela démontre aussi que ce budget fait prévaloir les intérêts politiques et partisans sur l'intérêt général. Donc comment voulez-vous que nos concitoyens puissent compter sur des élus pour mettre en œuvre des actions de solidarité dès lors que les postes stratégiques sont politisés et creusent en quelque sorte le budget de la commune, et notamment la partie de fonctionnement ?

Tout cela nous amène à un budget d'investissement très maigre de 9 M€, qui représente donc 18 % du budget de la Ville, contre 82 % en fonctionnement.

Autant vous dire, comme je vous le disais lors de la précédente délibération, qu'il sera difficile de faire des miracles avec ce manque d'ambition en matière d'investissement.

Dans vos orientations budgétaires, vous évoquiez la notion de protection des Kremlinois. Vous avez fait d'ailleurs un slogan dans certaines de vos propagandes. Mais vous ne les protégez pas avec ce budget provisionnel. La construction d'un budget protecteur, c'est d'abord de présenter un budget sincère qui prend en compte l'impératif de maîtrise de nos finances publiques et la participation indispensable de chacun à cet effort. Mais là, vous ne participez pas à cet effort. Vous n'en faites aucun dans ce budget présenté. Vous demandez de l'effort aux propriétaires du Kremlin-Bicêtre. La plupart d'entre eux n'ont qu'une envie, c'est de ne plus vous voir en gestion.

Pas un mot sur la sécurité, mis à part un petit budget pour le matériel de la Police municipale. Les protéger, c'est aussi les sécuriser dans leur ville. Les incivilités et l'insécurité s'installent et grandissent là où l'action est faible. C'est typiquement ce qui se passe au Kremlin-Bicêtre depuis 2020. Des bandes s'installent et commercialisent tous types de contrebandes sous nos yeux, sans aucune réaction locale, du moins insuffisante. Les habitants vous sollicitent sans cesse sur ces questions par mail, par courrier. Aucune réponse à leurs sollicitations. J'ai avec moi plusieurs mails d'habitants désespérés me sollicitant et m'interrogeant sur ces questions du fait de vos silences à leurs courriers. Fuite de la Police municipale. Le personnel le plus haut gradé s'enfuit ou est mis à la porte. Le nombre d'agents, ainsi que la multiplicité de leurs actions, ne permet en aucun cas d'agir concrètement sur la ville. Vous ne protégez ni les agents de la Police municipale ni les Kremlinois. Pourtant, les Kremlinois réclament une protection. Vous ne protégez pas leurs biens immobiliers. Un récent article du *Parisien* indique une baisse de l'ordre de 4 % au Kremlin-Bicêtre, une des rares villes de première couronne et du Val-de-Marne qui voit son immobilier chuter. Vous ne protégez pas les Kremlinois, ni leurs rues, ni leurs vis-à-vis, ni leurs écoles. Vous annoncez des projets avec de fausses concertations. Vous annoncez une bétonisation verticale et des démolitions, notamment, d'un centre historique. Je parle de l'îlot Rossel. Vous ne protégez que les promoteurs qui attendent vos décisions pour construire avec vos accords. Et vous ne pouvez pas dire que l'on ne propose rien. Vous n'écoutez rien. Nous proposons ce que demande une majorité des Kremlinois. C'est d'abord les protéger dans tous les sens du terme : les protéger contre vos mensonges et votre fausse propagande politicienne.

Monsieur Delage, vous demandiez notre cap, notre vision. Notre vision est simple : protéger les Kremlinois en faisant le choix fort d'une Police municipale présente sur le terrain de jour comme de nuit, 7 jours sur 7, avec un agent minimum pour 1 000 habitants ; protéger les Kremlinois en rénovant le patrimoine social kremlinois sans s'engager dans de nouvelles constructions sociales et sans tenter de racheter le parc social kremlinois à Valdevy en alimentant une guerre à ce bailleur

et en prenant en otage les locataires ; protéger les Kremlinois en défendant leurs intérêts ; être exemplaire. Vous ne protégez même pas les terrains privés de la ville, vous les bradez pour renflouer les caisses vidées par vos décisions et vos dépenses folles. Vous cédez l'école Pierre-Brossolette en 2009. Vous ne protégez pas nos enfants. Vous ne protégez pas les Kremlinois. Vous ne donnez pas une priorité réelle au niveau de l'éducation. Vous ne leur donnez pas la parole. Réellement, vous menez des référendums biaisés et coûteux. Protéger les Kremlinois, c'est respecter leurs votes et ne pas évincer des élus qui étaient avec vous et à qui les Kremlinois faisaient confiance en votant pour vous. Protéger les Kremlinois, c'est leur proposer un cadre apaisé en menant courageusement, par exemple, la piétonisation de certaines voies aux abords des écoles, en investissant davantage et en diminuant fortement le nombre de contractuels pour amener ce chiffre à moins de 50 agents dans la mesure du possible, à la fois pour protéger ses agents dans leur emploi, mais aussi pour protéger la neutralité dans l'administration du Kremlin-Bicêtre.

Protéger les Kremlinois, c'est leur proposer une diversité commerciale. Protéger les Kremlinois, c'est ne pas augmenter les taxes locales, les accompagner dans l'accession à la propriété, c'est casser ce clivage entre le haut et le bas du Kremlin-Bicêtre. Par votre augmentation de la taxe foncière, vous ne pousserez plus personne à acheter et à s'installer au Kremlin-Bicêtre. Vous allez pousser à l'investissement locatif et à la hausse des coûts de loyer. Protéger les Kremlinois, c'est penser à l'avenir de leurs enfants et ne pas leur laisser une dette colossale sans résultat.

La protection ne se résume pas à projeter une épicerie sociale ou à changer les panneaux de 50 à 30 km/heure. Vous êtes en retard sur tout, absolument tout. Déjà, en 2011, l'opposition vous demandait d'investir dans les énergies renouvelables. Vous n'avez pas fait grand-chose. Résultat, aujourd'hui, la Ville doit payer et assumer les augmentations. Et vous continuez de taxer et de demander aux habitants de faire des efforts, monsieur Raymond, pour un service rendu qui n'est pas du tout à la hauteur de ce qu'il devrait être quand on regarde les montants colossaux en fonctionnement.

(Réaction dans le public.)

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous pouvez partir, monsieur, si cela vous dérange. Je me permets cette remarque parce que M. le Maire interdisait aux habitants de tousser à la dernière séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le public doit se taire. Monsieur le Conseiller municipal, vous avez la parole.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le Maire, c'est bien gentil.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce n'est pas gentil, c'est les règles.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je vais conclure. J'ai été long. Je vous ai lassé, monsieur, mais c'est normal, vous êtes contre tout ce que je dis visiblement. Vous avez l'air très satisfait de la ville du Kremlin-Bicêtre.

Je dirais que ce budget démontre de nouveau une continuité de l'action politique de ce maire présent depuis 1995. L'endettement croît, les dépenses aussi, régulièrement et durablement, que les choses aillent bien ou mal, sans que la qualité du service rendu ne s'améliore au Kremlin-Bicêtre. C'est là, le problème. C'est une frénésie de dépenses publiques menées par Jean-Luc Laurent et vous toutes et tous qui êtes complaisants quoi qu'il fasse. Il ne défend que son parti et ses amis politiques qu'il place dans tous les postes stratégiques et qui remplissent les postes contractuels de la collectivité, passée à 193 agents contractuels contre 75 en 2013. Quand ce n'est pas dans des postes, c'est pour les audits. Tout à l'heure, M. Jean-Pierre Ruggieri évoquait à juste titre l'audit de propreté, ainsi que M. Kamel Boufraine. Figurez-vous que c'est un ancien collègue député-maire frondeur qu'il missionne pour des audits, et un audit de propreté qui coûte cher à la Ville et qui n'aura aucune efficacité parce qu'il est pipé et entièrement politisé ; et probablement d'autres choses car nous ne savons pas tout. Nous voterons contre ce soir et, ce soir, les élus de la majorité doivent être responsables. L'avenir de la Ville n'est pas bon avec ce budget qui semble très certainement insincère. Nous invitons tous les élus du Conseil municipal à voter contre. S'il s'agissait de préparer l'avenir de nos enfants, sans doute pourrions-nous comprendre qu'il faille dépenser autant et s'endetter, mais, lorsqu'il ne s'agit que d'accommoder le présent, d'accommoder les amis, de financer non plus l'investissement mais le fonctionnement, pourquoi faire porter sur les épaules de nos enfants notre inconséquence ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vais vous indiquer la liste des derniers élus qui se sont inscrits puisque je n'avais pas clôturé la liste des inscrits pour ce débat général : M. Hassin, Mme Azzoug, M. Hémerly et M. Traoré.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mes chers collègues, et particulièrement mes chers collègues de l'opposition, le débat concernant le budget 2023 est une avalanche de chiffres qui ont été préparés pour mettre en place ce budget l'année prochaine. Mais un budget, c'est aussi une politique. Je vois à travers vos commentaires que la politique qui est menée ne vous convient pas. Cela, je veux bien le comprendre. La quasi-totalité des maires du Val-de-Marne, réunis à l'initiative de la présidente du Comité des maires du Val-de-Marne, toutes tendances politiques confondues, droite et gauche, manifeste sur les questions budgétaires qui mettent en péril le fonctionnement des services publics. La défense des services publics, pour notre majorité, est un point central. Pour nous, c'est absolument essentiel pour notre politique. Cela se traduit dans les chiffres de ce budget. Je crois que les questions que vous minorez concernant les problèmes de budget sur les services publics sont importantes, parce que, pour notre majorité — ce n'est pas la seule —, c'est notre colonne vertébrale que cette défense du service public. Je ferai juste une remarque. J'ai entendu parler de rigueur. Mais, à part pour les malheureux adjoints qui pourraient voir leurs indemnités — scandaleuses... — diminuer, la rigueur sera pour qui ? Ce sera pour les services publics et ce sera pour les Kremlinois au final. Je voulais insister sur cette discussion du budget. On l'a bien compris avec vos interventions, le budget est le résultat d'une politique. On comprend donc parfaitement que la politique que nous menons avec notre majorité et avec le maire ne vous convienne pas. Je tenais à apporter ces précisions.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, merci à l'ensemble des directions et des services pour le travail précieux qui a été fourni dans le cadre de l'élaboration de ce budget. Ce travail précieux et long est l'émanation de débats entre les élus et les services.

Oui, monsieur Banbuck, un long travail. D'après vous, les élus ne servent à rien. Mais, de grâce, ne transférez pas votre sentiment d'impuissance à agir au sein de notre commune sur ceux qui font — du verbe « faire » —, surtout quand vos interventions ne sont que des fabriques à rien, longues et de même augure. Nous, les élus de la majorité, nous sommes sur le terrain.

Nous, les élus de la majorité, nous sommes à l'écoute des concitoyens. Nous, les élus de la majorité, nous siégeons assidûment dans les instances, sans compter nos heures et dans la passion de ce qui fait notre engagement.

Monsieur Zinciroglu, monsieur Ruggieri, vous ne souhaitez pas participer au débat étant donné que vous n'avez pas siégé lors de la dernière séance du Conseil municipal. C'est souvent le cas, d'ailleurs, que vous n'êtes pas d'accord. Comme une bouderie un peu puérile, vous vous levez et vous partez. Je remarque et vous félicite aujourd'hui qu'il y ait des propositions à la clé de certaines interventions. Oui, ça arrive. Mais elles ne tiennent pas compte du contexte national et de la géopolitique actuelle. Il faut sortir de sa zone de confort et inscrire notre Ville dans un ensemble plus large, comme cela a été le cas mardi dernier. J'y reviendrai. Comment faire fi de ce qui se passe à l'échelle nationale ? Je ne comprends pas, pardonnez-moi. C'est très inquiétant, même un peu surprenant, de constater finalement le repli sur soi en situation de crise alors que de nombreuses études nous montrent et ont démontré que l'ouverture vers le monde, justement dans ces contextes-là, est la meilleure solution pour sortir de la crise. J'y reviendrai aussi.

Il n'est jamais facile de défendre un budget quand il propose une hausse des taxes pour les habitants, il est vrai, mais nous constatons d'abord — et il faut le dire — que ces hausses réelles sont contenues. Oui, elles sont contenues. Merci, monsieur Edet, pour l'exposé de vos chiffres nombreux. Ces hausses sont dans la moyenne des hausses des communes voisines, qui s'élèvent à peu près à 12,14 % pour 9 communes du Val-de-Marne. Ces hausses correspondent à certaines villes. Que dire de celles de la Ville de Paris, dans l'obligation d'augmenter de plus de 50 % la taxe foncière en 2023 ? Il est à noter également que cette taxe foncière touche les habitants propriétaires du logement qu'ils habitent. Nous l'avons déjà dit. Or, au Kremlin-Bicêtre, cela concerne 28,6 % des habitants. Donc plus de 70 % des Kremlinois ne seront pas touchés par cette hausse des impôts, soit 17 000 habitants. Ceux-là ne paieront plus de taxe d'habitation, par ailleurs. Oui, nous en appelons à la solidarité financière des foyers. C'est là aussi le sens de notre action sociale, notre action de gauche. Nous sommes une majorité de gauche. Permettez-moi de le rappeler. C'est peut-être difficile à entendre pour certains ici ce soir, mais c'est le cas. Nous avons été élus.

On peut donc, si on veut bien éviter la caricature que l'opposition ne manquera pas d'afficher sur la Mairie dispendieuse qui jette l'argent par les fenêtres et fait payer les citoyens, être satisfait de ce moindre mal. Pardonnez-moi de le dire, c'est une réalité, d'autant que cette hausse d'impôts minime répond à des hausses vertigineuses qui nous sont imposées par un contexte national, je l'ai déjà dit, sur lequel nous n'avons absolument aucune maîtrise. Encore une fois, c'est quand même lunaire d'entendre ce que l'on a entendu ce soir. On s'inscrit quand même sur une échelle nationale, européenne, mondiale. Comment faire semblant de ne pas l'entendre ? Une inflation en France prévue à 7 %, voire 10 % en 2023, des augmentations jamais vues. Ces hausses généralisées nous contraignent à prévoir, comme nous l'a précisé notre collègue, des hausses, elles non plus jamais atteintes. Il en est ainsi.

Ces hausses sont rendues obligatoires par un État central qui nous étouffe, par ailleurs, depuis des années en faisant régulièrement baisser la DGF. C'est pourquoi nous, Socialistes, étions présents à ce rassemblement mardi dernier qui réunissait les maires de gauche comme de droite du 94 pour dénoncer ces atteintes aux services publics qui sont étranglés par le gouvernement. Mairies en colère, citoyens en colère, devrais-je dire, quand on a conscience du défaussement de l'État central sur les collectivités locales pour assumer ces hausses auprès des habitants, alors que les membres de l'opposition présents dans cette salle, au lieu de s'abattre sur nous, se tournent vers leurs amis au pouvoir pour leur demander des comptes. Dites-nous ce qu'il en est. Bien sûr, nous aurions préféré ne pas avoir à appliquer ces hausses, mais nous savons que nous les proposons, forcés et contraints, pour continuer à honorer notre volonté de construire un budget protecteur, pour lutter contre le coût de la vie et pour le pouvoir d'achat des Kremlinois, parce que c'est là, encore une fois, le sens de notre action.

Nous approuvons également les projets pluriannuels d'investissement à plus long terme pour embellir, sécuriser et moderniser nos équipements en faveur des citoyens, non pas pour ne rien faire, chers collègues, mesdames, messieurs, mais pour faire toujours plus pour les habitants de cette ville.

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, en réponse à la remarque de M. Banbuck, dont je ne disconviens pas, sur la ligne budgétaire « enseignement supérieur ». Toutefois, comme élément d'éclairage au vu d'un chantier qui commence depuis zéro en la matière au Kremlin-Bicêtre, je peux vous dire qu'il y a déjà plusieurs encours avec les lycées de la ville et les écoles qui devront bientôt justifier de cette délégation et dont il faut poser les bases dans un premier temps. Cela commencera par des rencontres entre entreprises et étudiants avec un travail d'insertion, tout en développant et en passant par la création d'ateliers et de rencontres avec les associations de la Faculté de médecine et les écoles d'ingénieurs et d'informatique du Kremlin-Bicêtre. Un travail de développement avec la Vallée scientifique de la Bièvre sera mené sur une réflexion et un rayonnement territorial. Je conclurai par une question ouverte. Qu'en est-il des actions menées à l'enseignement supérieur à la précédente mandature ?

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, je tenais déjà à remercier en préambule le rapporteur Jean-Philippe Edet pour sa présentation. Il a été très précis dans la présentation du budget primitif qui colle aux orientations que notre groupe souhaite porter au sein de cette majorité. Je veux revenir sur certains points de ce budget, notamment le bouclier social et l'augmentation du budget du CCAS. Tout le monde sait que la crise que les Kremlinois vivent au quotidien, avec la crise économique et énergétique, nous demande de prendre nos responsabilités. Nos valeurs de gauche, qui ont été rappelées par mes collègues de la majorité, montrent bien que nous assumons et jouons notre rôle.

Au-delà de cela, une des valeurs qui fait que nous sommes de gauche aussi, c'est le maintien du service public. Qu'est-ce qui fait que notre pays a cette particularité, que le monde nous envie ? Nos services publics sont des amortisseurs sociaux. Ils nous ont permis de surmonter une multitude de crises, la crise de 2008 et la crise que nous vivons. Qu'est-ce que permettent au quotidien tous ces services publics pour les Kremlinois ? Avoir des modes de garde, permettre aux parents d'aller travailler, permettre à leurs enfants d'avoir accès à des projets éducatifs, à s'épanouir. Cela concerne une multitude de choses qui font que les politiques que nous portons permettent aussi aux Kremlinois de s'épanouir.

Je reviendrai sur un point qui relève de ma délégation et qui intéressera l'opposition : la bourse à l'émancipation. Depuis que l'on a débuté cette bourse, on a aidé plus d'une centaine de jeunes. Je vais vous donner quelques exemples. Cela permet d'aider de jeunes étudiants qui sont endettés. Il peut s'agir d'étudiants de classe moyenne, même haute. Le libéralisme est en train de s'installer dans notre pays. C'est une réalité. Nous agissons de manière concrète pour aider justement ces jeunes à aller vers l'autonomie. En effet, quand j'entends le discours de l'opposition, il y a des choses qui me titillent un peu. J'entends le mot « sécurité ». J'ai l'impression que c'est un discours de droite systématique. Et j'ai entendu le mot « austérité ». L'histoire le rappelle, les politiques d'austérité n'ont fait que creuser les inégalités. C'est une réalité. Si vous faites ce choix, assumez-le et dites-le aux Kremlinois. Mais faites-nous des propositions concrètes.

Je vous remercie, monsieur Ruggieri, parce que vous avez esquissé des propositions. Cela permet d'avoir un débat. C'est très bien. Après deux ans et demi ou trois ans, c'est très bien de commencer à faire des propositions qui vont nous permettre de débattre et de connaître vos positions concrètes.

J'en finirai là. Je ne ferai pas un grand discours comme sait le faire M. le conseiller municipal Zinciroglu. Le Groupe Communiste pour une Ville qui Rassemble, Tous Citoyens, votera ce budget et assume les politiques mises en place.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y a pas d'autres inscrits. Je vais donc apporter aussi un éclairage et des éléments de réponse. Peut-être que Jean-Philippe Edet aura d'autres éléments à livrer. Je vais donner quelques éléments à ce stade.

D'abord, le budget 2023 qui est présenté au Conseil municipal est rigoureux. Il est sérieux. Il se refuse à réduire les services publics alors que nous sommes pris en tenaille entre une perte de dotation de l'État et une absence d'accompagnement à la hauteur de ce qui est nécessaire et de ce qui est demandé par l'Association des maires de France en matière d'indexation pour faire face à l'inflation, évaluée pour cette année à 7 %. D'où la demande du Congrès des maires de France de toutes tendances politiques confondues de demander l'indexation de la Dotation globale de fonctionnement et également un bouclier énergétique à la hauteur de l'enjeu qui est posé et de l'explosion des prix de l'énergie qui ont été précisés et indiqués par Jean-Philippe Edet en tant qu'Adjoint.

Face à cette situation, le gouvernement vient de présenter le budget définitif aujourd'hui à l'Assemblée nationale en ultime lecture, qui va donner lieu à l'engagement de la responsabilité d'un 49-3, qui va aboutir à considérer que la France est dotée d'un budget, faute d'adoption de la motion de censure dans le week-end qui est devant nous, selon toute vraisemblance. Les collectivités, toutes les communes de France, sont prises en tenaille de devoir réduire les services publics, fermer des équipements publics ou augmenter la fiscalité. Alors, oui, les réponses du gouvernement sont négatives par rapport aux demandes qui ont été présentées. Nous nous sommes rassemblés à plusieurs occasions, maires et élus du Val-de-Marne, puis en Congrès national des maires de France, puis dans différentes manifestations qui ont débouché sur une initiative commune en Val-de-Marne. Les maires et les élus des 47 communes se sont retrouvés ici, au Kremlin-Bicêtre, pour exprimer — je reprends leur terme — leur « ras-le-bol » de la situation dans laquelle sont plongées les communes.

De quoi parle-t-on ? On parle d'un budget de l'État qui n'est pas indexé, alors qu'il faudrait, pour compenser l'effet de l'inflation sur les dotations, 770 M€ de plus. Refus du gouvernement. De quoi parle-t-on ? De l'explosion des prix de l'énergie. Que répond le gouvernement ? Un bouclier tarifaire sur l'électricité pour les communes de moins de 10 agents avec moins de 2 M€ de recettes. Nous ne sommes donc pas concernés. L'amortisseur « électricité » annoncé aujourd'hui est d'un montant de 1 Md€. C'est beaucoup, mais, au regard de l'explosion des prix de l'énergie et de l'ensemble des factures, cet amortisseur d'électricité concernera les PME, les toutes petites entreprises, les collectivités locales, les groupements, les associations à but non lucratif et les établissements publics opérant dans un secteur non concurrentiel, quels que soient leur taille et leur statut. Pour tout ce monde, 1 Md€ d'aide. On n'est pas au niveau de ce qui est nécessaire. Oui, il y a un filet de sécurité, rappelé par les partisans et les soutiens du gouvernement dans cette réunion du Conseil municipal. Le filet de sécurité est de 1,5 Md€, avec des critères cumulatifs. Pour la commune du Kremlin-Bicêtre, les évaluations minimum sont de 400 K€ de plus de dépenses d'électricité sur un budget de 1,024 M€ en 2022. Ces dépenses augmenteraient au minimum de 400 K€ et de 1,5 M€ au plus haut. La municipalité a eu raison, pour ne pas être prise au dépourvu, au regard de l'expérience faite en 2022 sur l'augmentation des prix de l'énergie, de prévoir à son budget de passer de 1,024 M€ à environ 2 M€ pour être malgré tout à la hauteur de l'explosion des dépenses d'énergie, tout en mettant en place un plan de sobriété et d'économies d'énergie.

J'entends beaucoup de critiques des oppositions réunies dans un même mouvement. Selon l'une d'elles, la majorité serait juridique et non politique. Monsieur Banbuck, je sais que cela vous déplaît prodigieusement, mais vous avez perdu les élections. La démocratie, c'est la majorité absolue ou relative plus une voix. Ne vous en déplaise, il ne vous est pas possible de changer les règles d'exercice de notre État de droit et de notre démocratie. Oui, je n'hésite pas à dire que l'ancienne municipalité a des responsabilités, des inscriptions de crédits en dépenses qui n'étaient pas utilisés sciemment pour faire apparaître un excédent et l'utilisation d'une technique comptable du maintien des restes à réaliser qui n'étaient pas opérationnels. Eh bien, oui, nous faisons autrement.

Que dire de l'augmentation qui est intervenue ? Chers collègues, il faudrait revenir sur la décision prise d'augmenter le FPS de 17 à 35 € et d'augmenter à nouveau les droits de stationnement. Il y a des équipes municipales qui préfèrent utiliser l'impôt plutôt que les taxes. Car l'ancienne municipalité n'a certes pas bougé les taux de la fiscalité, mais elle a augmenté prodigieusement les taxes. Elle a cherché des recettes en faisant les poches des usagers de véhicules automobiles sur la ville en cherchant désespérément différentes recettes.

Et je me permets de rappeler qu'il y a eu des inscriptions de ventes de propriétés communales qui n'ont jamais été réalisées. Elles ont été inscrites et jamais désinscrites alors qu'elles n'étaient pas réalisables. Du point de vue de la sincérité budgétaire, c'est très contestable. On entend des mesures qui nous sont proposées. Cela a le mérite d'exister. Elles consistent à dire que nous pouvons faire un certain nombre d'économies, par exemple, en diminuant les indemnités des élus. Mais les indemnités des élus, depuis le début du mandat actuel, ont été diminuées de 25 %. Quand M. Banbuck était Premier Adjoint, il percevait 1 000 € de plus que le Premier Adjoint actuel. Je ne parlerai pas du Maire. Quand on manie, mesdames et messieurs de l'opposition, le populisme, il ne faut pas s'attendre à l'absence de réactions. Vous avez manié des éléments de populisme.

Comme la démocratie, c'est la transparence et que M. Banbuck a demandé les indemnités, les voici, en montant brut annuel au titre de janvier 2022 à décembre 2022 : M. Laurent, Maire, 15 557,58 € ; Mme Gestin, 10 499,94 € ; M. Traoré, 4 858,91 € ; Mme Bocabeille, 10 499,94 € ; Mme Bassez, 5309,34 € ; Mme Étienne-El Malki, 10 499,94 € ; Mme Badoc, 10 499,94 € ; M. Delage, 10 499,94 € ; M. Hassin, 10 499,94 € ; Mme Courdy, 4 505,94 € ; M. Tapa, 5 309,34 € ; Mme de France, 5 309,34 € ; M. Raymond, 10 499,94 € ; M. Hémerly, 11 149,27 € ; M. Édet, 10 499,94 € ; Mme Bricout, 5 309,34 € ; Mme Fourcade, 10 499,94 € ; Mme Museux, 10 499,94 € ; Mme Azzoug, 10 499,94 € ; Mme Thiam, 5 309,34 € ; M. Chiakh, 11 149,27 €.

Je passe aux élus sans délégation et membres des différentes oppositions municipales : M. Belainoussi, 2 075,34 € ; M. Thiar, 2300,69 € ; Mme Hartmann, 2075,34 € ; M. Giblin, 2 853,33 € ; Mme Chiboub, 2 075,34 € ; M. Zinciroglu, 2 075,34 € ; M. Chappellier, 2 075,34 € ; Mme Alessandrini, 2 075,34 € ; M. Banbuck, 2075,34 € ; M. Nicolle, 2 075,34 € ; M. Ruggieri, 2 075,34 € ; Mme Couto, 2075,34 € ; Mme El Krete-Laïche, 2 075,34 €.

Je demande à l'administration de donner ce tableau à tous les membres du Conseil municipal. Il sera donc versé aux débats. Voici ce qu'il en est pour les indemnités dont il a été demandé qu'elles soient portées à la connaissance du Conseil municipal. J'ai aussi entendu que des élus ne servaient à rien. Un élu a été ciblé. C'est un propos scandaleux à deux titres. Quand on est élu et maire-adjoint, faut-il être un élu dépensier et avoir un budget ? Non. Être élu, ce n'est pas être automatiquement titulaire d'un budget. D'ailleurs, le budget peut être partagé au niveau d'un des chapitres. Et puis il y a une deuxième raison : quand on critique des élus, il faut être dans une situation respectueuse des élus, c'est-à-dire remplir sa mission d'élu. Oui, monsieur Banbuck, vous faites partie de ceux, avec Mme Alessandrini et M. Nicolle, qui sont les plus absents du Conseil municipal. Vous êtes absents aux commissions. Vous venez de temps en temps au Conseil municipal. Pourtant, vous percevez toujours des indemnités. Je crois qu'il faut être rigoureux.

Je parlais d'une musique populiste que l'on entendait sur les emplois de complaisance et la réduction du train de vie. Foutaises. Il est évoqué un exemple qui me fait rigoler et qui montre votre connaissance, monsieur Ruggieri. En sortant de la mairie, allez juste à côté voir la voiture de service que j'ai. C'est une C4 qui a vraiment beaucoup d'années et qui est à plus de 90 000 km. Elle a été utilisée par les maires successifs. Arrêtez de développer de mauvais exemples, de chercher à apporter le discrédit et d'annoncer des mesures qui ne sont que des mesurette, pas à la hauteur des dépenses auxquelles nous devons faire face. Ce n'est pas à la hauteur des 5,5 M€ de perte que nous avons. J'ai été apostrophé par M. Zinciroglu sur le fait que je ne disais rien sur la baisse des dotations d'État et de la baisse de la dotation globale de fonctionnement quand j'étais député. Il suffit de consulter les comptes rendus analytiques en ligne de l'Assemblée nationale et de regarder les votes pour savoir que j'ai voté contre en faisant des interventions systématiquement pendant les années où a été mis en œuvre le plan de redressement des finances publiques en faisant payer les collectivités locales, alors qu'elles ne sont pas responsables du déficit de 2013 à 2017 inclus. À chaque fois, j'ai voté contre les mesures concernant la baisse des recettes, tout comme j'ai voté contre la loi de programmation des finances publiques qui organisait cette ponction sur les collectivités locales. Cela a continué après 2017 avec les mesures d'écrêtement des collectivités locales. Nous avons continué à être ponctionnés jusqu'en 2022 avec une baisse continue de la dotation globale de fonctionnement. Les chiffres ont été communiqués dans le Rapport d'orientations budgétaires lorsque nous l'avons examiné lors de la séance du mois de novembre.

Je mesure que l'effort qui est demandé est difficile. Mais, à un moment, lorsqu'on doit continuer à maintenir des services publics de qualité pour les habitants de notre ville, lorsqu'on prend des mesures d'économies, qui vous ont été présentées dans le Débat d'orientations budgétaires et dans le projet de budget par Jean-Philippe Edet tout à l'heure, et qu'il faut encore trouver des ressources, il n'est pas possible de ne pas faire appel aux citoyens qui sont liés par la citoyenneté au consentement à l'impôt pour payer les services publics dont notre pays et dont notre commune ont besoin. Le besoin que nous avons va aboutir à une augmentation de 13 % des taux de la fiscalité locale pour compenser les pertes cumulées et subies sur la base de notre budget 2023. Pour autant, ce sera un effort qui sera limité à la moitié de ce qui est nécessaire. Le reste devra être à nouveau recherché dans le cadre du budget de la commune.

Voilà les indications que je voulais porter en réponse. Nous sommes la première commune du Val-de-Marne, selon ce que m'ont dit les maires du Val-de-Marne, à voter notre budget. Beaucoup vont le faire d'ici avril prochain. Certaines ont déjà augmenté leur taux de fiscalité locale en 2022. D'autres vont le faire dans l'année qui vient pour l'exercice 2023. Nous sommes dans une extrême difficulté. L'ensemble des communes est dans une extrême difficulté. C'est la réalité. Les maires de France ont produit, avec une résolution de leur Congrès, toutes tendances politiques confondues, des demandes à l'État qui sont toujours sur la table et auxquelles l'État fait une réponse qui n'est pas suffisante et à la hauteur des besoins, alors qu'il nous est demandé d'être toujours en première ligne, après la pandémie, pour la crise énergétique, pour les délestages d'électricité qui vont intervenir et qui viennent de nous être annoncés par la Préfecture du Val-de-Marne sans que l'on connaisse la liste des endroits où il n'y aura pas de délestage.

Nous savons que, trois jours avant que le délestage n'intervienne, la matinée entre 8 h et midi ou l'après-midi de 18 h à 20 h, il peut y avoir des coupures d'électricité car notre pays est en difficulté pour fournir de l'énergie à nos concitoyens. Pour cela, nous serons prévenus trois jours avant en principe jusqu'à la veille du délestage. Les communes sont en première ligne. Les communes, c'est la République au coin de la rue. Le citoyen vient voir le maire et les élus locaux pour leur demander aide et accompagnement. Qu'allons-nous faire pour la restauration ? Qu'allons-nous faire quand il n'y aura plus de chauffage dans les écoles, que l'on ne pourra plus faire de repas ? Toutes ces questions nous sont posées. Comment ferons-nous pour les personnes âgées au club Lacroix dont on ne sait s'il restera en fonction ? Nous ne savons même pas si le Centre de supervision urbaine, pour la vidéoprotection, qui fonctionne 24 heures sur 24 est sur la liste de l'arrêté ou non.

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ne dites pas cela. Vous mentez. Le CSU fonctionne. Si, demain, il y a un délestage avec coupure de courant, on ne sait pas comment on peut continuer à faire fonctionner notre système de vidéoprotection, utile pour assurer la sécurité et contribuer à la tranquillité publique. Voilà les points que je voulais évoquer en réponse. Je laisse Jean-Philippe Edet apporter peut-être son éclairage de rapporteur.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, pour moi, ce qui est important dans ce budget, ce sont les axes politiques. C'est bien ce que nous portons. Je vais donc me permettre de les rappeler.

Sur ces axes forts, un point très important que nous voulons réaffirmer, c'est l'action sociale. Ce que nous voulons pour Le Kremlin-Bicêtre, ainsi que le traduit clairement le budget, c'est une Ville qui accompagne, qui protège et qui préserve les services publics. Nous ne sacrifierons pas les services publics, malgré un contexte budgétaire difficile. En effet, il semblerait que nous ne puissions compter que sur nous-mêmes avec le désengagement toujours plus important de l'État. Les quelques mesurètes qui ont été prises ne doivent pas nous leurrer. Comme toutes les autres communes, nous sommes pris en tenaille entre les baisses de dotations, la flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation. Malgré cela, la majorité au Kremlin-Bicêtre est loin de baisser les bras. Nous renforçons notre action, notamment sur la subvention du CCAS qui est portée à 500 K€. Il s'agit, pour le CCAS, de renforcer son action d'accompagnement et de secours auprès de nos habitants qui rencontrent des difficultés. Nous avons également, je veux le rappeler, mis en place le chèque d'énergie communal pour aider financièrement les ménages les plus modestes de la ville.

À l'occasion de ce rapport, je l'ai rappelé et je le réaffirme encore parce que c'est le cœur du budget, il s'agit de faire de l'éducation une priorité avec les 30 K€ qui sont alloués à la Caisse des écoles pour financer, entre autres, la remise des gourdes et les kits de rentrée, l'élargissement des Clubs « coup de pouce ». Début 2023, ainsi que nous l'avons évoqué, le plan numérique, cofinancé par l'Éducation nationale, permettra de terminer l'installation d'ordinateurs et de vidéoprojections dans les écoles de la ville. Nos investissements sont importants aussi sur le bâti des écoles, à hauteur de quasiment 600 K€.

Je veux souligner également l'importance des investissements que nous faisons pour faire du Kremlin-Bicêtre une ville qui réponde aux exigences d'une écologie que nous voulons populaire. Plus de 2 M€ seront consacrés aux parcs, squares et îlots de fraîcheur. C'est une demande forte des habitantes et des habitants. Nous prévoyons également la réalisation de travaux de système de chauffage, d'éclairage pour accompagner le plan de sobriété. Notre Ville sera au rendez-vous des défis environnementaux qui se présentent à nous. Ce budget traduit le renforcement et la continuation des actions que nous avons menées jusqu'à présent. C'est d'ailleurs pour cela que nous allons produire en 2023 le Festival de l'écologie populaire, qui a remporté un beau succès cette année. Sur ce point, il a été proposé sur les « fêtes et cérémonies » de baisser le budget. Après deux années de crise Covid, il s'agit donc d'attaquer les moments de convivialité, de faire communauté au Kremlin-Bicêtre. Nous sommes opposés à cette baisse. Enfin, le budget primitif qui vous a été présenté traduit notre vision pour l'avenir de cette ville, avec une volonté marquée, je le réaffirme, sur la politique commerciale. D'importants moyens sont alloués à cette dernière, notamment pour la préemption des locaux commerciaux et, également, pour réaliser des travaux. Nous portons également une attention particulière avec les budgets sur les installations sportives. C'est un chantier majeur pour la Cité sportive qui concerne la réhabilitation du gymnase Jacques-Ducasse et du COSEC. Ce budget permet de poursuivre et renforcer notre action pour une ville qui protège et qui permette, *via* le budget de l'Éducation, aux enfants kremlinois de s'émanciper. C'est une ville qui évolue et se transforme par l'action de ses citoyens. C'est autorisé par notre volonté de redynamiser la démocratie locale. Nous voulons que Le Kremlin-Bicêtre s'inscrive résolument dans l'avenir en construisant une ville durable grâce aux aménagements et actions que j'ai cités.

Nous portons tout cela avec volontarisme et la conviction que le service public de proximité doit être défendu, car il est notre bien commun. Alors que le gouvernement, durant la crise Covid, saluait l'action des maires qui étaient à ce moment-là les premiers de cordée, nous sommes forcés de constater que leur place dans la cordée a bien changé au moment de l'élaboration de la loi de finances. Si l'opposition était réellement attachée à la défense du bien commun des Kremlinois, elle aurait pu participer à la journée du 13 décembre qui a réuni des maires par-delà leur clivage politique. Je vous le dis, nous avons regretté votre absence.

Intervention hors micro.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Moi aussi, je travaille. Nous savons nous rendre disponibles pour Le Kremlin-Bicêtre parce que nous sommes attachés à cette ville. L'opposition nous a dit que les finances étaient gérées de manière dispendieuse. On parlait de gabegie financière. Où est-elle ? Pour ne pas augmenter la fiscalité, vous l'avez dit, il n'y a qu'une option : celle de réduire les dépenses et particulièrement les dépenses de fonctionnement, ce qui revient à s'attaquer aux dépenses de personnels. Il ne faut pas faire de confusion. Vous proposiez par exemple de s'attaquer aux postes de direction. Vous confondez la personne et le poste. Je rappelle qu'à l'occasion du ROB, nous avons exprimé très clairement que le taux d'encadrement était trop faible. C'est une faiblesse, nous le reconnaissons. Le taux d'encadrement participe à l'efficacité et à l'efficience du service public. J'entends que vous voulez encore le dégrader.

Nous ne nous défaussons aucunement de nos responsabilités. Notre choix est très clair : pas de dégradation du service public, pas de fermeture de postes, pas de réduction sur l'investissement. Nous sommes dans la responsabilité. Nous ne pouvons pas nous permettre la fantaisie ou la légèreté face à la réalité de la situation. Je le redis, 800 K€ d'impact budgétaire à la suite des mesures de revalorisation des salaires des agents publics, 465 K€ sur le versement dans le cadre du FCCT, le reversement des amendes de police qui pèsent, pour 2022, 532 K€, l'augmentation de plus de 10 % des denrées alimentaires. Tout cela est à mettre en regard des pertes de recettes qui ont été évoquées. Aujourd'hui, ce que les Kremlinoises et Kremlinois attendent, ce sont des actions concrètes et réalistes. En effet, qui peut croire que l'on pourrait renforcer l'action du service public, être au rendez-vous durant les périodes de crise comme nous l'avons été dans un contexte de désengagement financier de l'État, en diminuant, comme cela a été proposé à deux reprises, les recettes ? Il nous a été en effet proposé de baisser le taux de la taxe foncière pour protéger le pouvoir d'achat des Kremlinois. Nous sommes en responsabilité. Pour reprendre une expression, ce n'est pas Gérard Majax... Vous proposez de supprimer des postes pour ne pas recourir à la fiscalité, monsieur Zinciroglu, et vous aspirez à la responsabilité dans cette Ville. J'imagine que les agents vous ont entendu ce soir. Ils savent à quoi s'en tenir. Nous sommes en responsabilité. Nous faisons des choix qui sont clairs et forts pour sauvegarder le service public et renforcer notre action sur le volet social, environnemental, démocratique et pour le cadre de vie. C'est la proposition de ce budget et c'est la raison pour laquelle je vous invite à voter favorablement pour ces propositions.

J'apporte quelques précisions sur les questions qui ont pu être émises. Vous parliez de mise sous tutelle. C'est la mode. On en parle pour Paris. Vous auriez dû prêter attention au ministre de l'Action et des Comptes publics, Gabriel Attal, qui reconnaissait que c'était une fantaisie de l'opposition. Je veux rassurer les Kremlinoises et les Kremlinois. Il n'y aura pas de mise sous tutelle au Kremlin-Bicêtre. Nous sommes très loin des critères qui le permettraient.

Sur la réalisation du budget en six jours, je veux saluer le travail des services qui est exceptionnel. Ils ont évidemment travaillé à différentes hypothèses. Vous auriez pu influencer par vos remarques si elles avaient été constructives au moment du Débat d'orientations budgétaires. Vous avez préféré la politique de la chaise vide.

Sur le marché, vous avez parlé d'un échec d'un point de vue du budget parce que cela coûte à la Ville. Oui, cela coûte à la Ville. Oui, nous faisons un effort. Nous le faisons parce que nous avons amélioré ce marché. C'est une réussite. On ne doit pas croiser les mêmes Kremlinois sur le marché. Nous sommes constamment félicités. Le marché est plus clair, plus lisible et plus apprécié par une très grande majorité des Kremlinois. Vous contestiez l'appel à un cabinet sur la propreté. Je ne suis pas d'accord avec vous. Les services sont tout à fait compétents. C'est vrai, mais il est parfois nécessaire d'avoir un regard extérieur. Parfois, quand on le gère soi-même, cela ne fonctionne pas. Je veux rappeler qu'il y a déjà eu un plan d'action d'urgence sur la propreté en 2019. Vous en avez mesuré les effets ? Nous avons décidé de ne pas reproduire cette action. Nous faisons appel à des cabinets extérieurs, parce que nous voulons de l'efficacité et du résultat. Je vous propose donc de voter favorablement ce budget au nom des orientations politiques que nous défendons pour cette Ville.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous rappelle que la procédure de vote prévoit que le budget est adopté chapitre par chapitre. Est-ce qu'il y a des élus qui souhaitent un vote chapitre par chapitre ? Ou faisons-nous un vote global qui vaudra approbation chapitre par chapitre ?

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités locales, je vous invite à émettre un vote en une fois qui vaudra vote chapitre par chapitre.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je demande une explication de vote. En préalable, je vais donner lecture de l'article L 2123-24-1-1 : « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la 5^e partie ou de toute société mentionnée au livre V de la 1^{ère} partie ou filiale d'une de ces sociétés. » À l'évidence, le tableau que vous nous avez remis est susceptible de ne pas être conforme à cette première partie. « Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget. » Cela a été fait après. Contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, monsieur Laurent, pour vous, il est possible de changer les règles. Nous voterons contre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ? Non.

Je dis à M. Banbuck que le tableau qui a été présenté intervient avant le vote du budget. Il est intervenu pendant l'examen du budget et avant le vote. Nous allons passer au vote du budget. Ce vote vaudra approbation, ou non, chapitre par chapitre.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous rappelle que le document budgétaire va passer pour être signé du point de vue de la présence à la séance du Conseil municipal. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-132. BUDGET VILLE – ADOPTION DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, sur l'adoption des taux de taxes directes locales, nous avons déjà abordé ce point à l'occasion de la présentation du budget prévisionnel. Rappelons que la commune a maintenu des taux de fiscalité qui étaient inchangés depuis 2008. Nous avons rappelé le contexte économique actuel qui ne nous permet plus de maintenir ces taux et également l'engagement de la municipalité de maintenir le périmètre et la qualité des services publics. Nous sommes confrontés à l'inflation qui est élevée et au désengagement de l'État. Je le redis, les mesures qui sont prises ne sont absolument pas à la hauteur des besoins des collectivités. Aussi, la municipalité souhaite recourir à la hausse du taux d'imposition pour maintenir le service public, avec une augmentation de 13,50 % qui s'applique tant sur la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était en 2022 de 36,95 % et passerait en 2023 à 41,95 % et sur les taxes foncières de propriétés bâties pour lesquelles l'augmentation serait de 13,5 %, faisant passer cette taxe de 17,89 % en 2022 à 20,31 % en 2023. Très chers collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je voulais vous lire un petit texte : « Dans ce nouveau mandat municipal, notre objectif est de maintenir la stabilité des taux d'impôts locaux qui sont les mêmes pour la taxe d'habitation et la taxe foncière depuis 2008 tout en répondant aux besoins des Kremlinois et en mettant en œuvre le programme d'engagement. » Pour information, monsieur le Maire, c'était l'engagement n° 107 de votre programme municipal sur lequel vous avez été élu. Si je comprends bien, monsieur Laurent,

avec cette délibération, vous êtes en train de dire que vous n'allez pas respecter cet engagement pris devant les Kremlinois et sur lequel vous avez été élu. Monsieur le Maire, je vous vois depuis des mois. Vous devez prendre la mesure de ce qui est en train de se passer. C'est Kamel Boufraine qui vous le dit. Démissionnez, monsieur Laurent.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la majorité, prenez vos responsabilités en ne votant pas cette délibération. Taxer 30 % de la population kremlinoise sur la ville du Kremlin-Bicêtre pour satisfaire la politique partisane de Jean-Luc Laurent est irresponsable. Vous êtes responsables, mesdames et messieurs les conseillers municipaux de la majorité. Vous allez devoir en assumer les conséquences. Je pense que vous ne mesurez pas l'importance de ce qu'est en train de vous faire avaler Jean-Luc Laurent. Notre groupe votera contre cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-133. FIXATION DES TAXES ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2023

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, très chers collègues, j'ai eu l'occasion de rappeler aussi à l'occasion de la présentation du budget prévisionnel que ce qui se pratiquait dernièrement pour l'actualisation ou la revalorisation des tarifs de la commune, c'était l'application d'une revalorisation de 2 % qui correspondait à ce moment-là à l'inflation. Pour 2023, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de restauration municipale, des centres de loisirs et des accueils périscolaires, du Centre social Germaine-Tillion, des activités pour les jeunes et les retraités afin de protéger et accompagner les Kremlinois dans un contexte particulièrement difficile, notamment la crise énergétique.

Pour les autres tarifs, il est proposé d'appliquer la moitié de l'inflation qui était de 6 %, au moment du Rapport d'orientations budgétaires. La moitié représente 3 %. En réalité, ce qui sera constaté à la fin de l'année sera supérieur et plutôt de 7 %.

Je me permets de citer l'ensemble des tarifs concernés par la délibération : les droits de place du marché forain et les droits de voirie pour lesquels il y aura naturellement des évolutions, notamment pour les droits de voirie avec la création des places pour des deux et trois-roues motorisés, les tournages de films, les droits d'étalage et de terrasse, les taxes pour l'exercice des commerçants ambulants, les locations de salles, les prêts d'urnes et d'isoloirs, les locations des installations sportives, les concessions dans le cimetière et les services funéraires, les copies de documents administratifs, les droits d'inscription à l'Écho, l'utilisation de l'auditorium, le Centre social Germaine-Tillion, le Club Lacroix, l'arthothèque, l'utilisation du studio de musique, la restauration, le centre de loisirs, les activités périscolaires, le séjour proposé dans le cadre des centres de loisirs, les stages sports découverte, les activités et séjours du service jeunesse. Certains tarifs n'existaient pas précédemment. Vous ne disposez donc pas de certains tarifs en 2022 qui apparaissent en 2023.

Les tarifs qui vont changer et qui ne sont pas à l'application systématique des 3 % sont les suivants : les droits de voirie pour les tournages de films, les droits d'étalage de terrasse, ainsi que les taxes pour l'exercice du commerce ambulancier. Dans ce cadre, certains tarifs ont été revus ou créés. Nous avons évoqué le marché forain à l'occasion de la présentation du budget prévisionnel pour lequel il est proposé l'augmentation à 3 % pour les commerçants, mais avec la convergence du droit de place qui s'effectuera progressivement, donc sur deux exercices, pour les abonnés et les volants alimentaires.

Il est proposé d'uniformiser, pour l'ensemble des commerçants, le coût de publicité et de collecte des déchets.

Pour les locations de l'Espace Maigné, les tarifs sont ajoutés dans le cas où les salles sont rendues en retard ou non nettoyées.

Un nouveau tarif est aussi créé à destination des entreprises pour les pompes funèbres en cas de retard des cortèges funéraires. En ce qui concerne les tarifs du club Lacroix, certains tarifs qui n'étaient plus utilisés ont été supprimés. Un tarif forfaitaire loto a été créé. Enfin, des tarifs pour l'utilisation de musiques ont été créés.

Je vous ai donné les grands axes d'actualisation de ces tarifs. Je vous propose de voter favorablement cette délibération qui protège les tarifs dont des vocations sont sociales et qui correspondent à la politique que nous souhaitons porter. S'applique majoritairement une augmentation assez restreinte de 3 % sur les autres tarifs.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. La séance est suspendue afin d'aérer la salle.

De 23 heures 30 à 23 heures 47 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-134. CREATION DU BUDGET ANNEXE MARCHÉ FORAIN

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je propose que Corinne Bocabeille réponde aux questions s'il y en a. Y a-t-il des questions ou des observations ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 8 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Abstention : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-135. STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE - MODIFICATION DU BAREME TARIFAIRE ET EXTENSION DES HORAIRES

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le Conseil municipal a délibéré sur la réforme du barème du stationnement payant et la modification du montant du forfait post-stationnement qui a été fixé à 17 € sur l'ensemble de la commune pour améliorer la qualité et l'usage de cet espace public et pour le cheminement des piétons, le nettoyage des rues et la fluidification de la circulation, notamment des transports en commun. C'est un enjeu de politique du stationnement au niveau de la ville. Comme vous le voyez, on est passé d'une zone orange à une zone verte. Dorénavant, dans la ville, il n'y aura plus que deux zones : rouge et verte.

On prévoit aussi l'extension des horaires sur le stationnement qui s'étendrait jusqu'à 19 heures au lieu de 18 heures précédemment. Il est prévu la simplification du stationnement au Kremlin-Bicêtre. À la dernière page du document, se trouve la tarification dans la zone rouge et la zone verte. Il y a aussi l'extension des horaires en prenant en compte la mise en œuvre sur la ville du stationnement préférentiel. Les résidents, habitants, commerçants-artisans, salariés du tissu des PME-PMI auront une tarification préférentielle. Le FPS reste à 17 €. Dans le cadre de ces améliorations et de certaines modifications, je vous propose de délibérer favorablement pour cette proposition.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Brigitte BRICOUT, Conseillère Municipale chargée de la mémoire et de l'histoire de la ville (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

J'ai une question par rapport au stationnement des personnes en situation de handicap. Doivent-elles, comme à Paris, qui est un enfer pour les personnes en situation de handicap pour le stationnement, passer par une plateforme que l'on ne trouve jamais ? Parce que les personnes ne sont pas enregistrées, elles ont des contraventions à tire-larigot. Y a-t-il une procédure qu'il faut suivre ? Laquelle ? Y a-t-il la possibilité de s'inscrire sur un site accessible ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'en profite aussi pour poser une question. Monsieur Chiakh, qu'en est-il des véhicules basse consommation, à savoir les véhicules électriques ? Pas un mot dans la délibération concernant les véhicules électriques. C'est très étonnant au vu de la prochaine délibération qui mentionne les deux-roues électriques.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je voulais demander aussi à l'Adjoint au Maire à la voirie si les procédures d'enregistrement pour les personnes à mobilité réduite et les personnes en situation de handicap vont changer. Aujourd'hui, pour que les personnes en situation de handicap ne soient pas verbalisées, elles doivent s'enregistrer auprès de la Police municipale.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Pour compléter les propos de mon collègue Toufik Khiar, qu'en est-il des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de mobilité réduite qui n'habitent pas la ville ? Elles peuvent être verbalisées si elles stationnent sur une place réservée aux personnes en situation de handicap.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vais répondre assez rapidement. Les personnes à mobilité réduite (PMR) doivent se rendre au Centre de la Police municipale, au niveau du centre commercial dans le bas de Bicêtre. La personne doit fournir les documents afférents à la conduite du véhicule ou de celui où la personne est installée et qui l'a déposée. Il faut le signaler à la Police municipale qui rentre ces informations dans la base de données pour les habitants du Kremlin-Bicêtre. C'est la première mesure. Le nécessaire sera fait. La personne sera entrée sur une base de données. Quand le véhicule automatisé passe, automatiquement, la personne n'est pas verbalisée. Je rappelle que les personnes signalées en situation de handicap qui ont un véhicule personnel ne sont pas obligées de se garer sur un emplacement réservé aux personnes en situation de handicap. Elles peuvent se garer dans tous les stationnements de la ville.

Pour répondre à M. Zinciroglu à propos des véhicules à motorisation électrique, sur Le Kremlin-Bicêtre, tous les véhicules motorisés et immatriculés doivent s'acquitter du stationnement.

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il a répondu. Il y a une identification des personnes concernées qui habitent la ville auprès de la Police municipale. Les autres personnes en situation de handicap peuvent stationner en application de la loi sur n'importe quelle place dès lors qu'elles mettent leur macaron et la preuve de leur statut de personne à mobilité réduite. Cela fait l'objet d'une vérification. En cas de problème, il y a un examen par la Police municipale avec, éventuellement, des interventions pour demander l'indulgence à l'officier ministériel concerné et compétent territorialement.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'ai une simple question de curiosité, monsieur Chiakh. Je suis étonné de la remarque de Mme Bricout. Ne faites-vous pas de point avant le Conseil municipal au sein de la majorité ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

On ne se voit jamais... Des élus peuvent intervenir.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La question de Mme Bricout est légitime. Elle pose une question pour les PMR. Je lui ai répondu. Si vous avez une question, monsieur Zinciroglu, n'hésitez pas et je vous répondrai aussi.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous reprendrez ce débat à la prochaine réunion de la commission. Pour une explication de vote, vous avez la parole, monsieur Boufraine.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, selon vos précisions, vous avez complété les propos de M. Chiakh. Vous avez dit que les personnes qui n'habitent pas dans la ville et qui sont PMR ou en situation de handicap mettent un macaron sur leur voiture. La LAPI, la voiture qui passe pour verbaliser, arrive-t-elle à détecter le macaron ? Est-ce bien ce que vous dites, monsieur le Maire ? En êtes-vous sûr ?

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Dès lors que les véhicules sont garés sur une place réservée aux personnes en situation de handicap, le fonctionnaire qui passe avec le véhicule LAPI s'arrête et regarde s'il y a bien la carte de type macaron PMR. Si cette carte se trouve bien sur le côté avant gauche du pare-brise, l'agent vérifie si la carte est en cours de validité. Si tout est conforme, la personne n'est pas verbalisée. Si le véhicule est garé sur un autre emplacement de la ville, c'est le LAPI qui passe en automatique. Le LAPI ne peut pas s'arrêter puisque le véhicule n'est pas identifié comme appartenant à une PMR. Dès lors, la personne qui a reçu une verbalisation, si elle ne s'est pas fait connaître au service de la Police municipale, doit faire le nécessaire pour s'expliquer auprès du centre information au niveau des procédures de verbalisation afin de demander l'indulgence et que le PV soit retiré.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Des éléments sur les RAPO vous sont communiqués chaque année dans le cadre d'un rapport au Conseil municipal. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-136. STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE – INSTAURATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX VEHICULES DEUX ET TROIS-ROUES

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La gratuité du stationnement était autorisée sur toute la ville pour les véhicules à deux et trois roues. Nous avons été interpellés par de nombreux concitoyens et des élus de l'opposition qui, pour cela, monsieur Ruggieri, ont fait un travail intéressant. C'est une de vos demandes de faire quelque chose pour la problématique des véhicules deux-roues qui stationnent parfois un peu n'importe comment. Nous avons travaillé en amont. Une fois que nous avons reçu vos demandes, nous les avons aussi mises en exergue. Nous y avons travaillé. Dorénavant, le stationnement pour les deux-roues et trois-roues motorisés sera payant sur l'ensemble de la ville. Ces véhicules seront stationnés sur des emplacements prévus à cet effet. Il y aura donc des places au Kremlin-Bicêtre pour tous les deux-roues motorisés. Je vous demande de valider par un vote positif cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, sous quel délai envisagez-vous d'installer des emplacements de stationnement sur la commune ? Les trottinettes motorisées font-elles partie des véhicules motorisés ? L'article 3 de la délibération indique la gratuité pour les véhicules électriques. Cette disposition est incohérente.

Vous motivez ce stationnement payant afin d'éviter le stationnement sauvage. Les motos électriques n'auront donc aucune contrainte d'utiliser les places réservées et continueront donc à stationner n'importe où et n'importe comment. Cette différence de traitement entre les véhicules motorisés et les non-motorisés est injuste et va favoriser le stationnement sauvage.

Kamel BOUFRAINE (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Ce qui est dommage dans cette délibération, c'est qu'il n'a pas été fait une étude sur le parc des deux-roues et des trois-roues motorisés dans la ville du Kremlin-Bicêtre. Combien d'utilisateurs ? Qui ? Où ? Ces questions sont importantes pour proposer une telle mesure. Même si je peux être en désaccord avec certains de mes collègues, je crois qu'à l'heure où il faut réduire l'empreinte carbone et qu'il faut utiliser des véhicules moins polluants, taxer les deux-roues et les trois-roues motorisés va causer des problèmes. Je pense notamment aux gens qui travaillent avec des motos (livreurs). Un certain nombre de professions utilisent les deux-roues motorisés. Pour certains, cela va poser des problèmes.

Jean-Pierre RUGGIERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

En effet, dans cette ville, il y a un problème majeur qui est le stationnement des deux-roues sur le trottoir qui empêche la circulation des piétons, des PMR, des mamans avec les poussettes. Cela empêche de circuler en toute sécurité sur le trottoir. Il y a vraiment là une exigence de faire respecter un certain nombre de règles minimales. Sur ce diagnostic, nous sommes tous d'accord. Les deux-roues n'ont pas de raison de stationner sur le trottoir. Il y a eu trop de tolérance jusqu'à présent à cet égard. Mais je ne suis pas du tout convaincu par la mesure que vous proposez pour essayer de résoudre cette problématique. Je ne vois pas comment le paiement du stationnement va modifier le comportement de ces motards peu scrupuleux. Je trouve que l'on prend un peu les choses à l'envers. Il faut réaliser des places de stationnement pour les deux-roues. Par ailleurs, il faut une politique de verbalisation. Il faut systématiquement verbaliser les contrevenants qui continueraient à se garer sur les trottoirs et, plus particulièrement, sur le cheminement école-maison. On le constate quotidiennement. Par exemple, il y a un très grand nombre de scooters garés matin, midi et soir devant l'établissement scolaire Pierre-Brossolette. Il faut dans un premier temps réaliser ces places de stationnement, faire une politique de verbalisation pour casser ces mauvaises habitudes qui se sont installées au Kremlin-Bicêtre. C'est un peu ce qu'a fait la Ville de Paris avant de passer au stationnement payant. Elle a mené une politique très stricte sur le stationnement des deux-roues sur les trottoirs. Cela a été très rapidement efficace à partir de l'instant où les deux-roues étaient verbalisés ou emportés par des camions. Il y a donc une nécessité absolue de sortir les deux-roues du trottoir, mais votre réponse ne me semble pas adaptée.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Je vais répondre à Mme Chiboub au sujet des trottinettes, des vélos électriques et de tout ce que l'on peut utiliser comme moyens de déplacement motorisés. Je rappelle simplement que seront seulement verbalisables les véhicules immatriculés. Il s'agit des véhicules de type moto avec immatriculation, électriques ou pas. Les véhicules électriques de type moto et les motos à moteur thermique doivent se garer sur un des emplacements réservés. Ces emplacements ont été définis dans la ville par un travail en amont avec la Police municipale qui a effectué dans l'ensemble de la ville une cartographie pour savoir où mettre les emplacements. Ceux-ci sont très pertinents. J'ai étudié la chose avec eux. Je me suis même déplacé à plusieurs reprises pour voir ce qui était bon et ce qui pouvait éventuellement être modifié. Les véhicules garés en dehors de ces zones réglementées de stationnement pour véhicules deux-roues motorisés et immatriculés seront verbalisables dans le cadre du FPS. Pour ceux qui sont garés sur ces zones réglementées, il y a une tarification qui se trouve dans le document.

Il y a une tarification pour les visiteurs et les résidents du Kremlin-Bicêtre. Il est indiqué la gratuité pour les véhicules électriques à condition qu'ils soient garés dans les zones de stationnement réservées aux deux-roues. Quand je parle des véhicules électriques, il s'agit bien des motos deux-roues et trois-roues avec une immatriculation, donc une carte grise. Il en est de même pour les sociétés de location dont les véhicules ne peuvent pas non plus se garer où ils veulent.

Il y a eu beaucoup de problématiques dans les villes voisines. M. Ruggieri a raison sur ce point. Je le rejoins. On ne peut pas continuer à faire comme c'est le cas aujourd'hui où il y a des véhicules de type moto un peu partout dans Le Kremlin-Bicêtre. La mandature précédente n'a rien fait pour améliorer ces problématiques. Nous réagissons et nous faisons les choses. Nous n'avons pas lancé d'audit pour faire le diagnostic. Ce n'était pas la peine. La Police municipale était assez qualifiée pour mettre les choses en place.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'apporte une précision. Que les choses soient bien claires. Le principe posé et validé par Sidi Chiakh et l'équipe municipale, c'est d'abord de commencer par mettre en place le dispositif de stationnement payant.

À partir de là, on va notifier à Q-Park, qui gère le stationnement payant, de mettre en place un marquage au sol en lieu et place d'endroits de stationnement pour des véhicules automobiles. Cela créera des espaces. Tout ce qui sera immatriculé et qui se trouvera en dehors des lieux prévus à cet effet fera l'objet d'une verbalisation, soit au titre du FPS, soit au titre des amendes de police. Le FPS s'appliquera pour ceux qui stationneront aux endroits prévus, mais dépassant le temps imparti ou qui n'auront pas payé. Il y aura aussi les amendes de police pour le stationnement sur trottoir, par exemple, ou en stationnement gênant.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Sur votre précision, j'ai une question. Du coup, la délibération n'est pas claire. Vous indiquez dans l'article 2 qu'il s'agit de l'instituer à compter du 1^{er} janvier 2023. Là, vous venez de préciser que vous attendez d'abord de formaliser les places de stationnement. Ou avez-vous 15 jours pour les formaliser ? Il y a quelque chose qui n'est pas clair.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous voulons mettre en place cela partir du 1^{er} janvier. Nous demandons au délégataire du stationnement payant de procéder au marquage. Il n'y aura pas d'arceaux ou d'installation de mobiliers. Ce sera de la peinture au sol, tel que cela a été recommandé par les services municipaux. Le travail va commencer en perspective pour le 1^{er} janvier. On va dérouler les choses. On a voulu créer le dispositif à compter du 1^{er} janvier. Le délégataire Q-Park est déjà avisé, selon le vote du Conseil municipal de ce soir, de se mettre en mouvement pour mettre en place ce marquage au sol à des endroits, comme l'a dit Sidi Chiakh, qui ont été repérés et identifiés en fonction de l'évaluation faite rue par rue. On a ainsi identifié les besoins différents selon les rues ou quartiers de la ville. Je mets aux voix cette proposition.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. M. Zinciroglu a la parole pour une explication de vote.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

En fait, nous votons contre par manque d'éléments techniques et de clarté de l'article 2. Pouvez-vous nous donner le nombre de places de stationnement de deux-roues aujourd'hui ? Combien y en a-t-il aujourd'hui, monsieur Chiakh ?

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Aujourd'hui, il n'y a pas d'emplacements pour les deux-roues dans la ville.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous dites n'importe quoi.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Il n'y a pas de stationnements sérigraphiés. Nous allons faire des choses en ce sens.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

D'accord, mais il y a des arceaux.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Les arceaux concernent les vélos, les petits scooters, les motos. Cela concerne tout le monde. C'est l'anarchie. C'est pour cette raison que nous allons réglementer et mettre les choses en ordre.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Sauf votre respect, monsieur Chiakh, dans la rue Danton, réaménagée en 2012 ou 2013, il y a des arceaux pour les motos.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mais il y a aussi des vélos et des scooters non immatriculés qui se garent là. Comme je vous l'ai expliqué précédemment, nous allons réglementer pour mettre en place des zones de stationnement. Ces zones sont déjà identifiées par la Police municipale.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous avons voté une délibération. L'échange était fort utile, mais appellera des développements ultérieurs en commission. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-137. CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – EXERCICE 2022

Jean-Luc LAURENT, Maire

Jean-Philippe Edet se tient à votre disposition s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-138. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX – ANNÉE 2023

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, très chers collègues, je vous donne les montants des subventions pour 2023 :

- CCAS, 480 K€ au titre de l'action sociale et aide ménagère, avec le complément du renversement d'un tiers du produit des concessions du cimetière pour 20 K€, ce qui porte l'enveloppe globale à 500 K€, comme évoqué à l'occasion dans le budget prévisionnel ;
- Caisse des écoles, 30 K€, ainsi que je l'ai évoqué tout à l'heure en expliquant l'utilité de ce montant ;
- Comité de gestion des œuvres sociales du personnel de la commune du Kremlin-Bicêtre, 112 641 €, permettant de financer les actions pour les agents municipaux ;
- Centre d'informations féminin et familial, Centre d'information sur les droits de la femme du Val-de-Marne, Accès aux droits et aide des victimes, 14 K€ ; cette association tient sa permanence au niveau des locaux de la Police municipale ;
- Office municipal des sports, dont la subvention de 2 000 € est reconduite à l'identique, ce qui permet notamment d'organiser la course des Foulées kremlinoises pour Octobre rose, ainsi que des actions dans le cadre du Téléthon ;
- Association de la crèche parentale des petits cailloux, qui voit son budget reconduit à l'identique par rapport à 2022, à hauteur de 65 K€.

Le total du montant des subventions pour l'année 2023 est de 723 641 €.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-139. AVENANT N° 2 AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS CONCLUES ENTRE LA VILLE ET LES CLUBS SPORTIFS DU CSAKB, DE L'USKB ET DE KB FUTSAL

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport, comme tous les autres, a été présenté en commission. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Sidi Chiakh y répondra. Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIACH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-140. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES - EXERCICE 2023

Sidi CHIACH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, ces conventions fixent le montant des subventions annuelles en fonction des critères variables et prévoient pour les clubs sportifs du Kremlin-Bicêtre un versement de subvention en deux temps (70 % dans un premier temps et 30 % en fin de saison) : CSAKB, 260 K€ ; USKB, 56 K€ ; KB Futsal, 61 750 € ; Citoyenneté active, 7000 €. Le total de 384 750 €. Le Conseil municipal vous propose l'attribution du solde de ses subventions pour 2023.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce n'est pas le solde. Il s'agit de la part de 70 % et il est prévu les 30 % restants en juin, ainsi que fixé par les conventions.

Sidi CHIACH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Cela représente 271 425 € maintenant et 113 325 € en juin.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'ai une question, monsieur Laurent, qui ne concerne pas forcément le montant des subventions mais qui s'adresse plutôt à vous. C'est une demande que j'ai à vous formuler qui n'est ni politicienne ni provocatrice, mais purement interrogative et aussi curieuse. Il y a deux ans lorsque j'étais adhérent, avec mon épouse, à l'Association parentale la crèche des petits cailloux, quand ma fille était à cette crèche, j'occupais un poste bénévole en commission et je n'avais pas participé au vote de la subvention à cette association parentale. J'avais agi ainsi naturellement par principe et par éthique. Vous donnez beaucoup d'importance à l'éthique depuis votre élection de 2020. D'ailleurs, nous n'avons plus aucune nouvelle du Comité éthique depuis la démission de la présidente que vous aviez nommée. C'est une autre question dans la question. Pensez-vous qu'il soit important que vous ne preniez pas part au vote pour cette délibération, du moins pour la subvention attribuée au CSAKB ?

Il y a en effet deux raisons d'ordre éthique qui devraient vous pousser à le faire. La première est la récente nomination de votre fils au CSAKB en tant que président de la section handball et la seconde, c'est la présidence de la section marche nordique tenue par votre compagne, sauf erreur de ma part, au CSAKB. D'un point de vue éthique, je vous pose donc la question suivante : devez-vous participer au vote pour cette subvention pour le CSAKB étant donné l'implication de vos proches dans des sections en tant que présidents ? Petite précision, nous concernant, nous voterons pour cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous remercie de votre délicatesse et de votre question. Nous votons en application de conventions d'objectifs qui sont triennales. Un élu doit se déporter au titre des risques de conflits d'intérêts lorsqu'il est directement et personnellement intéressé, ce qui n'est pas mon cas. Vous apprendrez, quand votre enfant sera plus grand, ce que cela veut dire, dans son autonomie et dans sa construction, le fait que le maire que je suis ne se mêle pas du tout des affaires du CSAKB en dehors des objectifs qui sont ici présentés. Je n'ai donc pas à me déporter sur cette question, puisque je ne suis pas directement intéressé. Je rappelle que les membres intéressés sont ceux qui manient de l'argent et qui ont un rôle prépondérant. Au CSAKB, les présidents de section n'ont pas d'autonomie financière et ne procèdent pas à des paiements. C'est le CSAKB qui procède aux paiements au niveau de son bureau directeur (président et trésorier). Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-141. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SOCIOEDUCATIVES (ADASE) – EXERCICE 2023

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, cette délibération va dans le sens de la délibération précédente. Elle s'inscrit dans l'élaboration, en 2021, en concertation avec les associations culturelles et sportives, d'une nouvelle génération de conventions d'objectifs qui prévoit un versement de 70 % à l'adoption du budget, ce soir, et 30 % en juin après analyse des engagements des conventions. Le premier versement est de 42 875 € à l'issue du vote et le deuxième versement de 30 % sera de 18 375 € en juin, après avoir analysé les conventions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-142. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS – EXERCICE 2023

Jean-Luc LAURENT, Maire

En l'absence d'Elsa Badoc, je vous présente le rapport qu'elle a préparé. Je vous rappelle que le dispositif d'aide aux subventions des associations locales est basé sur deux types de subvention : subvention au fonctionnement et subvention aux projets présentés. En ce qui concerne les subventions de fonctionnement, ce qui est l'objet de ce rapport au titre de l'année 2023, en sachant que toutes les associations sont présentées en annexe de ce rapport, il est proposé les subventions suivantes :

- SAFRA : 200 €,
- Association culturelle franco-portugaise du Kremlin-Bicêtre « Terras Do Minho » : 350 €,
- Deter AD : 250 €,
- Arts et marges : 150 €,

- UFAC : 2 800 €,
- KB API : 200 €,
- Afrixellence : 200 €,
- Dom’asile : 200 €,
- Amicale des boulistes du Kremlin-Bicêtre (ABKB) : 350 €,
- Karta Fondation : 250 €,
- Accueil fraternel : 94 350 €,
- Les Restaus du cœur du Val-de-Marne : 350 €,
- SMLH Comité 11 : 200 €,
- Art Cœur : 250 €,
- Voix et spectacle : 350 €,
- Atelier des Arts : 400 €,
- Avant que ça commence : 400 €,
- CGL 94 : 250 €,
- Compagnie Les Oiseaux de nuit : 250 €,
- Compagnie The Singing Mice ; 300 €,
- Échange Patchwork : 300 €,
- Fraternité Boganda : 300 €,
- La Grange aux Queulx ; 300 €,
- La Ruche du KB : 300 €,
- Les Buveurs de thé : 250 €,
- Stop Addiction Alcool : 350 €,
- Rafamiray : 250 €,
- RESF : 250 €,
- Societat Valentinas : 250 €,
- Krem’Impro : 250 €.

Le total des subventions proposées s’élève à 10 850 €, tel qu’inscrit au budget que vous venez d’approuver à la majorité. Y a-t-il des questions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur Laurent, c’est bien de nous avoir donné lecture de l’ensemble du rapport, mais cela aurait été encore mieux si on avait eu des explications sur les augmentations de subventions pour les associations concernées. Dans la présentation qui se trouve dans le document, les associations sont présentées, mais sans justifier les augmentations.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

J’ai une interrogation sur l’absence de l’association L’Un est l’Autre qui distribue des repas aux nécessiteux sur la ville du Kremlin-Bicêtre deux fois par semaine. Du coup, je m’interroge sur son absence dans la liste.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je ne suis pas l’élue qui suit ce dossier. Je sais simplement qu’il y a eu un travail sur la base d’une présentation de demande avec un bilan annuel financier qui a fait l’objet d’un examen par l’ élu et le service.

Par ailleurs, les associations qui figurent ont déposé un dossier. Si elles n’en ont pas déposé, il n’y a pas d’attribution de subventions. Enfin, s’agissant des évolutions qui peuvent être constatées puisqu’on rappelle le montant de 2022, dont je n’ai pas donné lecture, et le montant au titre de 2023, les augmentations ont été sollicitées par les associations elles-mêmes qui ont fait une demande. Il a été statué ensuite. D’où la proposition sur le fait qu’un certain nombre d’associations ont connu des augmentations de frais de siège, de frais bancaires, de frais éventuellement d’assurance qui sont à l’appui des demandes de subventions qui ont été présentées. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 33 (M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE) et 1 ne prenant pas part au vote (M. LAURENT)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-143. LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION POUR DÉSIGNER UN CONCESSIONNAIRE CHARGÉ DE LA RÉALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT ROSSEL-LECLERC

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Il s'agit de la désignation prochaine d'un concessionnaire, autrement dit un aménageur, pour la réalisation de la ZAC Rossel-Leclerc. Je vous rappelle les quelques étapes d'un long processus qui a été engagé dès 2009.

En 2009, il y a eu la signature de la convention d'intervention foncière entre la Ville et l'établissement public foncier d'Île-de-France. Cela a permis la maîtrise foncière depuis 2009 de 70 % de la surface de cette zone.

Plus récemment, en 2021, une procédure de résorption de l'habitat insalubre a abouti à la déclaration d'utilité publique signée par le Préfet du Val-de-Marne le 1^{er} octobre 2021.

En 2022, il y a eu le lancement de la procédure de la déclaration d'utilité publique, dite réserve foncière, pour obtenir la maîtrise totale du foncier.

La semaine dernière, 9 décembre 2022, la déclaration d'utilité publique a été signée par Mme la Préfète du Val-de-Marne, ce qui constitue la dernière étape pour cette réserve foncière.

Concernant les outils réglementaires permettant l'aménagement global de l'îlot Rossel-Leclerc, plusieurs étapes ont été franchies. En juin 2022, il y a eu le choix d'un montage opérationnel sous la forme d'une ZAC, décidé par l'établissement public territorial Grand Orly-Seine-Bièvre, ayant la compétence en termes d'aménagement. Le 15 juillet 2022, la Ville du Kremlin-Bicêtre a confirmé ce choix.

Le 13 décembre 2022, il y a 2 jours, l'établissement public territorial Grand Orly-Seine-Bièvre a validé le principe d'une mise en œuvre d'une concession d'aménagement sur le site dit Rossel-Leclerc.

Les missions du concessionnaire, de l'aménageur, sont circonscrites autour de deux axes principaux, à savoir la phase préparatoire, qui se termine bientôt, de maîtrise foncière et des études préalables.

Ce sera suivi de la phase opérationnelle se décomposant en trois parties : la session du foncier à des promoteurs, la réalisation des voiries et la réalisation de l'école Jean-Zay.

Nous entrons dans la phase de la passation d'un marché de concession d'aménagement selon un mode traditionnel : appel d'offres ouvert à candidatures, sélection de candidats, analyse, discussion et négociation, choix du concessionnaire par une commission *ad hoc*.

Il vous est proposé d'approuver ces propositions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Ce n'est pas la première fois que l'on vote sur ce dossier. Je crois que vous connaissez la position de notre propre groupe sur l'aménagement de l'îlot Rossel. Nous avons, à maintes reprises, réaffirmé notre opposition à la bétonisation de l'îlot Rossel. Lors de l'avant-dernier Conseil municipal, pendant la discussion sur le PADD, nous avons évoqué ce désaccord sur l'aménagement. Nous pensons que l'urgence est de lutter aujourd'hui contre le réchauffement climatique et de créer des îlots de fraîcheur. Nous sommes opposés à la destruction des maisons individuelles qui sont de bonne facture, de certains immeubles de faubourg et de très belles cours pavées que nous retrouvons dans cet îlot.

Certes, le bâtiment du 72 rue du Général-Leclerc est aujourd'hui inoccupé et déclaré insalubre. Malheureusement, vous avez laissé délibérément la situation se dégrader depuis plus de vingt ans. De ce fait, malheureusement, je crains qu'au minimum ce bâtiment soit voué à la destruction. Je rappelle que nous avons formulé la demande que vous nous transmettiez le diagnostic bâtimentaire de ces différents immeubles afin d'avoir une idée plus précise de la situation de ces immeubles.

Vous avez vendu, comme je l'ai déjà dénoncé, l'école Pierre-Brossolette pour 4 M€, me semble-t-il, en 2009, à la Région Île-de-France. Vous nous expliquez maintenant — c'est l'un des arguments de ce dossier — qu'il y a urgence à construire une nouvelle école élémentaire. Vous avez vendu pour 4 M€ le très bel établissement de l'école Pierre-Brossolette. C'est un très beau bâtiment. Nous allons sans doute prochainement dépenser 10 ou 12 M€ pour une nouvelle construction. C'est sans doute ce que vous appelez une bonne gestion des deniers publics. Ce monde de fonctionnement m'étonne un peu.

Pourquoi sommes-nous contre ce projet ? Parce que nous considérons, selon un diagnostic très partagé, que la Ville est dense, pauvre en espaces verts, très artificialisée.

Dans ce projet, vous proposez la construction d'un immeuble d'une douzaine d'étages alors que nous avons besoin d'espaces de respiration et de végétaliser notre ville.

En concordance avec le PADD, discuté précédemment, nous préférons favoriser la réhabilitation des logements anciens et dégradés. Nous savons aujourd'hui que le bilan carbone d'une réhabilitation est toujours plus favorable que celui d'une démolition-reconstruction. Nous sommes défavorables à la démolition systématique des immeubles anciens pour optimiser chaque parcelle, chaque espace libre en le bétonnant. Nous considérons que la végétalisation doit tenir une place prépondérante dans la ville de demain. Le développement de la nature en ville doit être une priorité. Nous constatons malheureusement que ce n'est pas votre priorité dans ce projet. Nous voterons bien entendu contre cette délibération.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le rapporteur, pour compléter les propos de mon collègue Jean-Pierre Ruggieri, qui a expliqué en partie toutes les raisons pour lesquelles notre groupe s'opposera à toutes les délibérations liées à ce projet de l'îlot Rossel, je me permets de faire un point sur les recommandations du commissaire enquêteur dans son rapport d'enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique du 11 avril 2022.

Dans votre présentation de ce rapport, qui lance la procédure de consultation pour la désignation d'un concessionnaire d'aménagement, vous décrivez précisément toutes les étapes du projet. Vous évoquez la délibération du Conseil territorial définissant les modalités de la concertation mais, sauf erreur de ma part, vous n'évoquez pas le rapport du commissaire enquêteur. Celui-ci a émis deux recommandations dans le cadre de son avis favorable : préciser le processus de consultation-concertation qui sera mis en place lors de la phase de conception du scénario définitif ; mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement au relogement des résidents demandeurs sur la commune et, en particulier, sur l'îlot.

Nous avons participé à la réunion de présentation que vous avez menée avec M. Laurent, en présence de Mme Étienne, le samedi 19 novembre 2022. Ce que j'en ai retiré, c'est l'absence totale d'informations et de transparence de votre part à destination des résidents du quartier. J'ai constaté que les habitants semblent s'opposer à ce projet et souhaitent participer activement à la concertation à la condition que celle-ci respecte le processus légal en vigueur relatif à une concertation publique. Il semblerait que vous avez joué sur un amalgame entre l'intitulé de l'invitation à cette réunion et la notion de concertation lors de la présentation en réunion.

Ce soir, je vous prie de bien vouloir nous indiquer si vous comptez respecter les recommandations du commissaire enquêteur et de nous préciser le processus de la concertation publique que vous allez mener. Quand celle-ci va-t-elle démarrer et se finaliser ? Ce concessionnaire aménageur aura-t-il un rôle à jouer dans cette concertation en tant que délégataire de fait de ce projet ? Je ressens que je ne suis pas le seul à vous ennuyer. À chaque fois que vous prenez la parole en présence des habitants, ils semblent vous ennuyer aussi. Ils vous le rendent bien de toute façon. C'est ce que vous avez dû voir lors de la dernière réunion publique. Ils gueulaient tous. Même si vous ne voulez pas faire d'effort avec moi, au moins répondez à ces questions-là pour les résidents de l'îlot Rossel.

En effet, il est important de rappeler aux Kremlinois et à l'ensemble des résidents de l'îlot Rossel que, dans ce cadre, le concessionnaire, selon la convention qui le liera à la collectivité et le territoire, pourra assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux, bâtiments et équipements concourant à l'opération prévue dans la concession, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution, peut-être se charger d'acquérir des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, y compris, le cas échéant, par la voie d'expropriations et de préemptions et, ensuite, comme vous le disiez, de procéder à la vente, à la location ou à la concession du foncier situé à l'intérieur du périmètre de la concession.

J'ai une autre question aussi. En amont de cette consultation, avez-vous déjà eu des échanges avec des aménageurs ? Si oui, lesquels ? Parmi eux, y a-t-il Nexity, Altarea ou Pitch Immobilier ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Tout d'abord, je rappelle que c'est l'EPT qui va gérer cette ZAC. La Ville sera à côté de l'EPT. Avec l'aménageur qui sera retenu par l'EPT, on aura une phase de concertation, comme c'est bien écrit dans le titre de ZAC. Une ZAC est une Zone d'aménagement concerté. Il y a bien le mot de concertation dans ce type d'aménagement. La concertation ne nous fait pas peur. On vous avait répondu sur la concertation que l'on établit. Nous irons bien au-delà de ce qui est indiqué par les textes dans les montages de ZAC. On fera des réunions de quartier. On ira au-delà parce qu'on a besoin *a priori* de bien expliquer ce projet. Quand j'entends que M. Ruggieri, qui avait quand même les deux oreilles ouvertes le jour de la concertation, en est resté à du R + 12 alors qu'il s'agit de R + 6 à R + 8, on a du travail à faire en commun et auprès de la population. De toute façon, les bruits partent de cette façon-là. C'est totalement mensonger.

Il est mensonger aussi de dire que la réhabilitation est préférable à la construction neuve en termes de décarbonation. Faux et archifaux. Le Préfet de Région l'a encore écrit récemment. Nous sommes en capacité de vous donner les conclusions sérieuses, c'est-à-dire pas des conclusions établies sur un coin de table. Il s'agit d'engagements et d'un travail de techniciens spécialisés.

Ce que vous n'introduisez pas dans ce calcul, c'est la durée. Pour un bâtiment, la durée est de 50 ans. Sur 50 ans, un bâtiment neuf est moins énergivore qu'un bâtiment qui doit être repris dans 10 ou 15 ans. Tous les 10 à 15 ans, on aura le même travail à refaire. C'est Sisyphe que vous nous proposez aujourd'hui. On est sûr de la réhabilitation, on n'est pas en mesure de remettre en état un bâtiment pour 50 ans. Loin de là. Vous le savez très bien, dans les organismes HLM, ce sont des réhabilitations sur une quinzaine d'années. Cela ne va pas au-delà puisque, de toute façon, il y a des garanties décennales qui obligent à refaire les choses 15 ans après avec des techniques tout à fait nouvelles. Je pense qu'il y a, en concertation, un gros travail à faire. On l'expliquera. Je me ferai fort d'expliquer la chose et d'entrer dans les détails. Effectivement, on aura aussi un travail de recherche, de mémoire du lieu à établir avec les Kremlinois. Vous parlez des pavés qui sont très beaux. Je le reconnais volontiers. Ce sont de très beaux pavés. On peut très bien récupérer ces pavés et les remettre sur un passage que l'on va créer. Il n'y a rien de contradictoire dans l'aménagement d'une ZAC à reprendre les matériaux existant sur place. Il y aura donc beaucoup de discussions prochainement.

Au niveau de l'EPT, on ne peut pas avancer encore des suspicions d'études qui auraient été faites par Pitch, Nexity ou d'autres. Non. On travaille de façon découverte. Une commission *ad hoc* choisira l'aménageur. La commission a été constituée en 2020 par l'EPT. Un rapporteur sera nommé par cette commission. Les choses sont très claires, me semble-t-il, d'autant plus que, dans cette commission, vous verrez aussi des membres de tout l'échiquier politique du Val-de-Marne. Il y a vos alliés de droite également dans cette commission. Vous pouvez vous rapprocher de ces représentants. Je pense avoir répondu aux différentes questions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Par rapport à la question de M. Zincioglu, il reste les éléments en termes de concertation et du rapport du commissaire enquêteur. Le rapport du commissaire enquêteur a été soumis au Conseil municipal, je vous le rappelle, l'été dernier après les conclusions qu'il a rendues avec deux recommandations qui ont fait l'objet d'une approbation explicite du Conseil municipal, ce qui, par voie de conséquence, nous engage dans la mise en œuvre des deux recommandations. La Préfète vient de signer l'arrêté de déclaration d'utilité publique. Le Conseil municipal a défini, dans une délibération, je vous le rappelle, les modalités d'une concertation préalable qui a été enclenchée. Les éléments sur les ateliers et les réunions de concertation, qui ont fait l'objet de la délibération du Conseil municipal, sont publiés sur le site de la Ville.

Vous avez cité la réunion publique à laquelle étaient invités les riverains et les habitants du quartier le 19 novembre dernier, me semble-t-il. Vous n'avez malheureusement pas pu rester jusqu'à la fin de la réunion, mais sachez que deux scénarios totalement différents ont été présentés et vont continuer à nourrir la concertation qui s'enclenche.

Aucune décision n'est prise. Des éléments ont été notés lors de ces réunions.

Par ailleurs, sur la réhabilitation de l'école maternelle Jean-Zay et la reconstruction de l'école Pierre-Brossolette, les concertations spécifiques, avec des ateliers, se poursuivent avec toutes les directions d'école, les parents d'élèves et leurs représentants. Il y a deux semaines à peu près, une réunion s'est tenue avec des représentants de parents d'élèves pour discuter de la future école à partir d'une étude programmatique, comme il se doit, avant d'enclencher une procédure qui visera à désigner une maîtrise d'œuvre. Nous n'en sommes pas là. Nous en sommes à la phase de concertation et d'élaboration. Évidemment, le Conseil municipal aura connaissance des conclusions et à tirer les conséquences de la concertation qui est engagée. Je vous invite à regarder le rapport du Conseil municipal déjà adopté que j'ai évoqué et le site de la Ville qui publie les éléments en transparence.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

S'agissant des hauteurs de bâtiments, monsieur Raymond, que prévoit le PLU ? Prévoit-il du R + 8 ou du R + 15 ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Dès l'instant où on crée une ZAC, on écrit un nouveau règlement pour la zone qui est définie. On vous avait répondu en disant que ce serait peut-être du R + 6 ou du R + 8. Tout dépend de l'équilibre financier de l'ensemble de cette ZAC. Vous comprenez bien que la différence à financer sera supportée par la Ville. On vous l'a dit déjà en première réunion de concertation. Si on supprime deux, trois ou quatre étages, c'est autant en moins dans l'équilibre financier. Tout le travail de cette concertation consistera à trouver le juste milieu entre une densification modérée et un montant raisonnable pour la Ville. Aujourd'hui, tout coûte cher. On n'aura pas la possibilité de créer une école. Nous en avons parlé tout à l'heure. L'État ne nous aide pas sur les écoles.

Ce sera donc la Ville qui devra financer l'école en grande partie. Ainsi que cela avait proposé en 2015, dans le cadre du PLU, il s'agit donc de trouver des moyens de valorisation très proches de cette école pour réaliser cette ZAC qui sera un moyen de péréquation entre deux programmes différents (habitations et équipements publics). Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de vous dire, et je m'interdirai de le dire, si on est à six, huit ou dix étages. C'est la concertation qui va fixer ces hauteurs par rapport à une équation financière ou par rapport à d'autres paramètres qui apparaîtront dans les échanges.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous avez parlé de deux scénarios. Où pouvons-nous trouver ces deux scénarios ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Sauf erreur de ma part, ils doivent se trouver sur le site internet de la Ville. Ils ont été présentés. Je mets aux voix. Y a-t-il des explications de vote ?

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je viens d'entendre les réponses de M. Raymond qui m'interpellent, notamment sur le nombre d'étages (R + 8, R + 10, R + 15) à l'aveugle et par rapport à un équilibre financier.

Dites-le-moi, monsieur Raymond, si je vous embête avec mes questions. Je le dis parce qu'il est en train de s'exprimer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je comprends parfois. Si vous suiviez davantage et si vous étiez davantage présents, notamment dans les réunions publiques et en séance, ce serait utile. Finissez pour votre explication de vote dans le cadre du règlement.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

On est en train de parler de densification à outrance. On est en train de parler d'un projet où les habitants ne savent pas trop où ils vont. De ce fait, notre groupe votera contre cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix le rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-144. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE ET LE MOUVEMENT DES RÉGIES

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La mission d'étude sur le pacte républicain communale a préconisé, dans son rapport final adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 27 mai 2021, que la Ville se dote d'une régie de quartier, c'est-à-dire une association loi 1901 qui a trois finalités. La première est économique. Il s'agit bien d'une entreprise, les régies étant des acteurs économiques à part entière. Leur cadre de référence est donc le droit commun. La deuxième finalité est sociale. Elle développe des services de proximité créateurs d'emplois et supports d'insertion pour les habitants du quartier et également générateurs de lien social. Enfin, la troisième finalité est politique. Elle porte un projet fort d'accès à la citoyenneté pour un meilleur partage de l'espace commun.

Dans cette perspective, des échanges sont intervenus avec le Mouvement des régies, structure nationale de coordination et de labellisation des régies de quartier. Ce Mouvement des régies est un réseau d'acteurs regroupant 140 associations labellisées sur l'ensemble du territoire national. Le Mouvement des régies, dans le cadre des accompagnements à la création de régies qu'il propose aux collectivités, intervient dans une logique d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui s'échelonne sur quatre étapes clés. La première est l'aide à l'élaboration du projet et à la constitution d'un groupe projet. La seconde est l'appui à la création de l'association de préfiguration.

La troisième est une procédure d'expertise qui a pour but d'aider à la construction du projet de régie, de façon à ce que ce soit cohérent au regard des problématiques et des besoins locaux. Enfin, la quatrième est la labellisation et l'intégration dans le réseau des régies de quartier. L'objet de la présente délibération est de lancer les deux premières étapes du processus de création d'une régie de quartier en autorisant la contractualisation d'un accompagnement de la Ville par le Mouvement des régies. En conséquence, il vous est proposé ce soir d'approuver les termes de la convention, jointe à la délibération, de prestation ci-annexée et d'autoriser le Maire à la signer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce dossier est suivi également par Narcisse-Vry Tapa en tant qu' élu délégué sur ce secteur. Y a-t-il des interventions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur Laurent, chers collègues, notre groupe trouve l'initiative tout à fait intéressante dans le but de partage, d'inclusion et de solidarité avec les populations fragiles de notre commune. Mais nous avons un souci avec la convention elle-même. D'une part, on comprend assez mal le budget qui est prévu. En fin de compte, il doit y avoir pas mal de copier-coller. D'ailleurs, en haut de la page 2, il y a un diagramme qui concerne la ville de Louviers avec un calendrier 2017, 2018, 2019. Nous nous abstiendrons.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, je réitère mes questions posées en commission municipale du 5 décembre. Quelles sont les références communales sur lesquelles le Mouvement des régies a œuvré ? Les résultats obtenus portent sur quels domaines ? Par ailleurs, à combien évaluez-vous le coût de la subvention à destination d'un Mouvement des régies de ce type ? N'y a-t-il pas doublon avec les dispositifs existants et les associations œuvrant sur la commune ou sur le secteur ?

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

J'ai juste une question. Comment cela se traduit-il sur la ville du Kremlin-Bicêtre ? En complément de ce que vient de dire Mme Chiboub, qu'en est-il d'éventuels doublons sur des dispositifs déjà existants ? Nous voudrions avoir un peu plus d'informations sur ce sujet.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Si je comprends bien votre question, madame Chiboub, à propos des références communales, en fait, il n'y a jamais eu de régies de quartier dans la ville. C'est quelque chose qu'il faut créer. Il n'y a pas de régies de quartier non plus dans les villes alentour. Nous n'avons jamais fait appel à une régie de quartier pour travailler sur la ville au niveau des logements, privés ou sociaux. Cela fait-il doublon avec des associations ? La question rejoint celle de M. Boufraine. Non, cela ne fait pas doublon. Vous avez vu qu'il y a tout un processus, jusqu'à la labellisation en régie de quartier, qui prend plusieurs mois, voire au minimum un an ou deux. La régie de quartier est une association loi 1901 qui agit comme une entreprise, c'est-à-dire qu'elle va employer des gens en vue de l'insertion. Ce sont des gens très éloignés de l'emploi qui, à un moment, ont besoin d'être réintégrés dans le monde du travail, mais avec un accompagnement qui ne peut pas être effectué par une entreprise classique. Par exemple, dans une entreprise classique, quand une équipe intervient avec un encadrant, la même équipe intervient avec deux encadrants, voire trois, dans une régie de quartier. Ces gens très éloignés de l'emploi sont réinsérés de cette manière. Nous parlions tout à l'heure de droit commun, mais il s'agit d'un CDD insertion (CDDI) qui permet d'allonger la durée du CDD par rapport à un CDD classique. Cela permet d'encadrer ces personnes pendant au moins deux ans, éventuellement reconductibles. À l'issue de ces CDD, ces gens ne sont pas voués à rester dans la régie de quartier, mais à trouver du travail dans des entreprises privées ou publiques classiques. La traduction sur la ville est effectivement que cette régie puisse intervenir notamment sur le parc social. C'est souvent par là que cela commence. Ce sont les parcs sociaux qui sont les premiers employeurs de ces régies ou qui utilisent les services de ces régies de quartier. On peut utiliser notamment ce service au niveau du gardiennage, de l'entretien des locaux ou des espaces verts. Ces gens sont formés à ces métiers de façon à ce qu'ils puissent trouver ensuite du travail à l'extérieur dans des structures classiques. Ces régies peuvent aussi être employées par des immeubles appartenant à des structures privées pour diverses tâches identiques (espaces verts, nettoyage, etc.).

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'ai posé une question aussi sur l'évaluation du coût de la subvention à destination d'un Mouvement des régies de ce type.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous en sommes à la phase préparatoire. C'est encore impossible à déterminer.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je reviens à ma question sur les références communales. Je sais bien qu'il n'y a pas de régie au Kremlin-Bicêtre. Je voulais savoir ce qu'il en était dans d'autres communes du Département ou ailleurs.

Jean-Luc LAURENT, Maire

À ma connaissance, il y en a une dans l'EPT, au sud du territoire, et une à Créteil. Il y a une explication de vote.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

À l'écoute des explications de M. Delage, je trouve que c'est une très bonne initiative. Notre groupe votera pour cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 24 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Abstention : 10 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-145. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION COUP DE POUCE – DISPOSITIF COUP DE POUCE CLA

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Depuis une quinzaine d'années, sur la ville, existent deux Clubs Coup de pouce : CLE pour l'apprentissage de l'écriture en CP et les Clubs Coup de pouce CLEM pour l'apprentissage des mathématiques en CE1. Nous souhaitons cette année faire une expérimentation et mettre en place, avec l'association des Clubs Coup de pouce, les Coups de pouce CLA qui s'adressent aux grandes sections de maternelle pour l'apprentissage du langage. À l'heure actuelle, il existe 9 Clubs Coup de pouce CLE, 5 Clubs CLEM et il s'agirait de créer 5 Clubs CLA pour les écoles maternelles, un par école, pour une expérimentation que nous lancerions cette année. Les clubs CLA ont été créés depuis à peu près 5 ans par l'association des Clubs Coup de pouce. Cela fonctionne très bien. Il s'agit, pour les enseignants de grandes sections de maternelle, d'identifier les enfants qui auraient des difficultés dans l'apprentissage du langage. Par des jeux autour de ces apprentissages, notamment l'apprentissage des mots, il s'agit de permettre aux enfants de reprendre pied dans l'école et, en tout cas, d'attaquer ensuite le CP et l'apprentissage de la lecture avec de meilleures bases. Les Clubs Coup de pouce, ce n'est pas simplement des animateurs Coup de pouce formés pour cela, mais c'est aussi la participation importante des parents de façon à ce qu'il y ait un groupe qui se forme avec les parents, les enfants et l'école. Cela permet aux enfants d'aller à l'école avec plus de joie et de bonheur qu'ils n'iraient s'ils étaient déjà en échec scolaire ou quasiment en échec scolaire dès la maternelle ou le CP.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-146. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX KREMLINOIS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO CLASSIQUE OU À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE D'OCCASION OU D'UNE TROTTINETTE ÉLECTRIQUE D'OCCASION

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération a été présentée en commission. C'est l'évolution de l'aide que l'on apporte depuis la crise du Covid à l'achat de mode de déplacement en VAE, vélos classiques et trottinettes.

Le dispositif a rapidement très bien fonctionné. Il a été constaté un empilement avec l'aide de la Région. De fait, pour les demandeurs, cela occasionnait une complexification des démarches. En conséquence, nous abandonnons en quelque sorte le créneau de l'équipement neuf pris en charge par la Région. Le Kremlinois qui le souhaiterait s'y retrouve en termes comptables. La Ville privilégie un créneau inoccupé, mais sans doute amené à se développer : le créneau de l'occasion, aussi bien pour les trottinettes électriques, les VAE et les vélos classiques, ainsi que le secteur de l'équipement de sécurité qui peut être coûteux aussi. Les montants de la subvention sont indiqués dans la note. Nous proposons ainsi de combler des créneaux que la Région ou d'autres collectivités ne prennent pas en charge.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Mon intervention ne porte pas sur le dispositif lui-même, mais sur la forme de la convention. Je suis quand même assez surpris de découvrir que, maintenant, on utilise l'écriture dite inclusive. C'est dans l'en-tête de la convention (« domicilié.e, désigné.e »).

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Préférez-vous que ce soit étendu par souci de cohérence ? Je pose la question. Quelle est la demande sous-jacente à votre intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Mon opinion est que cette écriture n'est pas inclusive, mais exclusive. Il est préférable de ne pas l'utiliser du tout.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Il s'agit d'un bon dispositif pour acquérir un vélo ou une trottinette électrique. Comme il s'agit d'un achat d'occasion, que se passe-t-il si un Kremlinois achète sur les sites Leboncoin ou eBay ? Au niveau des pièces qui sont demandées, il faut la copie d'une facture datée et acquittée, ainsi qu'un certificat d'homologation. Les Kremlinois qui achètent cet équipement à un voisin ou sur le site Leboncoin pourront-ils profiter de ce dispositif ?

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Non. Comme c'est précisé, c'est quand même sur présentation d'une facture. Je vous laisse imaginer la latitude que cela laisserait à de nombreux contournements, comme le cas d'un vélo acquis gratuitement pour lequel il y aurait une subvention. Nous avons besoin de cette pièce pour attester la provenance. Ces équipements se volent beaucoup.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Il y a peu de détaillants à vendre de l'occasion. Je me posais la question.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER)

Abstention : 3 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-147. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL AU TITRE DE 2023

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 a modifié la réglementation en élargissant la possibilité pour les commerces d'ouvrir le dimanche. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour chaque année. Depuis 2016, la ville du Kremlin-Bicêtre définit 12 dimanches de l'année autorisant une dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces de détail. En contrepartie, bien sûr, les salariés concernés de chaque commerce bénéficient de compensations financières et de repos prévus par le Code du travail. Cette année, Picard, Auchan et la Société des grands magasins, au titre de l'ensemble des commerces au Kremlin-Bicêtre, ont adressé une demande de dérogation. En croisant les dates, nous avons déterminé les 12 dimanches qui intéressaient ces commerçants en 2023 : dimanche 15 janvier, dimanche 28 mai, dimanche 2 juillet, dimanche 27 août, dimanche 3 et 10 septembre, dimanche 26 novembre, dimanche 3, 10, 17, 24 et 31 décembre. Je vous demande de rendre un avis favorable à la dérogation au repos dominical aux 12 dates citées précédemment.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-148. ACCUEIL DES JEUNES COLLÉGIENS AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX – CONVENTION AVEC LES COLLÈGES JEAN-PERRIN ET ALBERT-CRON – ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Cette convention est signée dans le cadre d'un partenariat avec les collèges dans le cadre du dispositif de jeunes exclus temporairement. La Ville s'inscrit dans un partenariat avec l'Éducation nationale pour faire en sorte de donner un sens à l'exclusion d'un jeune collégien. Il s'agit aussi de lutter contre le décrochage scolaire qui est un enjeu majeur. La crise du Covid a amplifié les difficultés rencontrées par les collégiens, notamment en termes de décrochage scolaire. La Ville souhaite accompagner au mieux les jeunes Kremlinois, quand ils sont exclus après une décision d'un conseil de discipline, en partenariat avec les parents et la Ville.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le dispositif est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-149. CONVENTION RELATIVE AUX RELAIS EURODESK EN RÉGION, STRUCTURES LABELISEES INFORMATION JEUNESSE

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller Municipal chargé de la jeunesse et du numérique (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Il s'agit du renouvellement d'une convention Eurodesk avec le Point information jeunesse (PIJ). Cette convention permet de réaffirmer le travail du PIJ sur les questions de mobilité européenne pour les jeunes kremlinois. Ce dispositif trouve toute sa pertinence, notamment quand on voit que de nombreux jeunes étudiants ont beaucoup de difficultés à trouver des moyens et des ressources pour accéder à la mobilité, notamment à l'échelle européenne.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOCC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le dispositif est adopté à l'unanimité. Je suspends la séance pour 10 minutes.

De 1 heure 19 à 1 heure 30 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-150. REMISE GRACIEUSE DES DEUX MISES EN DEBET DE LA REGISSEUSE TITULAIRE DE LA REGIE DE RECETTES « PETITE ENFANCE »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions à Jean-Philippe Edet sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOCC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-151. REAMÉNAGEMENT D'UN PRET DE CDC HABITAT GARANTI PAR LA VILLE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions à Jean-Philippe Edet sur ce rapport ? Non. Y a-t-il des prises de position ou des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ETIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOCC, Mme BASSEZ, M. BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. TAPA, M. TRAORE, Mme DEFRANCE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. GIBLIN), Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, Mme HARTMANN)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-152. RESTOS DU CŒUR 94 : PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY-SEINE-BIEVRE DES LOCAUX MIS A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions à Jean-Philippe Edet ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-153. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE ANDRÉ MAIGNÉ

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce dossier a été suivi par Elsa Badoc que je vais suppléer pour l'adoption d'un règlement intérieur modifié à l'Espace André Maigné. Il s'agit d'une mise à jour à partir du document et du règlement initial qui permet d'intégrer des précisions juridiques (définition des cas de force majeure, règlement par chèque uniquement des locations, adaptation du règlement intérieur à la délibération relative aux prix de réservation, aux cas de dégradation et de non-respect du lieu), ainsi que des précisions administratives (réservation un mois à l'avance, rétractation, précisions sur le matériel qui peut être loué, ce qui n'était pas prévu dans le règlement initial). Il y a évidemment des précisions en termes de sécurité (capacités maximales autorisées par salle ou par morceau de salle, matériel disponible, système d'entrée et de sortie relatif à une réservation). Y a-t-il des interventions ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, si le tiret entre « André » et « Maigné » existe dans le texte du règlement intérieur, il faut également le mettre sur toutes les signalisations, dont celle à l'entrée de l'Espace. Mais qu'en est-il pour les noms de rues actuels ? Le tiret doit-il être ajouté ? Cette disposition doit se répercuter sur tous les bâtiments publics.

Dans le règlement, à l'article 1^{er}, il est indiqué l'annulation de la mise à disposition. Il est inadmissible qu'aucun délai d'annulation ne soit mentionné, en particulier, en cas de nécessité liée à ses propres besoins. Juridiquement, est-il possible d'effectuer une annulation sans préavis ? Il faut un délai d'au minimum 48 heures pour permettre au locataire d'en avertir les personnes conviées.

À l'article 4, le délai de dépôt de la demande de réservation est trop long (30 jours). Il faudrait le ramener au maximum à 20 jours.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Nous allons harmoniser la question des tirets. Je suggère que l'on n'en mette pas, comme c'était déjà le cas. Je ne vois pas pourquoi mettre un tiret entre le prénom et le nom. D'ailleurs, cela apparaît, comme vous l'avez souligné, madame Chiboub, dans certains passages et pas à d'autres. Nous allons donc harmoniser en rendant à André Maigné ce qui lui appartient. Son nom et son prénom n'étaient pas liés par un tiret. Nous allons donc harmoniser pour envoi et adoption de la délibération. Vous avez demandé de modifier le délai de 30 jours à l'article 4 ? Est-ce bien cela ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

À l'article 1^{er}, il est indiqué l'annulation de la mise à disposition. Aucun délai n'est mentionné. Il est inadmissible qu'aucun délai d'annulation ne soit mentionné, en particulier en cas de nécessité liée à ses propres besoins. Est-il possible d'effectuer une annulation sans préavis ? À l'article 1^{er}, il est ainsi indiqué : « La Ville du Kremlin-Bicêtre reste prioritaire dans l'utilisation de l'ensemble des salles.

Elle peut refuser, modifier ou annuler une mise à disposition de salle à tout moment en cas de nécessité liée à ses propres besoins, au fonctionnement du service public ou en cas de menaces à l'ordre public. » Aucun délai n'est mentionné. À l'article 4, le délai de dépôt de la demande de réservation est trop long (30 jours). Il faudrait le ramener au maximum à 20 jours.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Comme vous étiez en commission, cela aurait été bien que vous fassiez des amendements. Si vous voulez bien, on va suspendre la séance pour regarder cette rédaction. Je ne peux pas faire autrement. On ne va pas le faire en ping-pong.

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je n'y étais pas. J'entends les éléments. Il aurait fallu faire une procédure d'amendement. La séance est suspendue.

De 1 heure 38 à 1 heure 41 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Après consultation des services, ceux-ci recommandent de rester sur les principes posés. D'après ce que je comprends, les délais n'ont pas été modifiés par rapport à ce qui existait, me semble-t-il. Si la règle des 30 jours n'est pas respectée pour réserver une salle, il y a toujours de la souplesse. Les cas de force majeure s'appliquent. Mais il faut fixer un cadre afin de pouvoir organiser les plannings des agents qui doivent être présents. Cela permet aussi de faire signer les conventions, d'avoir les papiers requis dans le cadre de la réservation et d'avoir la prise en compte et la prise en considération d'un chèque pour la réservation pour la caution. Vous avez vu que le dispositif a été clarifié et renforcé. Je propose d'en rester là, étant entendu que des consignes de souplesse, dans la limite des salles disponibles, seront mises en œuvre. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 24 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Contre : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Abstention : 5 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-154. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agit d'apporter un certain nombre de précisions et d'actualisations au règlement intérieur de ce lieu qui est un soutien et un accompagnement pour les associations (organisation de leurs réunions, permanences qui peuvent être organisées). Il est proposé de modifier le règlement en termes de sécurité sur les capacités par salle et de donner des précisions administratives ainsi que les modalités relatives au prêt de matériel. Ce rapport a été suivi par Elsa Badoc en lien avec les services. Je la supplée également. Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER)

Abstention : 5 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-155. RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE DIRECTEUR (H/F) DES RESSOURCES HUMAINES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il vous est proposé par ce rapport de m'autoriser à signer un contrat pour un poste de contractuel en vue de recruter le directeur ou la directrice des ressources humaines. La fiche de poste est énoncée dans le rapport. Je vous propose de ne pas en donner lecture, cette fiche de poste ayant fait l'objet d'une annonce publiée comme il se doit. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET,)

Contre : 13 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-156. RESSOURCES HUMAINES – DELIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE CHARGÉ DE MISSION INTERCOMMUNALITÉ ET PARTENARIATS INSTITUTIONNELS (H/F)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La fiche de poste est présentée. Le poste a été ouvert. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET,)

Contre : 13 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-157. REVALORISATION DU TAUX HORAIRE DES VACATIONS EFFECTUEES SUR LE TEMPS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport vous propose de procéder à une modification du taux horaire brut annuel qui avait été fixé par délibération du 29 septembre 2016 au niveau de 11,91 € par heure. Il est proposé de porter ce montant de rémunération à 13,50 € par heure. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER)

Abstention : 3 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-158. AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE DU VEHICULE SUIVANT : RENAULT MEGANE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions pour M. Raymond sur ce rapport ?

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

C'est un véhicule de 2016. Est-ce que ce véhicule a été incendié ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Tout est dans le rapport. Il n'y a plus d'interventions. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-159. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE CHARGÉ DES MARCHES FORAINS, LA SOCIÉTÉ SOMAREP – RAPPORT ANNUEL 2021

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je précise que cela ne concerne qu'une partie de l'année.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Cette délibération a été présentée en Commission consultative des services publics locaux le 17 novembre avec un avis défavorable. Je vous demande de prendre acte avec réserve du rapport d'activité 2021 de la Somarep en soulignant de nombreux écueils du rapport d'exploitation de la Somarep.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Une brève remarque. Il y a toujours une confusion sur la nature de chiffre d'affaires TTC et hors taxes dans ces documents. Je m'en étais déjà ouvert la fois précédente. On ne dit pas que passer du TTC en hors taxes réduit les recettes. Le chiffre d'affaires est systématiquement en hors taxes. C'est donc tout à fait normal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de prendre acte.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, il faut faire voter.

Jean-Luc LAURENT, Maire

En effet. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 13 (Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. RUGGIERI, Mme EL KRETE M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-160. RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE POUR L'ANNÉE 2021 (Q-PARK)

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Dans le cadre du bilan annuel de la délégation du service public du stationnement via Q-Park, vous disposez de toutes les explications dans le document (chiffre d'affaires, etc.). Il n'y a rien d'exceptionnel. Un point reste intéressant pour les résidents Kremlinois qui bénéficient d'un tarif très avantageux de 70 centimes. Cela concerne aussi les commerçants et les artisans de proximité. En termes de pouvoir d'achat, cela peut les aider dans leur vie quotidienne.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Au regard de ces affaires de stationnement et d'accès, je voudrais connaître le statut exact de la rue Delescluze.

Par ailleurs, au milieu du rapport à peu près (je ne peux pas dire où exactement étant donné que les pages ne sont pas numérotées), il y a un tableau illisible. Je voudrais connaître l'intitulé des colonnes. Je voudrais surtout savoir ce que représentent les euros qui se trouvent dans la quatrième colonne du tableau.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Ce tableau a été examiné pendant la commission. Tout a été expliqué, monsieur Banbuck, pendant la commission.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous n'allez pas me faire le coup des commissions ! De toute façon, j'ai le droit de poser des questions en Conseil municipal.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Ne vous énervez pas.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je m'énerve si je veux !

Jean-Luc LAURENT, Maire

Alors vous n'avez pas la parole.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Ah, bon ? Si, je la prendrai la parole ! Bien sûr que si ! Ce n'est pas vous qui l'avez demandée ! Pas du tout !

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous n'êtes plus en train de poser une question. Vous êtes dans l'agressivité. Je vous rappelle donc aux convenances.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Vous me refusez la question au motif que je n'étais pas en commission. J'ai le droit de poser des questions au Conseil municipal. Oui ou non ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous allons suspendre la séance à nouveau. La séance est suspendue.

De 1 heure 54 à 2 heures 10 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Sur le rapport n° 160, y a-t-il d'autres observations ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je poursuis, monsieur le Maire, si je peux. Le document est effectivement un peu plus lisible même si les intitulés de colonnes ne sont pas réellement accessibles. Je voudrais demander à M. Chiakh qu'il m'explique la raison pour laquelle, dans cette quatrième colonne en euros, il est indiqué zéro en face de certaines rues. Je précise que, même si j'avais été en commission, le total des papiers s'élevant à 600 ou 800 pages, je n'aurais pas eu le temps de les lire en deux jours.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vais me rapprocher des services. J'aurai l'information d'ici quelques jours pour savoir ce qu'il en est.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

D'où l'intérêt de poser ce genre de question en commission.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Non, madame, vous ne m'aurez pas sur ce terrain. Manifestement, cela n'aurait servi à rien puisque M. Chiakh ne connaît pas le contenu du rapport.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous allons reprendre le cours normal en demandant la parole pour s'exprimer. M. Chiakh a répondu. Nous prenons acte de ce point.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, même pour prendre acte, on doit voter. La délibération précise que le Conseil municipal décide. Il faut donc voter si on prend acte ou non. Mettez aux voix.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le Conseil décide de prendre acte.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Pour que le Conseil décide, monsieur le Maire, il faut qu'il vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'heure étant bien avancée, nous marquons que le Conseil a pris acte. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-161. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP) POUR L'ANNÉE 2021

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je serai bref. Je voudrais d'abord insister sur le fait que le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne possède une gouvernance qu'ils appellent plurielle. Le Président en est le Maire de Boulogne-Billancourt. Il y a 12 Présidents Adjointes de toutes les tendances politiques. Vous disposez du rapport de 2021. Étonnamment, il y a eu 15 % environ d'obsèques de moins en 2021. C'est curieux puisqu'il s'agit de l'année du Covid. Il serait intéressant de savoir pourquoi. Le syndicat a vu l'adhésion de 5 nouvelles villes. Le SIFUREP compte 107 adhérents. La centrale d'achat compte 65 adhérents. Le SIFUREP gère 5 crématoriums, me semble-t-il. Il peut aider la Ville sur les travaux d'aménagement du cimetière. Il s'agit de prendre acte de ce rapport.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Non. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-162. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) POUR 2021

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe des Élus Socialistes)

Je vous demande de prendre acte, sauf si vous avez des questions auparavant.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions ? Non. Le Conseil municipal prend acte. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-163. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) RELATIF A L'ANNEE 2021

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Le Sipperec nous accompagne pour l'approvisionnement en électricité et en réseaux numériques, particulièrement maintenant dans le cadre des énergies renouvelables. Je me permets juste de signaler un élément qui n'est pas pris en compte pour l'année 2021 dont nous examinons le rapport. Il s'agit de l'accompagnement en 2022 et 2023 du Sipperec pour un projet de géothermie. Des études sont en cours. Cela figure dans les annexes du rapport. Vous entendrez sans doute parler de ce sujet dans le courant de l'année. Comme pour les autres rapports, il s'agit de prendre acte.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions ? Non. Le Conseil municipal prend acte. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-164. RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2021 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Il s'agit de prendre acte de l'acquisition d'un pavillon, d'un appartement et d'un local d'activité au Kremlin-Bicêtre. Le coût de ces trois acquisitions est 4,18 M€. C'est tout ce qui a été acquis par l'EPF en 2021.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions ou des observations ? Non. Le Conseil municipal prend acte.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous rends compte des décisions que j'ai pu prendre dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour lesquelles vous m'avez donné une délégation. J'ai signé 23 décisions et contrats. Vous disposez de la mention s'agissant des deux marchés qui ont été approuvés. Le Conseil municipal prend acte.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 2 heures 25 minutes.

*Le Maire,
Jean-Luc LAURENT*



*La secrétaire de séance
Corinne COURDY*

